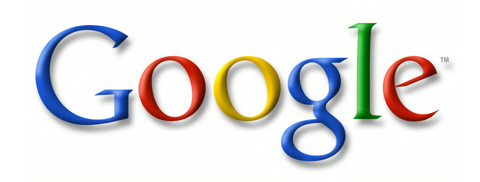
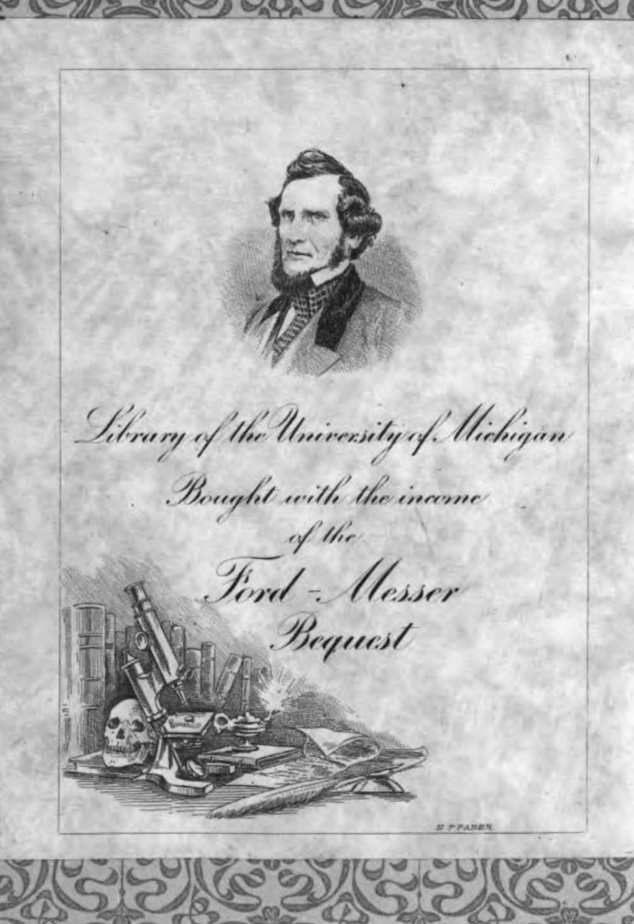
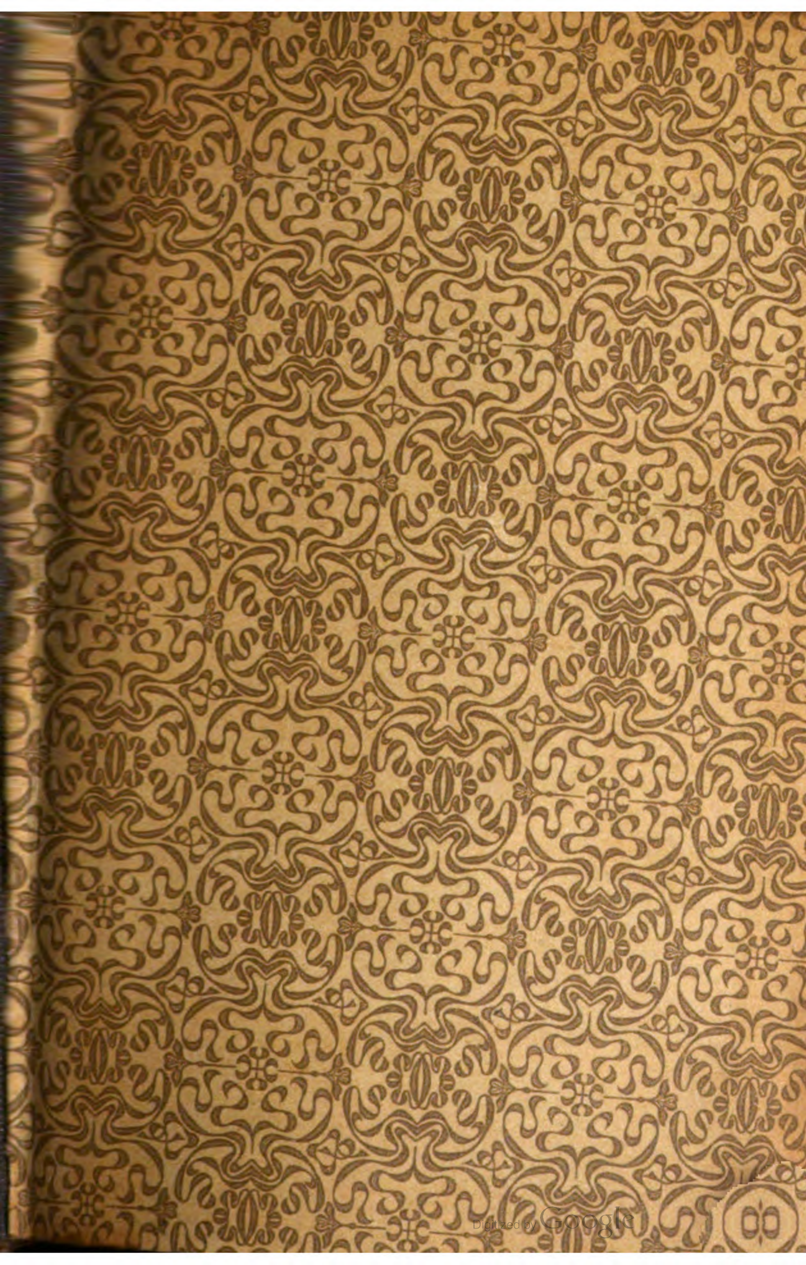



A 493787
DUPL


Library of the University of Michigan
Bought with the income
of the
Ford - Messer
Bequest
E P FABER



ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

ANNUAIRE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

QUATORZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

CHEZ M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1848.

ANNÉE

D'après les ères anciennes et modernes les plus usitées pour la mesure du temps.

Année 7356 de la période grecque moderne, ou de l'ère Byzantine.

— 6561 de la période julienne.

— 5851 depuis la création, selon l'église.

— 5609 depuis la création selon les Juifs. Commence le 28 septembre 1848.

— 2624 des olympiades, ou la 4e année de la 656e olympiade, commence en juillet 1848, en fixant l'ère des olympiades 775 1/2 ans avant J.-C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.

— 2601 de la fondation de Rome, selon Varron.

— 2595 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J.-C., selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.

— 1848 de l'ère chrétienne ou vulgaire; l'année 1848 du calendrier julien commence le 13 janvier 1848.

— 1784 de la ruine de Jérusalem et de la dispersion des Juifs.

— 1264 des Turcs commence le 9 décembre 1847.

— 266 de l'introduction du calendrier nouveau ou grégorien.

COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nomb. d'or en 1848.	6.	Indiction romaine .	6.
Épacte . . .	XXV.	Lettre dominicale .	B. A.
Cycle solaire . .	9.		

QUATRE-TEMPS.

Mars . .	15, 17 et 18.	Septembre .	20, 22 et 23.
Juin . .	14, 16 et 17.	Décembre .	20, 22 et 23.

FÊTES MOBILES.

Septuagésime	20 février.
Les Cendres.	8 mars.
Pâques	23 avril.
Les Rogations	29, 30 et 31 mai.
Ascension	1 juin.
Pentecôte	11 juin
La Trinité	18 juin.
La Fête-Dieu	22 juin.
Premier dimanche de l'Avent	3 décemb.

COMMENCEMENT DES QUATRE SAISONS.

(Temps moyen de Bruxelles.)

Printemps . . .	le 20 mars	à	$11^{h}35^{m}$	du matin.
Été	le 21 juin	à	8.31	du matin.
Automne . . .	le 22 sept.	à	10.38	du soir.
Hiver.	le 21 déc.	à	4.18	du soir.

Obliquité apparente de l'écliptique, en supposant, d'après Delambre, l'obliquité moyenne de 23° 27′ 57″ en 1800, et la diminution séculaire de 48″.

1er janvier 1848	23° 27′ 24″,4.
31 décembre »	24,2.

ÉCLIPSES

DE SOLEIL ET DE LUNE, ET PASSAGE DE MERCURE EN 1848.

Temps moyen de Bruxelles.

Les longitudes sont rapportées au méridien de Greenwich, situé à 17$^{m.}$ en temps, à l'ouest du méridien de Bruxelles.

I. Le 5 mars, éclipse partielle de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale à . .	0^h	40$^{m.}$	du soir.
Par 86°28′ longitude occidentale.			
47 35 latitude boréale.			
Milieu (gr. 0,269, le diamètre du Soleil étant 1) à	1	48	id.
Par 91°44′ longitude occidentale.			
71 53 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse générale, à	2	56	id.
Par 16° 5′ longitude orientale.			
80 26 latitude boréale.			

Cette éclipse ne sera visible que dans les régions polaires boréales.

II. Le 19 *mars, éclipse totale de Lune, visible à Bruxelles.*

Premier contact avec la pénombre, à . . .	6^h.	23^m.	du soir.
Id. l'ombre, à	7	33	id.
Commencement de l'éclipse totale, à . . .	8	39	id.
Milieu de l'éclipse, à	9	29	id.
Fin de l'éclipse, à	10	20	id.
Dernier contact avec l'ombre, à	11	25	id.
Id. la pénombre, à . . .	0	36	du mat.

A ces époques, la Lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude orientale.	89° 8′	Latitude boréale	0°37′
Id.	72 6	Id.	0 26
Id.	56 13	Id.	0 16
Id.	43 56	Id.	0 8
Id.	31 39	Id.	0 0
Id.	15 45	Latitude australe	0 10
Longitude occidentale	1 17	Id.	0 21

Grandeur de l'éclipse : 1,601, le diamètre de la Lune étant 1.

Le premier contact avec l'ombre aura lieu à l'œil nu, à l'*Orient*, à 101° du point supérieur d'intersection du disque lunaire avec le cercle horaire passant par le centre de la Lune.

Le dernier contact aura lieu à l'*Occident*, à 65° du même point.

Cette éclipse sera visible pendant tout sa durée en Europe, en Asie et en Afrique; et pendant une partie de sa durée, dans l'Australie et l'Amérique.

III. Le 3 avril, éclipse partielle de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale, à . .	9h. 32m. du soir.
Par 147°43′ longitude orientale.	
69 52 latitude australe.	
Milieu (gr. 0,583, le diamètre du Soleil étant 1), à	11 6 id.
Par 88°35′ longitude occidentale.	
71 56 latitude australe.	
Fin de l'éclipse générale, à	0 41 du mat.
Par 99°10′ longitude occidentale.	
35 52 latitude australe.	

Cette éclipse ne sera visible que dans la partie Sud du grand Océan; aucun continent connu ne pourra l'apercevoir.

IV. Le 28 août, éclipse partielle de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale, à . .	7h. 19m. du soir.
Par 172°20′ longitude occidentale.	
66 56 latitude australe.	
Milieu (gr. 0,011, le diamètre du soleil étant 1), à	7 35 id.
Par 169°30′ longitude occidentale.	
71 31 latitude australe.	
Fin de l'éclipse générale, à	7 51 id.
Par 162°41′ longitude occidentale.	
75 41 latitude australe.	

Cette éclipse extraordinairement petite ne sera visible que dans la partie Sud du grand Océan.

V. Le **13** *septembre, éclipse totale de Lune, en partie visible à Bruxelles.*

Premier contact avec la pénombre, à . . .	3h.	52m.	du mat.
Id. l'ombre, à	4	49	id.
Commencement de l'éclipse totale, à . . .	5	47	id.
Milieu de l'éclipse, à	6	36	id.
Fin de l'éclipse, à	7	26	id.
Dernier contact avec l'ombre, à	8	24	id.
Id. la pénombre, à. . .	9	21	id.

A ces époques, la Lune sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude occidentale	56° 8′	Latitude australe	4° 12′
Id.	69 51	Id.	4 1
Id.	83 55	Id.	3 50
Id.	95 50	Id.	3 41
Id.	107 44	Id.	3 32
Id.	121 48	Id.	3 21
Id.	135 31	Id.	3 10

Grandeur de l'éclipse : 1,702, le diamètre de la Lune étant 1.

Le premier contact avec l'ombre aura lieu à l'œil nu à l'*Orient*, à 78° du point supérieur d'intersection du disque lunaire avec le cercle horaire passant par le centre de la Lune.

Le commencement seul de cette éclipse sera visible en Europe et en Afrique; l'éclipse entière sera visible en Amérique; à Bruxelles, la Lune se couchera à 6h.31m. du matin.

VI. Le 27 septembre, éclipse partielle de Soleil, invisible à Bruxelles.

Commencement de l'éclipse générale, à . .	7h.	54m.	du mat.
Par 20°45′ longitude occidentale.			
72 46 latitude boréale.			
Milieu (gr. 0,485, le diamètre du Soleil étant 1), à	9	38	id.
Par 122°12′ longitude orientale.			
72 14 latitude boréale.			
Fin de l'éclipse générale, à	11	23	id.
Par 100° 8′ longitude orientale.			
37 19 latitude boréale.			

Cette éclipse sera visible dans la partie Nord-Est de l'Europe et dans la plus grande partie de l'Asie.

VII. Le 9 novembre, passage de Mercure sur le Soleil, en partie visible à Bruxelles.

Passage relatif au centre de la terre :

Entrée.	Contact extérieur, à	11h.	19m.	0s.	du mat.
	Id. intérieur, à	11	20	42	id.
	Plus courte distance des centres 2′45″,4, à	2	1	29	du soir.
Sortie.	Contact intérieur, à	4	42	18	id.
	Id. extérieur, à	4	44	0	id.

Au commencement et à la fin, le Soleil sera respectivement au zénith des lieux dont les positions suivent :

Longitude orientale .	10°37′	Latitude australe	16°59′
Id. occidentale	79 35	Id.	17 3

L'entrée sera visible en Europe, en Afrique et dans une partie de l'Asie ; l'entrée et la sortie seront visibles dans l'Amérique du Sud.

A Bruxelles, on aura :

Entrée. Contact extérieur, à	11h.	19m.	13s.	du mat.
Id. intérieur, à	11	20	55	du soir.

L'entrée de Mercure sur le disque du Soleil à l'œil nu, aura lieu à l'*Orient*, à 105° du point supérieur d'intersection du disque avec le cercle horaire, passant par le centre du Soleil.

SIGNES ET ABRÉVIATIONS

Dont on se sert dans le Calendrier.

Phases de la Lune et autres abréviations.

N. L. Nouvelle Lune.	H. Heures.
P. Q. Premier Quartier.	M. Minutes.
P. L. Pleine Lune.	S. Secondes.
D. Q. Dernier Quartier.	D. Degrés.

Signes du Zodiaque.

	deg.		deg.
0 ♈, le Bélier . .	0	6 ♎, la Balance . .	180
1 ♉, le Taureau . .	30	7 ♏, le Scorpion .	210
2 ♊, les Gémeaux .	60	8 ♐, le Sagittaire .	240
3 ♋, l'Écrevisse . .	90	9 ♑, le Capricorne .	270
4 ♌, le Lion . . .	120	10 ♒, le Verseau . .	300
5 ♍, la Vierge . .	150	11 ♓, les Poissons .	330

☉ le Soleil.

Planètes.

☿ Mercure.	⚳ Cérès.
♀ Vénus.	⚴ Pallas.
♁ La Terre.	♃ Jupiter.
♂ Mars.	♄ Saturne.
⚶ Vesta.	♅ Uranus.
⚵ Junon.	

☾ la Lune, satellite de la Terre.

Jours du mois.	JANVIER. — Soleil dans le Verseau, le 20, à 9 h. 0 m. du soir.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	S. CIRCONCISION.	8. 4	4. 2	23. 4	0. 3. 36	25
2	D. S. Basile, évêq.	8. 4	4. 3	22. 59	0. 4. 4	26
3	L. Ste Geneviève.	8. 4	4. 4	22. 53	0. 4. 32	27
4	M. S. Rigobert.	8. 4	4. 5	22. 47	0. 5. 0	28
5	M. S. Siméon.	8. 4	4. 6	22. 41	0. 5. 28	29
6	J. Les Rois.	8. 4	4. 8	22. 34	0. 5. 55	30
7	V. Ste Mélanie.	8. 3	4. 9	22. 27	0. 6. 21	1
8	S. Ste Gudule.	8. 3	4. 11	22. 19	0. 6. 47	2
9	D. S. Pierre, évêq.	8. 3	4. 12	22. 11	0. 7. 13	3
10	L. S. Paul, ermite.	8. 2	4. 13	22. 3	0. 7. 37	4
11	M. S. Théodore.	8. 2	4. 15	21. 54	0. 8. 2	5
12	M. S. Arcade, m.	8. 1	4. 16	21. 44	0. 8. 26	6
13	J. Bapt. de J.-C.	8. 0	4. 17	21. 35	0. 8. 49	7
14	V S. Hilaire, évêq.	8. 0	4. 19	21. 24	0. 9. 11	8
15	S. S. Maur, abbé.	7. 59	4. 20	21. 14	0. 9. 33	9
16	D. S. Marcel.	7. 58	4. 21	21. 3	0. 9. 54	10
17	L. S. Antoine, ab.	7. 57	4. 23	20. 51	0. 10. 14	11
18	M. Ch. de S. Pierre	7. 56	4. 25	20. 39	0. 10. 34	12
19	M. S. Sulpice, év.	7. 56	4. 26	20. 27	0 10. 53	13
20	J. S. Sébastien.	7. 55	4. 28	20. 15	0. 11. 11	14
21	V. Ste Agnès, v.	7. 54	4 30	20. 2	0. 11. 29	15
22	S. S. Vincent.	7. 53	4. 31	19. 48	0. 11. 46	16
23	D. S. Ildefonse.	7. 52	4. 33	19. 35	0. 12. 2	17
24	L. S. Babylas, év.	7. 50	4. 35	19. 20	0. 12. 17	18
25	M. Conv. S. Paul.	7. 49	4. 36	19. 6	0. 12. 31	19
26	M. Ste Paule, veuv.	7. 48	4. 38	18. 51	0. 12. 45	20
27	J. S. Julien. évêq.	7. 47	4. 40	18. 36	0. 12. 58	21
28	V. S. Charlemagn.	7. 45	4. 41	18. 21	0. 13. 10	22
29	S. S. Franç. de S.	7. 44	4. 43	18. 5	0. 13. 21	23
30	D. Ste Bathilde.	7. 43	4. 45	17. 49	0. 13. 31	24
31	L. Pierre Nol.	7. 41	4. 47	17. 32	0. 13. 41	25

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 11 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	2. 42 Matin.	0. 56 Soir.	7. 53 Matin.
2	3. 43	1. 27	8. 39
3	4. 44	2. 4	9. 27
4	5. 43	2. 48	10. 18
5	6. 38	3. 40	11. 10
6	7. 28	4. 39	0. 3 Soir.
7	8. 12	5. 45	0. 57
8	8. 51	6. 55	1. 50
9	9. 25	8. 8	2. 43
10	9. 56	9. 23	3. 35
11	10. 25	10. 38	4. 27
12	10. 53	11. 53	5. 19
13	11. 23	——	6. 11
14	11. 55	1. 8 Matin.	7. 4
15	0. 31 Soir.	2. 22	7. 59
16	1. 12	3. 34	8. 54
17	2. 0	4. 40	9. 50
18	2. 55	5. 40	10. 46
19	3. 55	6. 33	11. 40
20	5. 0	7. 17	——
21	6. 6	7. 55	0. 32 Matin.
22	7. 12	8. 26	1. 22
23	8. 17	8. 53	2. 9
24	9. 21	9. 18	2. 54
25	10. 24	9. 43	3. 38
26	11. 25	10. 7	4. 20
27	——	10. 31	5. 3
28	0. 27 Matin.	10. 57	5 47
29	1. 29	11. 27	6. 32
30	2. 30	0. 0 Soir.	7. 18
31	3. 28	0. 40	8. 6

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	6. 58 Matin.	2. 51 Soir.	10. 54 Matin.
11	7. 31	3. 11	11. 21
21	7. 51	3. 52	11. 51
♀	VÉNUS.		
1	4. 8 Matin.	1. 31 Soir.	8. 50 Matin.
11	4. 30	1. 23	8. 56
21	4. 50	1. 20	9. 5
♂	MARS.		
1	0. 12 Soir.	2. 50 Matin.	7. 31 Soir.
11	11. 39 Mat.	2. 31	7. 5
21	11. 7	2. 15	6. 41
♃	JUPITER.		
1	4. 22 Soir.	8. 37 Matin.	0. 29 Matin.
11	3. 36	7. 52	11. 44 Soir.
21	2. 50	7. 9	10 59
♄	SATURNE.		
1	10. 50 Matin.	9. 14 Soir.	4. 2 Soir.
11	10. 13	8. 40	3. 26
21	9. 34	8. 7	2. 50
♅	URANUS.		
1	11. 45 Matin.	0. 41 Mat.	6. 13 Soir.
11	11. 5	0. 2	5. 34
21	10. 26	11. 24 Soir.	4. 55

N. L. le 6, à 0 h. 25 m. du soir. | P. L. le 20, à 0 h. 22 m. du soir.
P. Q. le 13, à 0 h. 4 m. du soir. | D. Q. le 28, à 0 h. 16 m. du soir.

Jours du mois.	FÉVRIER. — Soleil dans les Poissons, le 19, à 11 h. 39 m. du matin.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai h. m. s.	Age de la Lune.
1	M. S. Ignace.	7. 40	4. 49	17. 15	0. 13. 50	26
2	M. PURIFICATION.	7. 39	4. 50	16. 58	0. 13. 58	27
3	J. S. Blaise.	7. 37	4. 52	16. 41	0. 14. 5	28
4	V. S. André Cors.	7. 36	4. 54	16. 23	0. 14. 11	29
5	S. Ste Agathe, vier.	7. 34	4. 56	16. 5	0. 14. 17	1
6	D. Ste Dorothée.	7. 32	4. 57	15. 47	0. 14. 22	2
7	L. S. Romuald.	7. 30	4. 59	15. 29	0. 14. 26	3
8	M. S. Jean de M.	7. 29	5. 1	15. 10	0. 14. 29	4
9	M. Ste Apolline.	7. 27	5. 3	14. 51	0. 14. 31	5
10	J. Ste Scholast.	7. 26	5. 4	14. 32	0. 14. 32	6
11	V. S. Severin.	7. 24	5. 6	14. 12	0. 14. 33	7
12	S. Ste Eulalie.	7. 22	5. 8	13. 52	0. 14. 33	8
13	D. Ste Euphrosine.	7. 20	5. 10	13. 32	0. 14. 32	9
14	L. S. Valentin.	7. 18	5. 12	13. 12	0. 14. 30	10
15	M. S. Faustin.	7 16	5. 14	12. 52	0. 14. 28	11
16	M. S. Furcy.	7. 14	5. 15	12. 31	0. 14. 25	12
17	J. S. Théodule.	7. 13	5. 17	12. 11	0. 14. 21	13
18	V. S. Siméon, év.	7. 11	5. 19	11. 50	0. 14. 16	14
19	S. S. Boniface.	7. 9	5. 20	11. 28	0. 14. 11	15
20	D. Septuagésime.	7. 7	5. 22	11. 7	0. 14. 5	16
21	L. S. Pepin.	7. 5	5. 24	10. 46	0. 13. 58	17
22	M. Ste Isabelle.	7. 3	5. 26	10. 24	0. 13. 51	18
23	M. S. Damien.	7. 1	5. 28	10. 2	0. 13. 43	19
24	J. S. Mathias.	6. 59	5. 29	9. 40	0. 13. 35	20
25	V. S. Félix.	6. 57	5. 31	9. 18	0. 13. 25	21
26	S. S. Porphyre.	6. 55	5. 33	8. 56	0. 13. 16	22
27	D. Ste Honorine.	6. 53	5. 34	8. 33	0. 13. 5	23
28	L. S. Romain.	6. 51	5. 36	8. 11	0. 12. 55	24
29	M. Ste Véronique.	6. 49	5. 38	7. 48	0. 12. 43	25

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 45 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	4. 24 Matin.	1. 27 Soir.	8. 57 Matin.
2	5. 16	2. 22	9. 50
3	6. 4	3. 26	10. 44
4	6. 46	4. 35	11. 39
5	7. 23	5. 49	0. 33 Soir.
6	7. 57	7. 6	1. 27
7	8. 28	8. 23	2. 20
8	8. 57	9. 41	3. 14
9	9. 27	10. 57	4. 7
10	10. 0	———	5. 1
11	10. 34	0. 12 Matin.	5. 55
12	11. 13	1. 24	6. 50
13	11. 58	2. 32	7. 45
14	0. 50 Soir.	3. 33	8. 40
15	1. 47	4. 27	9 33
16	2. 48	5. 14	10. 25
17	3. 52	5. 53	11. 15
18	4. 57	6. 26	———
19	6. 1	6. 56	0. 3 Matin.
20	7. 5	7. 22	0. 48
21	8. 9	7. 46	1. 32
22	9. 12	8. 10	2. 15
23	10. 15	8. 34	2. 58
24	11. 16	9. 0	3. 42
25	———	9. 28	4. 26
26	0 16 Matin.	9. 59	5. 11
27	1. 15	10. 35	5. 58
28	2. 11	11. 18	6. 47
29	3. 5	0. 9 S.	7. 38

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	7. 39 Matin.	4. 52 Soir.	0. 25 Soir.
11	7. 52	5 59	0. 55
21	7. 33	7. 1	1. 16
♀	VÉNUS.		
1	5. 9 Matin.	1. 25 Soir.	9. 17 Matin.
11	5. 21	1. 37	9. 29
21	5. 26	1. 55	9. 41
♂	MARS.		
1	10. 35 Matin.	2. 1 Matin.	6. 18 Soir.
11	10. 7	1. 49	5. 58
21	9 41	1. 39	5. 40
♃	JUPITER.		
1	2. 0 Soir.	6. 21 Matin.	10. 10 Soir.
11	1. 16	5. 38	9. 27
21	0. 34	4. 58	8. 45
♄	SATURNE.		
1	8. 53 Matin.	7. 31 Soir.	2. 11 Soir.
11	8. 15	6. 58	1. 36
21	7. 38	6. 25	1. 1
♅	URANUS.		
1	9. 44 Matin.	10. 43 Soir.	4. 13 Soir.
11	9. 4	10 5	3. 34
21	8 26	9. 29	2. 57

N. L. le 5, à 2 h. 0 m. du mat. | P. L. le 19, à 4 h. 15 m. du mat.
P. Q. le 11, à 8 h. 13 m. du soir. | D. Q. le 27, à 8 h. 39 m. du mat.

Jours du mois.	MARS. — Soleil dans le Bélier, le 20, à 11 h. 35 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h. m. s.*	
1	M. S. Aubin, évêq.	6. 46	5. 40	7. 25	0. 12. 31	26
2	J. S. Simplice.	6. 44	5. 42	7. 2	0. 12. 19	27
3	V. Ste Cunégonde.	6. 42	5. 43	6. 39	0. 12. 6	28
4	S. S. Casimir.	6. 40	5. 45	6. 16	0. 11. 53	29
5	D. S. Adrien.	6. 38	5. 46	5. 53	0. 11. 39	30
6	L. Ste Colette.	6. 36	5. 48	5. 30	0. 11. 25	1
7	M. S. Thomas d'A.	6. 34	5. 50	5. 6	0. 11. 11	2
8	M. Les Cendres.	6. 31	5. 51	4. 43	0. 10. 56	3
9	J. Ste Françoise.	6. 29	5. 53	4. 20	0. 10. 40	4
10	V. S. Doctorée.	6. 27	5. 55	3. 56	0. 10. 25	5
11	S. Ste Euloge.	6. 25	5. 57	3. 32	0. 10. 9	6
12	D. S. Grégoire.	6. 23	5. 58	3. 9	0. 9. 52	7
13	L. Ste Euphrasie.	6. 21	6. 0	2. 45	0. 9. 36	8
14	M. Ste Mathilde.	6. 18	6. 1	2. 22	0. 9. 19	9
15	M. S. Zacharie, év.	6. 16	6. 3	1. 58	0. 9. 1	10
16	J. S. Cyriaque.	6. 14	6. 5	1. 34	0. 8. 44	11
17	V. Ste Gertrude.	6. 11	6. 7	1. 11	0. 8. 26	12
18	S. S. Alexandre.	6. 9	6. 8	0. 47	0. 8. 9	13
19	D. S. Joseph.	6. 7	6 10	0. A 23	0. 7. 51	14
20	L. S. Joachim.	6. 5	6. 11	0. B 1	0. 7. 32	15
21	M. S. Benoît.	6. 3	6. 13	0. 24	0. 7. 14	16
22	M. S. Paul, évêq.	6. 1	6. 14	0. 48	0. 6. 56	17
23	J. S. Victorien.	5. 58	6. 16	1. 11	0. 6. 37	18
24	V. S. Simon, mart.	5. 56	6. 18	1. 35	0. 6. 19	19
25	S. Annonciation.	5. 54	6. 20	1. 59	0. 6. 0	20
26	D. S. Ludger, év.	5. 52	6. 21	2. 22	0. 5. 42	21
27	L. S. Jean, évang.	5. 50	6. 23	2. 46	0. 5. 23	22
28	M. S. Gontran, R.	5. 47	6. 24	3. 9	0. 5. 5	23
29	M. S. Eustase.	5. 45	6. 26	3. 32	0. 4. 46	24
30	J. S. Rieul.	5. 43	6. 27	3. 56	0. 4. 28	25
31	V. S. Benjamin, m.	5. 41	6. 29	4. 19	0. 4. 10	26

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 59 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	3. 53 Matin.	1. 7 Soir.	8. 30 Matin.
2	4. 37	2. 12	9. 23
3	5. 16	3. 23	10. 17
4	5. 52	4. 38	11. 12
5	6. 25	5. 57	0. 7 Soir.
6	6. 56	7. 18	1. 2
7	7. 26	8. 37	1. 57
8	7. 58	9. 56	2. 52
9	8. 34	11. 11	3. 48
10	9. 12	——	4. 44
11	9. 56	0. 22 Matin.	5. 40
12	10. 47	1. 27	6. 36
13	11. 42	2. 24	7. 30
14	0. 42 Soir.	3. 13	8. 22
15	1. 45	3. 54	9. 12
16	2. 49	4. 28	9. 59
17	3. 52	4. 58	10. 45
18	4. 56	5. 25	11. 29
19	6. 0	5. 50	——
20	7. 2	6. 14	0. 12 Matin.
21	8. 4	6. 38	0. 55
22	9. 5	7. 3	1. 38
23	10. 6	7. 30	2. 22
24	11. 6	7. 59	3. 7
25	——	8. 34	3. 53
26	0. 3 Matin.	9. 13	4. 40
27	0. 56	9. 59	5. 29
28	1. 45	10. 52	6. 19
29	2. 30	11. 53	7. 11
30	3. 10	1. 0 Soir.	8. 3
31	3. 46	2. 12	8. 56

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	6. 59 Matin.	7. 20 Soir.	1. 10 Soir.
11	6. 7	6. 24	0. 16
21	5. 24	4. 54	11 M 9
♀	VÉNUS.		
1	5. 26 Matin.	2. 16 Soir.	9. 51 Matin.
11	5. 20	2. 42	10. 1
21	5. 10	3. 10	10. 10
♂	MARS.		
1	9. 19 Matin.	1. 31 Matin.	5. 25 Soir.
11	8. 56	1. 21	5. 9
21	8. 36	1. 12	4. 54
♃	JUPITER.		
1	11. 57 Matin.	4. 20 Matin.	8. 8 Soir.
11	11. 17	3. 41	7. 29
21	10. 40	3. 3	6. 51
♄	SATURNE.		
1	7. 4 Matin.	5. 56 Soir.	0. 30 S.
11	6. 27	5. 23	11. 55 Mati.
21	5. 50	4. 51	11. 20
♅	URANUS.		
1	7. 51 Matin.	8. 55 Soir.	2. 23 Soir.
11	7. 12	8. 19	1. 45
21	6. 34	7. 43	1. 8

N. L. le 5, à 1 h. 34 m. du soir. | P. L. le 19, à 9 h. 28 m. du soir.
P. Q. le 12, à 4 h. 59 m. du mat. | D. Q. le 28, à 1 h. 36 m. du mat.

Jours du mois.	AVRIL. — Soleil dans le Taureau, le 19, à 11 h. 47 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	SOLEIL. Couch.	SOLEIL. Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	S. S. Hugues, év.	5. 38	6. 31	4. 42	0. 3. 51	27
2	D. S. Franç. de P.	5. 36	6. 33	5. 5	0. 3. 33	28
3	L. S. Richard.	5. 33	6. 34	5. 28	0. 3. 15	29
4	M. S. Ambroise.	5. 31	6. 36	5. 51	0. 2. 58	1
5	M. S. Vincent.	5. 29	6. 37	6. 14	0. 2. 40	2
6	J. S. Guillaume.	5. 27	6. 39	6. 37	0. 2. 23	3
7	V. S. Albert, erm.	5. 25	6. 40	6. 59	0. 2. 6	4
8	S. S. Edèse.	5. 23	6. 42	7. 22	0. 1. 49	5
9	D. Ste Vaudru, ab.	5. 21	6. 44	7. 44	0. 1. 32	6
10	L. S. Macaire.	5. 18	6. 46	8 6	0. 1. 15	7
11	M. S. Léon.	5. 16	6. 47	8. 28	0. 0. 59	8
12	M. Ste Anastasie.	5. 14	6. 48	8. 50	0. 0. 43	9
13	J. S. Justin.	5. 12	6. 50	9. 12	0. 0. 27	10
14	V. S. Tiburce.	5. 10	6. 51	9. 33	0. 0. 12	11
15	S. Ste Anastasie.	5. 8	6. 53	9. 55	11. 59. 57	12
16	D. S. Fructueux.	5. 5	6. 55	10. 16	11. 59. 42	13
17	L. S. Anicet, pape.	5. 3	6. 57	10. 37	11. 59. 28	14
18	M. S. Parfait. pape.	5. 1	6. 58	10. 58	11. 59. 14	15
19	M. S. Elphège.	4. 59	7. 0	11. 19	11. 59. 0	16
20	J. Ste Hildegonde.	4. 57	7. 1	11. 39	11. 58. 47	17
21	V. S. Anselme.	4. 55	7. 3	12. 0	11. 58. 35	18
22	S. S. Opportune.	4. 53	7. 4	12. 20	11. 58. 22	19
23	D. PAQUES.	4. 51	7. 6	12. 40	11. 58. 11	20
24	L. Ste Beuve.	4. 49	7. 8	13. 0	11. 57. 59	21
25	M. S. Marc, évang.	4. 47	7. 9	13. 19	11. 57. 49	22
26	M. S. Clet, pape.	4. 45	7. 11	13. 39	11. 57. 38	23
27	J. S. Policarpe.	4. 43	7. 13	13. 58	11. 57. 29	24
28	V. S. Vital, mart.	4. 41	7. 14	14. 17	11. 57. 19	25
29	S. S. Robert, abb.	4 40	7. 15	14. 35	11. 57. 11	26
30	D. S. Eutrope.	4. 38	7. 17	14. 54	11. 57. 2	27

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 50 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	4. 20 Matin.	3. 27 Soir.	9. 50 Matin.
2	4. 51	4. 46	10. 44
3	5. 22	6. 7	11. 39
4	5. 54	7. 28	0. 36 Soir.
5	6. 29	8. 48	1. 34
6	7. 7	10. 4	2. 32
7	7. 50	11. 14	3. 30
8	8. 39	——	4. 27
9	9. 35	0. 16 Matin.	5. 23
10	10. 35	1. 9	6. 17
11	11. 38	1. 53	7. 9
12	0. 41 Soir.	2. 30	7. 58
13	1. 45	3. 2	8. 44
14	2. 49	3. 30	9. 28
15	3. 52	3. 55	10. 11
16	4. 54	4. 19	10. 54
17	5. 56	4. 42	11. 37
18	6. 58	5. 7	——
19	7. 59	5. 33	0. 20 Matin.
20	8. 59	6. 1	1. 4
21	9. 57	6. 34	1. 50
22	10. 51	7. 12	2. 37
23	11. 42	7. 55	3. 25
24	——	8. 45	4. 14
25	0. 27 Matin.	9. 42	5. 4
26	1. 8	10. 44	5. 54
27	1. 44	11. 52	6. 45
28	2. 17	1. 4 Soir.	7. 37
29	2. 48	2. 19	8. 30
30	3. 18	3. 36	9. 23

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	4. 57 Matin.	4. 4 Soir.	10. 30 Matin.
11	4. 41	4. 5	10. 23
21	4. 26	4. 34	10. 30
♀	VÉNUS.		
1	4. 54 Matin.	3. 41 Soir.	10 18 Matin.
11	4. 37	4. 10	10. 24
21	4. 19	4. 39	10. 29
♂	MARS.		
1	8. 15 Matin.	1. 0 Matin.	4. 38 Soir.
11	8. 0	0. 48	4. 24
21	7. 46	0. 34	4. 10
♃	JUPITER.		
1	9. 59 Matin.	2. 22 Matin.	6. 10 Soir.
11	9. 25	1. 46	5. 35
21	8. 50	1. 12	5. 0
♄	SATURNE.		
1	5. 9 Matin.	4. 15 Soir.	10. 42 Matin.
11	4. 31	3. 43	10. 7
21	3. 54	3. 9	9. 31
♅	URANUS.		
1	5. 52 Matin.	7. 3 Soir.	0. 27 S.
11	5 13	8. 26	11. 49 Mat.
21	4 35	5. 50	11. 12

N. L. le 3, à 11 h. 18 m du soir. | P. L. le 18, à 2 h. 49 m. du soir.
P. Q. le 10, à 3 h. 7 m. du soir. | D. Q. le 26, à 2 h. 37 m. du soir.

Jours du mois.	MAI. — Soleil dans les Gémeaux, le 20, à 11 h. 57 m. du soir.	SOLEIL. Lever. h. m.	SOLEIL. Couch. h. m.	SOLEIL. Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	L. S. Philippe.	4. 36	7. 19	15. 12	11. 56. 55	28
2	M. S. Athanase.	4. 34	7. 20	15. 30	11. 56. 48	29
3	M. Inv. Ste Croix.	4. 32	7. 22	15. 47	11. 56. 41	1
4	J. Ste Monique.	4. 30	7. 24	16. 5	11. 56. 35	2
5	V. Conv. S. Aug.	4. 29	7. 25	16. 22	11. 56. 30	3
6	S. S. Jean P. L.	4. 27	7. 26	16. 39	11. 56. 25	4
7	D. S Stanislas.	4. 25	7. 27	16. 56	11. 56. 21	5
8	L. S. Désiré, évêq.	4. 23	7. 29	17. 12	11 56. 17	6
9	M. S. Grégoire.	4. 22	7. 31	17. 28	11. 56. 14	7
10	M. S. Gordien.	4. 20	7. 33	17. 44	11. 56. 11	8
11	J. S. Mamert.	4. 19	7. 34	17. 59	11. 56. 9	9
12	V. S. Pancrace.	4. 17	7. 36	18. 14	11. 56. 7	10
13	S. S. Servais.	4. 16	7. 37	18. 29	11. 56. 6	11
14	D. S. Boniface.	4. 14	7. 38	18. 44	11. 56. 6	12
15	L. S. Isidore.	4. 13	7. 40	18. 58	11. 56. 6	13
16	M. S. Jean Nép., m.	4. 11	7. 41	19. 12	11. 56. 7	14
17	M. S. Pascal.	4. 10	7. 43	19. 25	11. 56. 8	15
18	J. S. Eric, roi.	4. 8	7. 44	19. 38	11. 56. 10	16
19	V. S. Yves.	4. 7	7. 46	19. 51	11. 56. 12	17
20	S. S. Bernardin.	4. 6	7. 47	20. 4	11. 56. 15	18
21	D. Ste Hospice.	4. 5	7. 48	20. 16	11. 56. 19	19
22	L. S. Opportune.	4. 4	7. 50	20. 28	11. 56. 23	20
23	M. S. Guibert.	4. 2	7. 51	20. 39	11. 56. 28	21
24	M. S. Donatien.	4. 1	7. 52	20. 51	11. 56. 33	22
25	J. S. Urbain.	4. 0	7. 53	21. 1	11. 56. 38	23
26	V. S. Quadrat	3. 59	7. 54	21. 12	11. 56. 44	24
27	S. S. Hildevert.	3. 58	7. 56	21. 22	11. 56. 51	25
28	D. S. Germain.	3. 57	7. 57	21. 32	11. 56. 58	26
29	L. *Les Rogations*.	3. 56	7. 58	21. 41	11. 57. 6	27
30	M. S. Félix.	3. 54	7. 59	21. 50	11. 57. 14	28
31	M. Ste Pétronille.	3. 54	8. 1	21. 59	11. 57. 22	29

Les jours croissent, pendant ce mois, de 1 h. 26 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	3. 49 Matin.	4. 56 Soir.	10. 17 Mat.
2	4. 21	6. 18	11. 14
3	4. 57	7. 37	0. 12 Soir.
4	5. 38	8. 53	1. 12
5	6. 26	10. 2	2. 13
6	7. 20	11. 1	3. 12
7	8. 21	11. 50	4. 9
8	9. 24	———	5. 3
9	10. 30	0. 31 Matin.	5. 53
10	11. 35	1. 5	6. 41
11	0. 40 Soir.	1. 34	7. 26
12	1. 44	2. 0	8. 10
13	2. 46	2. 25	8. 53
14	3. 48	2. 48	9. 35
15	4. 50	3. 11	10. 18
16	5. 51	3. 36	11. 2
17	6. 52	4. 4	11. 48
18	7. 51	4. 35	———
19	8. 47	5. 11	0. 34 Matin.
20	9. 40	5. 52	1. 22
21	10. 28	6. 40	2. 11
22	11. 9	7. 35	3. 1
23	11. 47	8. 35	3. 51
24	———	9. 41	4. 42
25	0. 20 Matin.	10. 49	5. 32
26	0. 51	0. 1 Soir.	6. 22
27	1. 20	1. 15	7. 13
28	1. 49	2. 32	8. 5
29	2. 18	3. 51	8. 59
30	2. 51	5. 10	9. 35
31	3. 28	6. 28	10. 53

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	4. 13 Matin.	5. 26 Soir.	10. 49 Mat.
11	4. 3	6. 37	11. 20
21	4. 7	8. 6	0. 6 S.
♀	VÉNUS.		
1	4. 2 Matin.	5. 9 Soir.	10. 35 Matin.
11	3. 45	5. 38	10. 41
21	3. 30	6. 8	10. 49
♂	MARS.		
1	7. 34 Matin.	0. 19 Mat.	3. 57 Soir.
11	7. 24	0. 0	3. 43
21	7. 18	11. 43 S.	3. 30
♃	JUPITER.		
1	8. 19 Matin.	0. 37 Mat.	4. 28 Soir.
11	7. 47	0. 3	3. 55
21	7. 17	11. 30 S.	3. 23
♄	SATURNE.		
1	3. 15 Matin.	2. 35 Soir.	8. 55 Matin.
11	2. 38	2. 0	8. 19
21	2. 0	1. 26	7. 42
♅	URANUS.		
1	3. 56 Matin.	5. 14 Soir.	10. 34 Matin.
11	3. 18	4. 38	9. 57
21	2. 39	4. 1	8. 21

N. L. le 3, à 7 h. 32 m. du mat. | P. L. le 18, à 6 h. 59 m. du mat.
P. Q. le 10, à 3 h. 14 m. du mat. | D. Q. le 26, à 0 h. 4 m. du mat.

Jours du mois.	JUIN. — Soleil dans l'Écrevisse, le 21, à 8 h. 31 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	SOLEIL. Couch.	SOLEIL. Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	J. ASCENSION.	3. 53	8. 2	22. 7	11. 57. 31	30
2	V. S. Erasme.	3. 52	8. 2	22. 15	11. 57. 41	1
3	S. Ste Clotilde.	3. 52	8. 3	22. 22	11. 57. 50	2
4	D. S. Optat, évêq.	3. 51	8. 4	22. 29	11. 58. 0	3
5	L. S. Boniface.	3. 51	8. 5	22. 36	11. 58. 11	4
6	M. Ste Amélie.	3. 30	8. 6	22. 43	11. 58. 22	5
7	M. S. Robert.	3. 50	8. 7	22. 48	11. 58. 33	6
8	J. S. Médard, év.	3. 49	8. 8	22. 53	11. 58. 44	7
9	V. S. Vincent.	3. 49	8. 9	22. 58	11. 58. 55	8
10	S. S. Landry.	3. 48	8. 9	23. 3	11. 59. 7	9
11	D. PENTECOTE.	3. 48	8. 10	23. 7	11. 59. 19	10
12	L. S. Basilide.	3. 48	8. 11	23. 11	11. 59. 31	11
13	M. S. Ant. de Pad.	3. 48	8. 11	23. 15	11. 59. 43	12
14	M. S. Basile.	3. 48	8. 12	23. 18	11. 59. 56	13
15	J. S. Modeste.	3. 48	8. 12	23. 20	0. 0. 9	14
16	V. S. Fargeau.	3. 48	8. 13	23. 23	0. 0. 21	15
17	S. S. Avit.	3. 48	8. 13	23. 24	0. 0. 34	16
18	D. *La Trinité.*	3. 48	8. 14	23. 26	0. 0. 47	17
19	L. S. Gerv. S. Pr.	3. 48	8. 14	23. 27	0. 1. 0	18
20	M. S. Silvère.	3. 48	8. 14	23. 27	0. 1. 13	19
21	M. S. Leufroi.	3. 48	8. 15	23. 27	0. 1. 26	20
22	J. FÊTE-DIEU.	3. 48	8. 15	23. 27	0. 1. 38	21
23	V. S. Lanfran.	3. 48	8. 15	23. 26	0. 1. 51	22
24	S. Nat. S. Jean-B.	3. 49	8. 15	23. 25	0. 2. 4	23
25	D. S. Prosper.	3. 49	8. 15	23. 24	0 2. 17	24
26	L. S. Babolein.	3. 50	8. 15	23. 22	0. 2. 30	25
27	M. S. Crescent.	3. 50	8. 15	23. 20	0. 2. 42	26
28	M. S. Irénée.	3. 51	8. 15	23. 17	0. 2. 54	27
29	J. S. Pierre, apôt.	3. 51	8. 15	23. 14	0. 3. 7	28
30	V. Com. de S. Paul.	3. 52	8. 14	23. 10	0. 3. 19	29

Les jours croissent, jusqu'au 23, de 0 h. 19 m., puis décroissent, jusqu'au 30, de 0 h. 5 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	4. 12 Matin.	7. 40 Soir.	11. 53 Matin.
2	5. 3	8. 45	0. 54 Soir.
3	6. 1	9. 40	1. 53
4	7. 5	10. 27	2. 50
5	8. 12	11. 5	3. 44
6	9. 19	11. 37	4. 34
7	10. 27	———	5. 22
8	11. 32	0. 5 Matin.	6. 7
9	0. 36 Soir.	0. 29	6. 50
10	1. 38	0. 53	7. 33
11	2. 40	1. 17	8. 16
12	3. 42	1. 41	8. 59
13	4. 43	2. 7	9. 43
14	5. 43	2. 37	10. 30
15	6. 41	3. 10	11. 18
16	7. 36	3. 50	———
17	8. 26	4. 36	0. 7 Matin.
18	9. 11	5. 28	0. 57
19	9. 50	6. 28	1. 48
20	10. 25	7. 32	2. 39
21	10. 56	8. 39	3. 29
23	11. 24	9. 50	4. 19
23	11. 53	11. 2	5. 9
24	———	0. 17 Soir.	6. 0
25	0. 22 Matin.	1. 33	6. 52
26	0. 52 Matin.	2. 49	7. 45
27	1. 25	4. 4	8. 40
28	2. 4	5. 18	9. 38
29	2. 50	6. 27	10. 37
30	3. 43	7. 28	11. 36

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	4. 35 Matin.	9. 28 Soir.	1. 2 Soir.
11	5. 15	9. 59	1. 37
21	5. 49	9. 52	1. 51
♀	VÉNUS.		
1	3. 18 Matin.	6. 41 Soir.	10. 59 Matin.
11	3. 13	7. 9	11. 11
21	3. 14	7. 34	11. 24
♂	MARS.		
1	7. 11 Matin.	11. 20 Soir.	3. 15 Soir.
11	7. 6	10. 57	3. 1
21	7. 1	10. 33	2. 47
♃	JUPITER.		
1	6. 44 Matin.	10. 54 Soir.	2. 49 Soir.
11	6. 15	10. 20	2. 18
21	5. 47	9. 47	1. 47
♄	SATURNE.		
1	1. 18 Matin.	0. 46 Soir.	7. 2 Matin.
11	0. 39	0. 9	6. 24
21	0. 1	11. 32 Matin.	5. 46
♅	URANUS.		
1	1. 56 Matin.	3. 21 Soir.	8. 38 Matin.
11	1. 17	2. 43	8. 0
21	0. 39	2. 6	7. 22

N. L. le 1, à 2 h. 57 m. du soir.
P. Q. le 8, à 5 h. 33 m. du soir.
P. L. le 16, à 9 h. 16 m. du soir.
D. Q. le 24, à 6 h. 45 m. du mat.
N. L. le 30, à 10 h. 36 m. du soir.

Jours du mois.	JUILLET. — Soleil dans le Lion, le 22, à 7 h. 27 m. du soir.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	S. S. Rombaut, év.	3. 52	8. 14	23. 6	0. 3. 30	1
2	D. Vis. de la Vierge	3. 53	8. 13	23. 2	0. 3. 42	2
3	L. S. Anatole, év.	3. 54	8. 13	22. 57	0. 3. 53	3
4	M. Tr. de S. Mart.	3. 54	8. 13	22. 52	0. 4. 4	4
5	M. Ste Zoé, mart.	3. 55	8 12	22. 46	0. 4. 14	5
6	J. S. Adolphe.	3. 56	8. 12	22. 40	0. 4. 25	6
7	V. Ste Aubierge.	3. 57	8. 11	22. 34	0. 4. 34	7
8	S. Ste Elisabeth.	3. 58	8. 11	22. 27	0. 4. 44	8
9	D. S. Cyrille.	3. 59	8. 10	22. 20	0. 4. 53	9
10	L. Ste Félicité.	4. 0	8. 9	22. 13	0. 5. 1	10
11	M. S. Benoît.	4. 1	8. 9	22. 5	0. 5. 10	11
12	M. S. Gualbert.	4. 2	8. 8	21. 56	0. 5. 17	12
13	J. S. Turiaf, évêq.	4. 3	8. 7	21. 48	0. 5. 25	13
14	V. S. Bonaventure.	4. 4	8. 6	21. 39	0. 5. 31	14
15	S. S. Henri, emp.	4. 5	8. 5	21. 29	0. 5. 37	15
16	D. S. Eustathe, év.	4. 6	8. 4	21. 20	0. 5. 43	16
17	L. S. Alexis.	4. 7	8. 3	21. 10	0. 5. 48	17
18	M. S. Frédéric.	4. 8	8. 2	20. 59	0. 5. 53	18
19	M. S. Vincent de P.	4. 10	8. 1	20. 48	0. 5. 57	19
20	J. Ste Marguerite.	4. 11	8. 0	20. 37	0. 6. 1	20
21	V. S. Victor, mart.	4. 12	7. 59	20. 26	0. 6. 4	21
22	S. Ste Marie-Mad.	4. 14	7. 57	20. 14	0. 6. 6	22
23	D. S. Apollinaire.	4. 15	7. 56	20. 1	0. 6. 8	23
24	L. Ste Christine.	4. 16	7. 55	19. 49	0. 6. 10	24
25	M. S. Jacques le m.	4. 18	7. 53	19. 36	0 6. 11	25
26	M. Ste Anne.	4. 19	7. 52	19. 23	0. 6. 11	26
27	J. S. Edouard.	4. 20	7. 51	19. 9	0. 6. 11	27
28	V. S. Nazaire.	4. 22	7. 49	18. 55	0. 6. 10	28
29	S. Ste Marthe.	4. 23	7. 48	18. 41	0. 6. 8	29
30	D. S. Alphonse.	4. 25	7. 47	18. 27	0. 6. 6	1
31	L. S. Ignace de L.	4. 26	7. 45	18. 12	0. 6. 4	2

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 7 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever.	Coucher	Passage au méridien
	h. m.	h. m.	h. m.
1	4. 44 Matin.	8. 18 Soir.	0. 35 Soir.
2	5. 50	9. 1	1. 31
3	6. 59	9. 36	2. 24
4	8. 7	10. 6	3. 13
5	9. 15	10. 33	4. 0
6	10. 21	10. 57	4. 45
7	11. 25	11. 21	5. 29
8	0. 28 Soir.	11. 45	6. 12
9	1. 30	——	6. 55
10	2. 31	0. M 11	7. 39
11	3. 31	0. 39 atin.	8. 25
12	4. 30	1. 11	9. 12
13	5. 27	1. 48	10. 1
14	6. 20	2. 30	10. 51
15	7. 7	3. 20	11. 42
16	7. 50	4. 18	——
17	8. 27	5. 21	0. 34 Matin.
18	9. 0	6. 29	1. 26
19	9. 30	7. 40	2. 17
20	9. 59	8. 53	3. 7
21	10. 27	10. 7	3. 58
22	10. 56	11. 21	4. 49
23	11. 28	0. 36 Soir.	5. 41
24	——	1. 51	6. 34
25	0. M 4	3. 3	7. 29
26	0. 45 atin.	4. 12	8. 26
27	1. 33	5. 14	9. 24
28	2. 29	6. 8	10. 22
29	3. 32	6. 54	11. 18
30	4. 39	7. 33	0. 12 Soir.
31	5. 48	8. 5	1. 3

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever.	Coucher.	Passage au méridien
	h. m.	h. m.	h. m.
☿	MERCURE.		
1	5. 58 Matin.	9. 17 Soir.	1. 38 Soir.
11	5. 29	8. 21	0. 55
21	4. 23	7. 17	11. M. 50
♀	VÉNUS.		
1	3. 24 Matin.	7. 52 Soir.	11. M. 38
11	3. 41	8. 2	11. Mat. 52
21	4. 7	8. 4	0. S 5
♂	MARS.		
1	6. 57 Matin.	10. 8 Soir.	2. 32 Soir.
11	6. 53	9. 41	2. 17
21	6. 50	9. 14	2. 2
♃	JUPITER.		
1	5. 19 Matin.	9. 15 Soir.	1. 17 Soir.
11	4. 51	8. 42	0. 47
21	4. 24	8. 8	0 16
♄	SATURNE.		
1	11. 22 Soir.	10. 53 Matin.	5. 7 Matin.
11	10. 43	10. 14	4. 28
21	10. 3	9. 33	3. 48
♅	URANUS.		
1	0. M 0	1. 28 Soir.	6. 44 Matin.
11	11. Soir. 21	0. 50	6. 5
21	10. 41	0. 11	5. 26

P. Q. le 8, à 9 h. 47 m. du mat. | D. Q. le 23, à 11 h. 45 m. du mat.
P. L. le 16, à 9 h. 28 m. du mat. | N. L. le 30, à 7 h. 42 m. du mat.

Jours du mois.	AOUT. — Sol. dans la Vierge, le 23, à 1 h. 57 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h m. s.*	
1	M. Ste Sophie.	4. 28	7. 43	17. 57	0. 6. 0	3
2	M. S. Etienne, pap.	4. 29	7. 42	17. 41	0. 5. 56	4
3	J. Inv. S. Etienne.	4. 30	7. 40	17. 26	0. 5. 52	5
4	V. S. Dominique.	4. 32	7. 38	17. 10	0. 5. 47	6
5	S. N.-D. aux neiges.	4. 33	7. 37	16. 54	0. 5. 41	7
6	D. Transf. de N. S.	4. 35	7. 35	16. 37	0. 5. 35	8
7	L. S. Gaétan.	4. 36	7. 33	16. 20	0. 5. 28	9
8	M. S. Justin, mart.	4. 38	7. 32	16. 3	0. 5. 20	10
9	M. S. Romain.	4. 39	7. 30	15. 46	0. 5. 12	11
10	J. S. Laurent.	4. 41	7. 28	15. 29	0. 5. 3	12
11	V. S. Gery, évêq.	4. 43	7. 26	15. 11	0. 4. 54	13
12	S. Ste Claire, vierg.	4. 44	7. 24	14. 53	0. 4. 44	14
13	D. S. Hippolyte.	4. 45	7. 22	14. 35	0. 4. 34	15
14	L. S. Eusèbe.	4. 47	7. 21	14. 16	0. 4. 23	16
15	M. ASSOMPTION.	4. 48	7. 19	13. 57	0. 4. 11	17
16	M. S Roch, conf.	4. 50	7. 17	13. 38	0. 3. 59	18
17	J. S. Mammès.	4. 52	7. 15	13. 19	0. 3. 46	19
18	V. Ste Hélène.	4. 53	7. 13	13. 0	0. 3. 33	20
19	S. S. Louis, évêq.	4. 55	7. 11	12. 40	0. 3. 20	21
20	D. S. Bernard, ab.	4. 56	7. 8	12. 21	0. 3. 6	22
21	L. Ste Emélie.	4. 57	7. 6	12. 1	0. 2. 51	23
22	M. S. Symphorien.	4. 59	7. 5	11. 41	0. 2. 36	24
23	M. S. Sidoine.	5. 1	7. 3	11. 20	0. 2. 21	25
24	J. S. Barthélemi.	5. 3	7. 1	11. 0	0. 2. 5	26
25	V. S. Louis, roi.	5. 4	6. 58	10. 39	0. 1. 49	27
26	S. S. Zéphirin, p.	5. 5	6. 56	10. 18	0. 1. 33	28
27	D. S. Césaire.	5. 7	6. 54	9. 57	0. 1. 16	29
28	L. S. Médéric, ab.	5. 8	6. 52	9. 36	0. 0. 58	30
29	M. S. Augustin.	5. 10	6. 50	9. 14	0. 0. 41	1
30	M. Ste Rose, vierg.	5. 12	6. 48	8. 53	0. 0. 23	2
31	J. S. Ovide.	5. 13	6. 46	8. 31	0. 0. 5	3

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 46 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher h. m.	LUNE. Passage au méridien h. m.
1	6. 57 Matin.	8. 35 Soir.	1. 52 Soir.
2	8. 4	9. 1	2. 38
3	9. 10	9. 25	3. 23
4	10. 14	9. 48	4. 6
5	11. 16	10. 13	4. 50
6	0. 18 Soir.	10. 40	5. 34
7	1. 19	11. 10	6. 19
8	2. 19	11. 45	7. 5
9	3. 16	——	7. 52
10	4. 10	0. 25 Matin.	8. 42
11	4. 59	1. 12	9. 33
12	5. 44	2. 5	10. 25
13	6. 24	3. 6	11. 17
14	7. 0	4. 13	——
15	7. 32	5. 24	0. 9 Matin.
16	8. 1	6. 38	1. 1
17	8. 29	7. 52	1. 53
18	8. 59	9. 9	2. 45
19	9. 31	10. 26	3. 37
20	10. 5	11. 41	4. 31
21	10. 44	0. 54 Soir.	5. 25
22	11. 29	2. 3	6. 20
23	——	3. 6	7. 17
24	0. 22 Matin.	4. 2	8. 14
25	1. 22	4. 50	9. 10
26	2. 26	5. 31	10. 4
27	3. 32	6. 5	10. 55
28	4. 40	6. 34	11. 44
29	5. 48	7. 1	0. 31 Soir.
30	6. 53	7. 26	1. 16
31	7. 58	7. 51	2. 1

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	3. 14 Matin.	6. 36 Soir.	10. 55 Matin.
11	3. 3	6. 38	10. 50
21	3. 48	6. 52	11. 20
♀	VÉNUS.		
1	4. 38 Matin.	7. 58 Soir.	0. 18 Soir.
11	5. 9	7. 47	0. 28
21	5. 40	7. 32	0. 36
♂	MARS.		
1	6. 47 Matin.	8. 44 Soir.	1. 45 Soir.
11	6. 43	8. 15	1. 29
21	6. 40	7. 47	1. 12
♃	JUPITER.		
1	3. 54 Matin.	7. 34 Soir.	11. 43 Matin.
11	3. 27	6. 59	11. 13
21	3. 0	6. 25	10. 43
♄	SATURNE.		
1	9. 20 Soir.	8. 48 Matin.	3. 4 Matin.
11	8. 40	8. 5	2. 22
21	8. 0	7. 23	1. 41
♅	URANUS.		
1	9. 58 Soir.	11. 27 Matin.	4. 42 Matin.
11	9. 19	10. 47	4. 2
21	8. 39	10. 7	3. 23

P. Q. le 7, à 3 h. 14 m. du mat. | D. Q. le 21, à 4 h. 25 m. du soir.
P. L. le 14, à 5 h. 33 m. du soir. | N. L. le 28, à 7 h. 18 m. du soir.

Jours du mois.	SEPTEMBRE. — Soleil dans la Balance, le 22, à 10 h. 38 m. du soir.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	*h. m.*	*d. m.*	*h. m. s.*	
1	V. S. Gilles.	5. 15	6. 44	8. 10	11. 59. 46	4
2	S. S. Lazare.	5. 16	6. 41	7. 48	11. 59. 27	5
3	D. S. Grégoire.	5. 18	6. 39	7. 26	11. 59. 8	6
4	L. Ste Rosalie.	5. 19	6. 37	7. 3	11. 58. 48	7
5	M. S. Bertin, abbé.	5. 21	6. 36	6. 41	11. 58. 29	8
6	M. S. Eleuthère.	5. 22	6. 34	6. 19	11. 58. 9	9
7	J. Ste Reine, vierg.	5. 24	6. 31	5. 56	11. 57. 48	10
8	V. Nat. de la Vierg.	5. 26	6. 29	5. 34	11. 57. 28	11
9	S. S. Omer, évêq.	5. 27	6. 27	5. 11	11. 57. 7	12
10	D. S. Nicolas To.	5. 29	6. 25	4. 48	11. 56. 47	13
11	L. S. Hyacinthe.	5. 30	6. 22	4. 25	11. 56. 26	14
12	M. S. Raphaël.	5. 32	6. 20	4. 2	11. 56. 5	15
13	M. S. Maurille.	5. 33	6. 18	3. 40	11. 55. 44	16
14	J. Exalt. Ste Croix.	5. 35	6. 16	3. 16	11. 55. 23	17
15	V. S. Nicomède.	5. 36	6. 14	2. 53	11. 55. 2	18
16	S. Ste Euphémie.	5. 38	6. 11	2. 30	11. 54. 40	19
17	D. S. Lambert.	5. 40	6. 9	2. 7	11. 54. 19	20
18	L. S. Jean Chrys.	5. 41	6. 7	1. 44	11. 53. 58	21
19	M. S. Janvier.	5. 43	6. 4	1. 20	11. 53. 37	22
20	M. S. Eustache.	5. 44	6. 2	0. 57	11. 53. 16	23
21	J. S. Mathieu, ap.	5. 46	6. 0	0. 34	11. 52. 55	24
22	V. S. Maurice.	5. 47	5. 58	0. B10	11. 52. 34	25
23	S. Ste Thècle.	5. 48	5. 56	0. A13	11. 52. 13	26
24	D. S. Andoche.	5. 50	5. 53	0. 37	11. 51. 53	27
25	L. S. Firmin, évé.	5. 52	5. 51	1. 0	11. 51. 33	28
26	M. Ste Justine.	5. 53	5. 49	1. 23	11. 51. 12	29
27	M. S. Côme, S. Da.	5. 55	5. 46	1. 47	11. 50. 52	1
28	J. S. Wencesl., m.	5. 57	5. 44	2. 10	11. 50. 32	2
29	V. S. Michel, arc.	5. 58	5. 41	2. 34	11. 50. 13	3
30	S. S. Jérôme.	6. 0	5. 39	2. 57	11. 49. 54	4

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 54 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	9. 3 Matin.	8. 17 Soir.	2. 45 Soir.
2	10. 6	8. 43	3. 29
3	11. 7	9. 11	4. 13
4	0. 7 Soir.	9. 43	4. 58
5	1. 4	10. 20	5. 44
6	1. 58	11. 3	6. 32
7	2. 49	11. 53	7. 22
8	3. 36	———	8. 12
9	4. 17	0. 49 Matin.	9. 3
10	4. 55	1. 53	9. 55
11	5. 29	3. 2	10. 48
12	6. 0	4. 15	11. 41
13	6. 30	5. 31	———
14	7. 0	6. 48	0. 34 Matin.
15	7. 31	8. 8	1. 28
16	8. 6	9. 26	2. 24
17	8. 45	10. 41	3. 20
18	9. 29	11. 54	4. 16
19	10. 19	1. 0 Soir.	5. 13
20	11. 16	1. 58	6. 9
21	———	2. 49	7. 5
22	0. 17 Matin.	3. 31	7. 59
23	1. 23	4. 7	8. 50
24	2. 30	4. 37	9. 39
25	3. 36	5. 5	10. 26
26	4. 42	5. 30	11. 12
27	5. 47	5. 55	11. 57
28	6. 51	6. 19	0. 41 Soir.
29	7. 54	6. 45	1. 24
30	8. 55	7. 13	2. 8

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	5. 6 Matin.	6. 53 Soir.	0. 0 Soir.
11	6. 14	6. 42	0. 28
21	7. 11	6. 24	0. 48
♀	VÉNUS.		
1	6. 15 Matin.	7. 12 Soir.	0. 43 Soir.
11	6. 45	6. 52	0. 49
21	7. 16	6. 33	0. 55
♂	MARS.		
1	6. 36 Matin.	7. 15 Soir.	0. 56 Soir.
11	6. 34	6. 46	0. 40
21	6. 31	6. 17	0. 24
♃	JUPITER.		
1	2. 30 Matin.	5. 47 Soir.	10. 8 Matin.
11	2. 2	5. 12	9. 37
21	1. 33	4. 38	9. 5
♄	SATURNE.		
1	7. 15 Soir.	6. 34 Matin.	0. 55 Mat.
11	6. 35	5. 50	0. 12
21	5. 54	5. 6	11. 30 S.
♅	URANUS.		
1	7. 55 Soir.	9. 22 Matin.	2. 38 Matin.
11	7. 15	8. 41	1. 58
21	6. 35	8. 0	1. 17

P. Q. le 5, à 9 h. 0 m. du soir. D. Q. le 19, à 10 h. 15 m. du soir.
P. L. le 13, à 6 h. 35 m. du mat. N. L. le 27, à 9 h. 53 m. du mat.

Jours du mois.	OCTOBRE. — Soleil dans le Scorpion, le 23, à 6 h. 53 m. du matin.	SOLEIL. Lever. h. m.	Couch. h. m.	Décl. d. m.	Temps moyen au midi vrai. h. m. s.	Age de la Lune.
1	D. S. Remi, évêq.	6. 1	5. 36	3. 20	11. 49. 35	5
2	L. SS. Anges gard.	6. 3	5. 34	3. 44	11. 49. 16	6
3	M. S. Denis l'aré.	6. 4	5. 32	4. 7	11. 48. 57	7
4	M. S. François d'A.	6. 6	5. 30	4. 30	11. 48. 39	8
5	J. Ste Aure, vierge.	6. 8	5. 28	4. 53	11. 48. 21	9
6	V. S. Bruno, inst.	6. 9	5. 25	5. 16	11. 48. 4	10
7	S. Ste Julie.	6. 11	5. 23	5. 39	11. 47. 46	11
8	D. Ste Brigitte.	6. 12	5. 21	6. 2	11. 47. 30	12
9	L. S. Denis, évêq.	6. 14	5. 19	6. 25	11. 47. 14	13
10	M. S. Paulin.	6. 16	5. 17	6. 48	11. 46. 58	14
11	M. SS. Nicaise, etc.	6. 17	5. 15	7. 11	11. 46. 43	15
12	J. S. Wilfrid.	6. 19	5. 13	7. 33	11. 46. 28	16
13	V. S. Géraud, c.	6. 21	5. 10	7. 56	11. 46. 14	17
14	S. S. Caliste, pap.	6. 23	5. 8	8. 18	11. 46. 0	18
15	D. Ste Thérèse	6. 24	5. 6	8. 40	11. 45. 47	19
16	L. S. Gal, abbé.	6. 26	5. 4	9. 2	11. 45. 34	20
17	M. Ste Estelle.	6. 27	5. 2	9. 24	11. 45. 22	21
18	M. S. Luc, évang.	6. 29	5. 0	9. 46	11. 45. 11	22
19	J. S. Savinien.	6. 31	4. 58	10. 8	11. 45. 0	23
20	V. S. Caprais.	6. 32	4. 56	10. 30	11. 44. 50	24
21	S. Ste Ursule.	6. 34	4. 54	10. 51	11. 44. 40	25
22	D. S. Mellon, év.	6. 36	4. 52	11. 12	11. 44. 31	26
23	L. S. Hilarion.	6. 38	4. 50	11. 33	11. 44. 23	27
24	M. S. Magloire.	6. 39	4. 48	11. 54	11. 44. 16	28
25	M. SS. Crépin et C.	6. 41	4. 46	12. 15	11. 44. 9	29
26	J. S. Evariste.	6. 42	4. 44	12. 36	11. 44. 3	30
27	V. S. Frumence.	6 44	4. 42	12. 56	11. 43. 58	1
28	S. S. Simon.	6. 46	4. 40	13. 16	11. 43. 54	2
29	D. S Narcisse.	6. 48	4. 39	13. 36	11. 43. 50	3
30	L. S. Lucain.	6. 50	4. 37	13. 56	11. 43. 47	4
31	M. S. Quentin.	6. 51	4. 35	14. 15	11. 43. 45	5

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 54 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	9. 56 Matin.	7. 43 Soir.	2. 52 Soir.
2	10. 54	8. 17	3. 38
3	11. 49	8. 57	4. 25
4	0. 41 Soir.	9. 43	5. 13
5	1. 29	10. 36	6. 2
6	2. 11	11. 34	6. 52
7	2. 50	——	7. 42
8	3. 24	0. 39 Matin.	8. 34
9	3. 57	1. 49	9. 26
10	4. 28	3. 3	10. 18
11	4. 57	4. 20	11. 12
12	5. 27	5. 39	——
13	6. 1	7. 0	0. 8 Matin.
14	6. 39	8. 20	1. 6
15	7. 23	9. 37	2. 4
16	8. 11	10. 49	3. 3
17	9. 8	11. 52	4. 2
18	10. 10	0. 47 Soir.	5. 0
19	11. 15	1. 32	5. 55
20	——	2. 9	6. 48
21	0. 22 Matin.	2. 41	7. 38
22	1. 28	3. 9	8. 25
23	2. 34	3. 34	9. 10
24	3. 39	3. 59	9. 55
25	4. 42	4. 23	10. 38
26	5. 44	4. 48	11. 21
27	6. 47	5. 15	0. 5 Soir.
28	7. 48	5. 44	0. 50
29	8. 47	6. 16	1. 35
30	9. 44	6. 54	2. 21
31	10. 37	7. 38	3. 8

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	8. 0 Matin.	6. 8 Soir.	1. 3 Soir.
11	8. 42	5. 46	1. 14
21	9. 6	5. 27	1. 16
♀	VÉNUS.		
1	7. 48 Matin.	6. 14 Soir.	1. 1 Soir.
11	8. 20	5. 58	1. 9
21	8. 51	5. 45	1. 18
♂	MARS.		
1	6. 28 Matin.	5. 49 Soir.	0. 9 S.
11	6. 27	5. 21	11. 54 Mat.
21	6. 25	4. 54	11. 39
♃	JUPITER.		
1	1. 4 Matin.	4. 3 Soir.	8. 33 Matin.
11	0. 33	3. 27	8. 0
21	0. 2	2. 51	7. 26
♄	SATURNE.		
1	5. 13 Soir.	4. 23 Matin.	10. 48 Soir.
11	4. 33	3. 39	10. 6
21	3. 52	2. 57	9. 24
♅	URANUS.		
1	5. 55 Soir.	7. 18 Matin.	0. 36 M.
11	5. 15	6. 36	11. 56 Soir.
21	4. 35	5. 54	11. 15

P. Q. le 5, à 2 h. 18 m. du soir. | D. Q. le 19, à 6 h. 45 m. du mat.
P. L. le 12, à 4 h. 13 m. du soir. | N. L. le 27, à 3 h. 4 m. du mat.

Jours du mois.	NOVEMBRE. — Solcil dans le Sagittaire, le 22, à 2 h. 31 m. du matin.	SOLEIL. Lever.	Couch.	Décl.	Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	M. TOUSSAINT.	6. 53	4. 33	14. 35	11. 43. 43	6
2	J. Les Trépassés.	6. 54	4. 31	14. 54	11. 43. 43	7
3	V. S. Hubert.	6. 56	4. 30	15. 12	11. 43. 43	8
4	S. S. Charles.	6. 58	4. 28	15. 31	11. 43. 44	9
5	D. Ste Bertille.	7. 0	4. 26	15. 49	11. 43. 46	10
6	L. S. Léonard.	7. 2	4. 25	16. 7	11. 43. 48	11
7	M. S. Willebrod.	7. 3	4. 23	16. 25	11. 43. 52	12
8	M. S. Ernest.	7. 5	4. 21	16. 43	11. 43. 56	13
9	J. S. Mathurin.	7. 7	4. 20	17. 0	11 44. 1	14
10	V. S. Léon, le Gr	7. 8	4. 18	17. 17	11. 44. 7	15
11	S. S. Martin, évé.	7. 10	4. 17	17. 33	11. 44. 14	16
12	D. S. René.	7. 12	4. 16	17. 50	11. 44. 22	17
13	L. S. Brice, évêq.	7. 13	4. 14	18. 6	11. 44. 30	18
14	M. S. Bertrand.	7. 15	4. 13	18. 21	11. 44. 40	19
15	M. S. Eugène.	7. 17	4. 11	18. 37	11. 44. 50	20
16	J. S. Edme.	7. 19	4. 10	18. 52	11. 45. 1	21
17	V. S. Agnan, évê.	7. 20	4. 9	19. 6	11. 45. 13	22
18	S. S. Odon.	7. 22	4. 7	19. 21	11. 45. 26	23
19	D. Ste Elisabeth.	7. 24	4. 6	19. 35	11. 45. 39	24
20	L. S. Edmond.	7. 25	4. 5	19. 48	11. 45. 54	25
21	M. Présent. Ste Vier.	7. 27	4. 4	20. 2	11. 46. 9	26
22	M. Ste Cécile.	7. 29	4. 3	20. 15	11. 46. 25	27
23	J. S. Clément.	7. 30	4. 2	20. 27	11. 46. 42	28
24	V. S. Séverin.	7. 31	4. 1	20. 39	11. 47. 0	29
25	S. Ste Catherine.	7. 33	4. 0	20. 51	11. 47. 18	30
26	D. Ste Gen. des ar.	7. 35	3. 59	21. 2	11. 47. 37	1
27	L. S. Siméon.	7. 36	3. 58	21. 13	11. 47. 57	2
28	M. S. Malo.	7. 38	3. 58	21. 24	11. 48. 18	3
29	M. S. Saturnin.	7. 39	3. 57	21. 34	11. 48. 39	4
30	J. S. André, apôt.	7. 40	3. 56	21. 44	11. 49. 1	5

Les jours décroissent, pendant ce mois, de 1 h. 25 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	LUNE. Coucher. h. m.	LUNE. Passage au méridien. h. m.
1	11. 26 M.	8. 28 Soir.	3. 57 Soir.
2	0. 10 Soir.	9. 23	4. 46
3	0. 49	10. 24	5. 35
4	1. 24	11. 30	6. 24
5	1. 55	—	7. 14
6	2. 25	0. 40 Matin.	8. 4
7	2. 54	1. 53	8. 56
8	3. 23	3. 9	9. 49
9	3. 54	4. 28	10. 46
10	4. 30	5. 48	11. 46
11	5. 11	7. 9	—
12	5. 59	8. 26	0. 46 Matin.
13	6. 54	9. 37	1. 46
14	7. 55	10. 38	2. 47
15	9. 2	11. 29	3. 46
16	10. 11	0. 10 Soir.	4. 42
17	11. 19	0. 44	5. 34
18	—	1. 14	6. 23
19	0. 25 Matin.	1. 41	7. 9
20	1. 31	2. 6	7. 54
21	2. 34	2. 29	8. 37
22	3. 37	2. 53	9. 20
23	4. 39	3. 18	10. 3
24	5. 40	3. 45	10. 47
25	6. 41	4. 16	11. 32
26	7. 38	4. 52	0. 18 Soir.
27	8. 34	5. 34	1. 6
28	9. 24	6. 22	1. 54
29	10. 10	7. 16	2. 42
30	10. 50	8. 15	3. 31

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	PLANÈTES. Coucher. h. m.	PLANÈTES. Passage au méridien. h. m.
☿	MERCURE.		
1	8. 36 Matin.	4. 57 Soir.	0. 46 S.
11	6. 44	4. 11	11. 28 Mati.
21	5. 35	3. 34	10. 34
♀	VÉNUS.		
1	9. 26 Matin.	5. 37 Soir.	1. 31 Soir.
11	9. 53	5. 37	1. 45
21	10. 14	5. 45	1. 59
♂	MARS.		
1	6. 24 Matin.	4. 25 Soir.	11. 24 Matin.
11	6. 24	3. 57	11. 11
21	6. 24	3. 36	10. 59
♃	JUPITER.		
1	11. 26 Soir.	2. 11 Soir.	6. 49 Matin.
11	10. 53	1. 34	6. 12
21	10. 16	0. 56	5. 36
♄	SATURNE.		
1	3. 8 Soir.	2. 11 Matin.	8. 39 Soir.
11	2. 28	1. 30	7. 59
21	1. 48	0. 50	7. 19
♅	URANUS.		
1	3. 51 Soir.	5. 9 Matin.	10. 29 Soir.
11	3. 11	4. 27	9. 49
21	2. 31	3. 46	9. 8

P. Q. le 4, à 6 h. 20 m. du mat. | D. Q. le 17, à 7 h. 4 m. du soir.
P. L. le 11, à 1 h. 52 m. du mat. | N. L. le 25, à 9 h. 47 m. du soir.

Jours du mois.	DÉCEMBRE. — Soleil dans le Capricorne, le 21, à 4 h. 18 m. du soir.	SOLEIL.			Temps moyen au midi vrai.	Age de la Lune.
		Lever.	Couch.	Décl.		
		h. m.	h. m.	d. m.	h. m. s.	
1	V. S. Éloi.	7. 42	3. 56	21. 53	11. 49. 24	6
2	S. S. Franç.-Xav.	7. 43	3. 55	22. 2	11. 49. 47	7
3	D. Dim. de l'avent.	7. 44	3. 55	22. 11	11. 50. 11	8
4	L. Ste Barbe.	7. 46	3. 54	22. 19	11. 50. 35	9
5	M. S. Sabas, abbé.	7. 47	3. 54	22. 27	11. 51. 0	10
6	M. S. Nicolas, év.	7. 48	3. 53	22. 34	11. 51. 26	11
7	J. Ste Fare, vierg.	7. 50	3. 53	22. 41	11. 51. 52	12
8	V. La Conception.	7. 51	3. 53	22. 47	11. 52. 18	13
9	S. Ste Léocadie.	7. 52	3 52	22. 53	11. 52. 45	14
10	D. Ste Valère, vier.	7. 53	3. 52	22. 58	11. 53. 12	15
11	L. S. Damase, pa.	7. 54	3. 52	23. 3	11. 53. 40	16
12	M. S. Valéry.	7. 55	3. 52	23. 8	11. 54. 8	17
13	M. Ste Luce, v. m.	7. 56	3. 52	23. 12	11. 54. 36	18
14	J. S. Nicaise.	7. 57	3. 52	23. 15	11. 55. 5	19
15	V. S. Mesmin.	7. 58	3. 53	23. 18	11. 55. 34	20
16	S. Ste Adelaïde.	7. 58	3. 53	23. 21	11. 56. 3	21
17	D. Ste Begge.	7. 59	3. 53	23. 23	11. 56. 33	22
18	L. S. Gatien, évêq.	8. 0	3. 53	23. 25	11. 57. . 2	23
19	M. Ste Meuris, m.	8. 0	3. 54	23. 26	11. 57. 32	24
20	M. S. Philogone.	8. 1	3. 54	23. 27	11. 58. 2	25
21	J. S. Thomas, ap.	8. 2	3. 55	23. 27	11. 58. 32	26
22	V. S. Ischyrion.	8. 2	3. 55	23. 27	11. 59. 2	27
23	S. Ste Victoire.	8. 3	3. 56	23. 27	11. 59. 32	28
24	D. S. Delphin.	8. 3	3. 56	23. 26	0. 0. 3	29
25	L. NOEL.	8. 4	3. 57	23. 24	0. 0. 33	30
26	M. S. Etienne.	8. 4	3. 58	23. 22	0. 1. 2	1
27	M. S. Jean, évêq.	8. 4	3. 59	23. 19	0. 1. 32	2
28	J. SS. Innocents	8. 4	3. 59	23. 16	0. 2. 2	3
29	V. S. Thom. de C.	8. 4	4. 0	23. 13	0. 2. 31	4
30	S. Ste Colombe.	8. 4	4. 1	23. 9	0. 3. 0	5
31	D. S. Sylvestre.	8. 4	4. 2	23. 5	0 3. 29	6

Les jours décroissent, jusqu'au 22, de 0 h. 22 m; puis croissent, jusqu'au 31, de 0 h. 5 m.

Jours du mois.	LUNE. Lever. h. m.	Coucher h. m.	Passage au méridien h. m.
1	11. 26 Mat.	9. 18 Soir.	4. 20 Soir.
2	11. 58	10. 24	5. 9
3	0. 27 Soir.	11. 34	5. 58
4	0. 56	———	6. 47
5	1. 23	0. 47 Matin.	7. 37
6	1. 51	2. 1	8. 29
7	2. 23	3. 18	9. 25
8	2. 59	4. 37	10. 23
9	3. 42	5. 56	11. 24
10	4. 33	7. 11	———
11	5. 32	8. 19	0. 26 Matin.
12	6. 39	9. 17	1. 27
13	7. 49	10. 4	2. 26
14	9. 0	10. 44	3. 22
15	10. 10	11. 17	4. 15
16	11. 18	11. 45	5. 4
17	———	0. 11 Soir.	5. 50
18	0. 24 Soir.	0. 34	6. 35
19	1. 27	0. 58	7. 18
20	2. 30	1. 23	8. 1
21	3. 31	1. 49	8. 44
22	4. 32	2. 19	9. 28
23	5. 31	2. 53	10. 14
24	6. 28	3. 33	11. 2
25	7. 21	4. 18	11. 50
26	8. 9	5. 10	0. 39 Soir.
27	8. 52	6. 7	1. 28
28	9. 29	7. 9	2. 17
29	10. 2	8. 15	3. 6
30	10. 33	9. 24	3. 55
31	11. 0	10. 34	4. 43

Jours du mois.	PLANÈTES. Lever. h. m.	Coucher. h. m.	Passage au méridien h. m.
☿	MERCURE.		
1	5. 49 Matin.	3. 14 Soir.	10. 31 Matin.
11	6. 32	3. 6	10. 49
21	7. 17	3. 10	11. 13
♀	VÉNUS.		
1	10. 26 Matin.	6. 2 Soir.	2. 14 Soir.
11	10. 29	6. 27	2. 28
21	10. 23	6. 56	2. 39
♂	MARS.		
1	6. 24 Matin.	3. 13 Soir.	10. 48 Matin.
11	6. 24	2. 53	10. 38
21	6. 23	2. 35	10. 29
♃	JUPITER.		
1	9. 40 Soir.	0. 17 S.	4. 58 Matin.
11	9. 0	11. 38 M.	4. 19
21	8. 18	10. 58 Mat.	3. 39
♄	SATURNE.		
1	1. 9 Soir.	0. 11 M.	6. 40 Soir.
11	0. 30	11. 33 Soir.	6. 1
21	11. 51 M.	10. 57	5. 23
♅	URANUS.		
1	1. 51 Soir.	3. 5 Matin.	8. 28 Soir.
11	1. 11	2. 25	7. 48
21	0. 31	1. 45	7. 8

P. Q. le 3, à 8 h. 23 m. du soir. | D. Q. le 17, à 11 h. 30 m. du mat.
P. L. le 10, à 0 h. 1 m. du soir. | N. L. le 25, à 4 h. 39 m. du soir.

Calendrier de l'Académie.

Janvier. — Réunions de la commission administrative et des commissions spéciales des finances, pour arrêter les comptes ; les commissions spéciales font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des recettes et dépenses pendant l'année écoulée.

Id. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Lettres.*

Id. — Élection du Directeur dans chaque classe.

Mai. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les lettres; rédaction du programme pour le concours suivant; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance générale des trois classes pour régler les intérêts communs; élection des membres de la commission administrative de l'Académie.

Id. — Séance publique de la *Classe des Lettres;* distribution des récompenses décernées.

Juin. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Beaux-Arts.*

Août. — Les vacances commencent après la séance de chaque classe.

Septembre. — Fin des vacances le 20.

Id. — Présentation des mémoires destinés au concours de la *Classe des Sciences.*

Id. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les beaux-arts ; rédaction du programme pour le concours suivant ; élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance publique de la *Classe des Beaux-Arts ;* distribution des récompenses décernées.

Décembre. — Nomination des commissions spéciales pour la vérification des comptes de chaque classe.

Id. — Jugement des mémoires envoyés au concours pour les sciences; rédaction du programme pour le concours suivant : élections des membres, associés et correspondants.

Id. — Séance publique de la *Classe des Sciences ;* distribution des récompenses décernées.

APERÇU HISTORIQUE.

En 1769, il se forma à Bruxelles une *société littéraire* sous les auspices du comte de Cobenzl, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'impératrice Marie-Thérèse. La première séance de cette société eut lieu chez le comte de Nény, le 5 mai de la même année.

Différentes causes portèrent obstacle aux travaux et aux succès de la société littéraire, qui, quatre ans après sa naissance, vit élargir son cadre et reçut avec le titre d'*Académie impériale et royale*, plusieurs priviléges importants pour cette époque. La première séance fut tenue dans la bibliothèque royale, sous la présidence du chancelier de Brabant, le 13 avril 1773 (1).

L'Académie impériale et royale continua paisiblement ses

(1) Voyez dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année, les différents documents relatifs à l'histoire de l'ancienne académie impériale et royale, qui y ont été insérés par M. Gachard, d'après les pièces retrouvées dans les archives de l'État.

travaux jusqu'à l'époque de la révolution française, et publia, outre cinq volumes de mémoires, un grand nombre d'ouvrages couronnés dont la liste a été insérée dans l'*Annuaire* de 1841, 7e année. Dispersée par suite des événements politiques, l'Académie s'était assemblée, pour la dernière fois, le 21 mai 1794. Elle fut rétablie, sous le titre d'*Académie royale des sciences et belles-lettres*, par arrêté royal du 7 mai 1816. L'installation eut lieu, au musée des tableaux de la ville, le 18 novembre de la même année (1).

En 1832, l'Académie, consultée par M. le Ministre de l'intérieur sur l'utilité de la création d'une classe des beaux-arts, répondit, à l'unanimité, qu'elle regardait cette extension comme utile. Différents plans de réforme furent ensuite proposés, soit dans l'intérieur, soit à l'extérieur de l'Académie, et le gouvernement, par ses arrêtés du 1er décembre 1845, sépara définitivement la compagnie en trois classes, celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

On trouvera ci-après les pièces qui appartiennent à cette réorganisation.

(1) Voyez le procès-verbal de la séance dans l'*Annuaire de l'Académie* pour 1840, 6e année.

RÉORGANISATION

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES-LETTRES DE BRUXELLES.

RAPPORT AU ROI.

Bruxelles, le 19 novembre 1845.

Sire,

L'organisation actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles n'est plus en harmonie avec les progrès que la science et la littérature ont faits dans notre pays.

D'un côté, la confusion des deux classes aujourd'hui existantes, et l'infériorité numérique de la classe des lettres, doivent nécessairement entraver l'essor de celle-ci, tandis que les développements remarquables des travaux littéraires en Belgique paraissent devoir lui imprimer une activité toute nouvelle.

D'un autre côté, la littérature flamande, si florissante aujourd'hui, n'y compte presque point de représentant.

En troisième lieu, les beaux-arts qui semblent avoir attendu notre régénération politique, pour sortir avec éclat d'un long engourdissement, désirent un centre commun, où les efforts individuels de nos artistes puissent en quelque sorte converger, afin de consolider cette glorieuse école flamande qui a jeté tant de lustre sur notre patrie.

L'Académie elle-même, Sire, a apprécié les inconvénients de cet état de choses. Il y a longtemps qu'un de ses membres, usant de la prérogative que lui donnait sa qualité de représentant, a soumis un projet de réorganisation à la Législature, à laquelle on avait d'ailleurs présenté d'autres projets. Mais les travaux importants dont la Chambre s'est trouvée chargée, en ont empêché jusqu'ici et en empêcheraient probablement la discussion pendant longtemps encore. C'est ce que l'Académie elle-même a bien compris; car plus tard, elle a nommé dans son sein une commission, dont faisait partie l'honorable auteur de la première proposition, et à laquelle elle confia le soin de jeter les bases d'un travail qui devait être soumis à la sanction du Gouvernement.

Une question d'opportunité a suspendu l'exécution de cette mesure.

Dans ces circonstances, Sire, j'ai pensé qu'il appartenait au Gouvernement de Votre Majesté de s'acquitter de cette tâche. J'ai étudié mûrement la question, et j'ai l'honneur de soumettre le résultat de mon examen à la haute appréciation de Votre Majesté.

Ne voulant rien innover, j'ai suivi les dispositions projetées par la commission de l'Académie, dispositions qui m'ont paru frappées au coin d'une parfaite convenance et d'une entière sagesse.

L'Académie serait désormais divisée en trois classes :

Celle des sciences ;

Celle des lettres et des sciences morales et politiques;

Enfin celle des beaux-arts.

Chacune aurait ses attributions distinctes; la première s'occuperait des sciences physiques, mathématiques et naturelles;

La seconde aurait dans ses attributions l'histoire, l'archéologie, les littératures ancienne et moderne (tant flamande que française), la philosophie; on y joindrait les sciences morales et politiques. Votre Majesté jugera que, dans l'état actuel de notre société, avec les institutions politiques qui nous régissent, cette adjonction était devenue un véritable besoin.

Enfin, la troisième s'occuperait de toutes les branches des beaux-arts, ainsi que des sciences et des lettres qui y ont rapport.

L'Académie se composerait de membres ordinaires, Belges ou naturalisés Belges, de membres étrangers ou associés, et de correspondants régnicoles.

Le nombre des membres serait fixé dans chaque classe, à savoir : pour la première catégorie, à trente; pour la seconde, à cinquante; pour la troisième, à dix.

D'autres dispositions règlent les conditions d'admission et l'administration de la compagnie; elles ne sont, en grande partie, que la reproduction des dispositions existantes, mises en harmonie avec les modifications apportées à la constitution même de l'Académie. Toutes ensemble, elles formeront les statuts organiques de la compagnie, statuts qui, pour plus de garantie de stabilité, ne pourront recevoir de changements qu'en séance générale et du con-

sentement de l'Académie, donné par les trois quarts de ses membres présents.

Mais, en même temps que je soumets ces statuts à la sanction de Votre Majesté, par le premier projet d'arrêté ci-joint, j'ai cru devoir réunir en un seul faisceau les dispositions réglementaires, aujourd'hui éparses. Elles formeront le règlement général, indépendamment duquel chaque classe devra encore former son règlement particulier.

Enfin, Sire, par un troisième projet d'arrêté, je propose à Votre Majesté, en exécution de l'art. 51 du règlement général, la première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts.

Tous les noms que je soumets au choix de Votre Majesté sont connus depuis longtemps par des travaux importants et par des succès signalés; j'espère donc que Votre Majesté voudra bien ratifier ces nominations.

D'autres mesures, Sire, m'ont paru se rattacher naturellement à la réorganisation de l'Académie. Ce sont :

La désignation d'un local qui fût plus en rapport avec l'importance et la dignité de la Compagnie;

L'établissement d'un prix quinquennal d'histoire;

L'exécution de plusieurs travaux, tels qu'une biographie nationale, une collection des grands écrivains du pays, la publication des anciens monuments de la littérature flamande;

Enfin, la réunion à l'Académie de la Commission royale d'histoire.

Ces mesures font l'objet d'autant de projets d'arrêtés royaux distincts.

Je soumets avec confiance, Sire. ce travail à la haute sanction de Votre Majesté. Le pays, j'ose le croire, verra

dans l'approbation qu'Elle voudra bien y donner, une nouvelle preuve de la constante sollicitude qui anime Votre Majesté pour les intérêts moraux autant que pour les intérêts matériels de la nation.

Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉ ROYAL RÉORGANISANT L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES ET BELLES LETTRES DE BRUXELLES.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Considérant que, par suite des progrès des lettres et des sciences en Belgique, la constitution actuelle de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles est devenue susceptible de plusieurs modifications essentielles;

Considérant les services éminents rendus par cette institution, et voulant donner plus de développements à ses travaux, en étendant son action sur les différentes branches des beaux-arts qui, depuis quelques années, ont pris un essor si remarquable;

Voulant en même temps donner une nouvelle preuve de Notre haute sollicitude pour tout ce qui peut contribuer à

encourager la culture des sciences, des lettres et des beaux-arts dans le pays;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie des sciences et belles-lettres, fondée par l'impératrice Marie-Thérèse, prend le titre d'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

ART. 2. Le Roi est protecteur de l'Académie.

ART. 3. L'Académie est divisée en trois classes.

La première classe (classe des sciences) s'occupe spécialement des sciences physiques et mathématiques, ainsi que des sciences naturelles.

La seconde classe (classe des lettres et des sciences morales et politiques) s'occupe de l'histoire, de l'archéologie, des littératures ancienne et moderne, de la philosophie et des sciences morales et politiques.

La troisième classe (classe des beaux-arts) s'occupe de la peinture, de la sculpture, de la gravure, de l'architecture, de la musique, ainsi que des sciences et des lettres en rapport avec les beaux-arts.

ART. 4. Chaque classe est composée de trente membres.

Elle compte en outre cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au plus.

A l'avenir la qualité de membre absorbera la qualité de correspondant, même d'une autre classe.

ART. 5. Les nominations aux places sont faites par chacune des classes où les places viennent à vaquer.

ART. 6 Pour devenir membre, il faut être Belge ou na-

turalisé Belge, d'un caractère honorable et auteur d'un ouvrage important relatif aux travaux de la classe.

Art. 7. Les nominations des membres sont soumises à l'approbation du Roi.

Art. 8. Chaque classe peut choisir le sixième de ses membres parmi les membres des autres classes.

Art. 9. Tout académicien qui cesse d'être domicilié en Belgique perd son titre et prend celui d'associé.

Art. 10. Chaque classe nomme son directeur annuel. Le directeur n'est pas immédiatement rééligible.

Le directeur, ainsi que le secrétaire perpétuel de l'Académie, sont choisis parmi les membres domiciliés à Bruxelles.

Art. 11. Le Roi nomme, pour la présidence annuelle, un des trois directeurs.

Dans les occasions solennelles où les trois classes sont réunies, le président représente l'Académie.

Art. 12. Le directeur a la direction générale de sa classe; il préside à toutes les assemblées, fait délibérer sur les différentes matières qui sont du ressort de la classe, recueille les opinions des membres et prononce les résolutions à la pluralité des voix.

Il fait observer tous les articles des présents statuts et du règlement, et tient particulièrement la main à ce que, dans les assemblées, tout se passe avec ordre.

Art. 13. Le secrétaire perpétuel appartient aux trois classes, et il est élu par elles au scrutin et à la majorité absolue.

Sa nomination est soumise au Roi.

Art. 14. La correspondance de l'Académie se tient par le secrétaire perpétuel, organe et interprète de cette compagnie.

ART. 15. Le secrétaire perpétuel tient registre des délibérations, signe les résolutions, délivre les certificats d'approbation et autres, reçoit les mémoires et lettres adressés à chaque classe et y fait les réponses.

Lorsque, par maladie ou autre empêchement légitime, il ne peut pas assister aux séances, il s'y fait remplacer par un membre de son choix et appartenant à la classe.

ART. 16. Chaque classe forme son règlement intérieur, qui est soumis à l'approbation royale.

ART. 17. Le Roi décrète un règlement général.

Il ne peut y être apporté des changements qu'une fois par an, dans la séance générale des trois classes mentionnées ci-après; ces changements doivent avoir obtenu l'assentiment des deux tiers des membres présents, et ils sont soumis à l'approbation du Roi.

ART. 18. Chaque classe a une séance mensuelle d'obligation pour ses membres; les membres des autres classes peuvent y assister et y faire des lectures, mais ils n'y ont pas voix délibérative.

Chaque classe a de plus une séance publique annuelle, présidée par son directeur, dans laquelle elle rend compte de ses travaux et remet les prix décernés au concours.

Les deux autres classes assistent à cette séance publique.

ART. 19. Chaque année, les trois classes ont, au mois de mai, une séance générale pour régler entre elles les intérêts communs.

ART. 20. Les budgets des trois classes sont arrêtés par une commission administrative de sept membres, composée des trois directeurs, du secrétaire perpétuel et d'un membre à désigner annuellement dans chaque classe. La répartition

des fonds est faite d'après les besoins de chacune, par cette commission administrative.

ART. 21. Les mémoires des trois classes sont publiés dans un même volume et ont chacun leur pagination. Il en est de même pour la collection des mémoires couronnés et des mémoires des savants étrangers, dont l'impression aura été ordonnée par chaque classe. Un bulletin paraît mensuellement et contient le résumé des travaux des trois classes (1).

ART. 22. La bibliothèque, les archives et les collections appartiennent en commun aux trois classes, et sont sous la surveillance spéciale de la commission désignée à l'article 20.

ART. 23. Les dispositions qui précèdent formant les statuts organiques, ne peuvent être changées qu'en séance générale, et du consentement de l'Académie, donné par les trois quarts des membres présents. Tout changement est soumis à l'approbation du Roi.

ART. 24. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

(1) Les membres et les correspondants reçoivent les publications de l'Académie; les associés recevront également les *Bulletins* et l'*Annuaire*, quand ils en auront exprimé le désir et qu'ils auront désigné, à Bruxelles, un correspondant chargé de les leur transmettre.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation et décrétant les statuts organiques de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons ainsi qu'il suit le règlement général de l'Académie :

Composition de l'Académie.

Art. 1er. L'Académie est divisée en trois classes : celle des sciences, celle des lettres et celle des beaux-arts.

La classe des sciences est divisée en deux sections, savoir: la section des sciences mathématiques et physiques, et la section des sciences naturelles, qui se composent de la botanique, de la géologie, de la minéralogie et de la zoologie.

La classe des lettres est également partagée en deux sections : celle d'histoire et des lettres, et celle des sciences politiques et morales. La première comprend l'histoire nationale, l'histoire générale, l'archéologie, les langues anciennes et les littératures française et flamande; la seconde comprend les sciences philosophiques, la législation, la statistique et l'économie politique.

La classe des beaux-arts comprend les subdivisions suivantes : la peinture, la sculpture, la gravure, l'architecture, la musique, les sciences et les lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts.

Art. 2. Les nominations de membres, d'associés ou de correspondants, se font, pour chaque classe, une fois par an, la veille de la séance publique.

Art. 3. Chaque fois qu'il est question d'une élection, la mention en est faite spécialement dans la lettre de convocation, qui indique le jour et l'heure précise à laquelle il y sera procédé, ainsi que le nombre des places vacantes.

Art. 4. L'élection a lieu à la majorité absolue des voix; cependant si, après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité des suffrages, on procède à un scrutin de ballottage.

Art. 5. Lorsque plusieurs places sont vacantes, on vote séparément pour chaque place.

Art. 6. Les listes de présentation pour chaque classe doivent être doubles et contenir l'examen des titres des candidats.

Toutefois, on peut nommer en dehors de ces listes.

Art. 7. Il s'écoulera une séance au moins entre la présentation et la nomination.

Art. 8. Le directeur de chaque classe est désigné une année avant d'entrer en fonctions, et cette nomination a lieu à la première séance de janvier. Pendant cette année, il prend le titre de vice-directeur.

En l'absence du directeur, ses fonctions sont remplies par le vice-directeur.

Séances.

Art. 9. Des billets de convocation sont adressés aux membres de chaque classe, trois jours, au moins, avant chaque réunion; ils énoncent les principaux objets qui y seront traités.

Art. 10. Les associés et les correspondants ont le droit d'assister aux séances avec voix consultative, excepté quand la classe sera constituée en comité.

Art. 11. Chaque classe a une séance publique, à savoir :

La classe des sciences, au mois de décembre ;

La classe des lettres, au mois de mai ;

La classe des beaux-arts, au mois de septembre ;

On y distribue les récompenses décernées par la classe, et on y fait des lectures et des rapports sur les ouvrages couronnés.

Art. 12. Tous les ans, la veille de la séance publique de chaque classe, on proclame les auteurs des mémoires auxquels un des prix aura été adjugé. On détermine ensuite les sujets des questions à proposer pour les concours suivants.

Art. 13. Le jour des séances, la salle est ouverte depuis dix heures.

Art. 14. La séance commence par la lecture de la correspondance; le secrétaire ne peut être interrompu pendant cette lecture.

Art. 15. Les vacances de l'Académie commencent après la séance du mois d'août, et finissent le 20 septembre.

Art. 16. Des jetons de présence sont distribués aux membres de la manière suivante :

Un jeton aux membres qui habitent Bruxelles ou les environs;

Deux jetons aux membres qui habitent de deux à dix lieues de distance de Bruxelles;

Trois jetons aux membres qui habitent de dix à quinze lieues de distance de Bruxelles;

Quatre jetons aux membres qui habitent à plus de dix-huit lieues de distance de Bruxelles.

Publications.

Art. 17. Les publications de l'Académie sont les suivantes :

1° Mémoires des membres, des associés, des correspondants;

2° Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers;

3° Bulletins des séances;

4° Annuaire de l'Académie.

Art. 18. L'annuaire est publié à la fin de chaque année, et il en est de même des mémoires, qui paraissent par volume ou par partie de volume.

Les bulletins sont publiés à la suite de chaque séance et au moins huit jours avant la séance suivante.

Art. 19. Chaque mémoire, dans les deux premiers recueils, a sa pagination particulière.

Les mémoires des associés et des correspondants, dans le premier recueil, sont imprimés à la suite de ceux des membres.

Art. 20. Quand des mémoires composés par des membres sont lus à l'Académie, il en est donné une analyse succincte dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

5.

Les rapports des commissaires sur les mémoires des membres ne sont point livrés à la publicité; cependant, s'ils présentent, en dehors de l'analyse, des détails qui soient de nature à intéresser la science, on peut les insérer par extraits.

Art. 21. Quand des mémoires composés par des associés et des correspondants, ou par des savants étrangers, sont lus à l'Académie, on se borne à les annoncer dans le bulletin de la séance où la lecture en aura été faite.

Les rapports des commissaires, qui devront présenter un aperçu de ce que ces mémoires contiennent de plus remarquable, peuvent être imprimés dans les bulletins.

Art. 22. Le secrétaire peut confier aux auteurs les mémoires qui ont été adoptés pour l'impression, afin qu'ils y fassent les cerrections nécessaires, mais il est tenu de les reproduire aux commissaires, si ces mémoires ont été modifiés pour le fond, ou si l'on y a fait des intercalations.

Quand de pareils changements ont été faits, il faut les désigner d'une manière expresse ou donner aux mémoires la date de l'époque à laquelle ils ont été modifiés.

Art. 23. Dans aucun cas, on ne peut rendre aux auteurs les manuscrits des mémoires qui ont concouru. Les changements qui peuvent être adoptés pour des mémoires de concours que l'on imprime, sont placés, sous forme de notes ou d'additions, à la suite de ces mémoires.

Art. 24. Les mémoires des membres dont l'impression n'a pas été ordonnée, peuvent être rendus aux auteurs, qui, dans tous les cas, peuvent en faire prendre une copie à leurs frais.

Les manuscrits des mémoires de concours, de même que

des mémoires communiqués par des associés, des correspondants ou des savants étrangers, sur lesquels il a été fait des rapports, deviennent la propriété de l'Académie.

Art. 25. On présente, dans les bulletins des séances, les communications scientifiques et littéraires qui ont été faites, et l'annonce des mémoires qui ont été lus.

Le bulletin ne peut être considéré comme appendice au procès-verbal, que pour autant qu'il aura été approuvé.

Art. 26. Le secrétaire est autorisé à remettre à un bulletin suivant l'impression des notices illisibles, ou des pièces dont la composition ou la lithographie exigeraient un retard dans la publication des bulletins.

Art. 27. Tout mémoire qui est admis pour l'impression, est inséré dans les mémoires de l'Académie, si son étendue doit excéder une feuille d'impression. La compagnie se réserve de décider, à chaque séance, d'après la quantité de matériaux qui y sont présentés, si les mémoires qui excèdent une demi-feuille, seront ou ne seront pas insérés dans le bulletin.

Art. 28. Les auteurs des mémoires ou notices insérés dans les bulletins de l'Académie, ont droit à recevoir cinquante exemplaires particuliers de leur travail.

Ce nombre sera de cent pour les écrits imprimés dans le recueil des mémoires.

Les auteurs ont, en outre, la faculté de faire tirer des exemplaires en sus de ce nombre, en payant à l'imprimeur une indemnité de quatre centimes par feuille (1).

(1) Quant aux prix des titres extraordinaires, brochures, etc., le tarif suivant a été admis provisoirement :

Grand titre in-4° (composition)	fr.	6 00
Titre in-8°. »		3 00

Art. 29. L'Académie a son lithographe; mais, à conditions égales, les auteurs ont la faculté d'employer d'autres lithographes, dont les talents leur inspireraient plus de confiance.

Art. 30. L'Académie a aussi son imprimeur. L'imprimeur et le lithographe ne reçoivent les ouvrages qui leur sont confiés que des mains du secrétaire perpétuel, et ils ne peuvent imprimer qu'après avoir obtenu de lui un *bon à tirer*.

Art. 31. Les épreuves sont adressées directement au secrétaire perpétuel, qui les fait remettre aux auteurs. C'est aussi par l'entremise du secrétaire que les feuilles passent des mains des auteurs dans celles de l'imprimeur.

Art. 32. Les frais de remaniements ou de changements extraordinaires faits pendant l'impression, sont à la charge de celui qui les a occasionnés.

Concours.

Art. 33. Les médailles d'or présentées comme prix des concours, sont de la valeur de six cents francs.

Impression comme pour les exemplaires d'auteurs, à 4 centimes la feuille.

Couverture non imprimée,		in-4°, papier de pâte, le cent		3 00
»	»	in-8°		1 50
»	imprimée,	in-4°		5 00
»	»	in-8°		3 00
Brochure in-4°,	avec planches,	moins de 5 feuilles, le cent.		4 00
»	»	»	plus de 5 feuilles	5 00
»	in-8°,	»	moins de 5 feuilles	3 50
»	»	»	plus de 5 feuilles	4 00

ART. 34. Ne sont admis, pour les concours, que des ouvrages et des planches manuscrits.

ART. 35. Les auteurs des ouvrages envoyés au concours ne mettent pas leurs noms à ces ouvrages, mais seulement une devise qu'ils répètent dans un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse.

Ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit, ainsi que ceux dont les mémoires sont remis après le terme prescrit, sont absolument exclus du concours.

ART. 36. Aucun des académiciens ne peut concourir pour les prix fondés en faveur de ceux qui, au jugement de la compagnie, ont satisfait le mieux aux questions proposées; au surplus, aucun des membres ne peut donner des instructions à ceux qui concourent pour les mêmes prix.

ART. 37. Les mémoires qu'on destine au concours, doivent être écrits en caractères lisibles, en langue latine, française, flamande ou hollandaise et être adressés au secrétaire de l'Académie, avant le 1er février.

ART. 38. Les académiciens qui ont donné le programme des questions proposées pour les prix annuels, sont les premiers examinateurs des ouvrages qui ont concouru, et ils font un rapport détaillé et par écrit, qui est lu dans une séance de l'Académie et exposé avec ces ouvrages jusqu'à l'assemblée du 7 mai, à l'examen et aux observations de tous les membres, afin que les prix soient adjugés en entière connaissance de cause, à la pluralité des voix de tous les académiciens présents : on peut aussi accorder un accessit à un second mémoire, qui, au jugement de la compagnie, aura mérité cette distinction ; et si aucun des mémoires présentés ne remplit les vues de l'assemblée, le prix peut être remis à une autre année.

Finances.

Art. 39. Les finances de l'Académie sont gérées par une commission administrative, dont les membres sont élus annuellement à l'époque de la séance générale.

Art. 40. La commission administrative est chargée de régler ce qui concerne les impressions.

Art. 41. A la fin de l'année, les comptes de chaque classe sont vérifiés par une commission spéciale composée de cinq membres pris dans la classe.

Art. 42. Les commissions spéciales, après avoir arrêté les comptes de la commission administrative, font connaître à chaque classe, dans la séance suivante, l'état des dépenses et des recettes pendant l'année écoulée.

Bibliothèque. — Archives.

Art. 43. Les ouvrages qui appartiennent à l'Académie sont déposés, après inventaire, à la bibliothèque de ce corps.

Art. 44. Les registres, titres et papiers concernant chaque classe de l'Académie demeurent toujours entre les mains du secrétaire, à qui ils sont remis, accompagnés d'inventaires, que les directeurs font rédiger et qu'ils signent à la fin de chaque année; au surplus, les directeurs font aussi, tous les ans, le récolement des pièces qui sont annotées dans cet inventaire, dans lequel ils font insérer, en même temps, tout ce qui est présenté durant l'année.

Dispositions particulières.

Art. 45. L'Académie examine, lorsque le Gouvernement le juge convenable, les projets qui peuvent intéresser les sciences, les lettres et les beaux-arts.

Art. 46. L'Académie peut nommer, quand elle le juge convenable, sous l'approbation du Gouvernement, un ou plusieurs de ses membres, pour faire un voyage scientifique, littéraire ou artistique, et elle leur donne des instructions sur les objets dont ils auront principalement à s'occuper.

Art. 47. Toutes les dispositions antérieures, relatives aux matières prévues par le présent règlement, sont et demeurent abrogées.

Dispositions transitoires.

Art. 48. La moitié des nominations aux nouvelles places créées dans la classe des lettres se fera, conformément aux dispositions du présent règlement, immédiatement après la promulgation du présent arrêté. L'autre moitié des nominations se fera un an après.

Art. 49. Les membres étrangers ainsi que les membres honoraires actuels restent attachés à l'Académie, en qualité d'associés.

Art. 50. Les correspondants étrangers actuels prennent également le titre d'associés.

Art. 51. La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. L'autre tiers sera nommé par la classe elle-même, à savoir : pour une moitié immédiatement après la promulgation du

présent arrêté, et pour l'autre moitié à une année d'intervalle.

Art. 52. Les classes des sciences et des lettres complèteront le nombre de leurs associés et de leurs correspondants, sans cependant faire plus de six nominations à la fois.

Art. 53. La classe des beaux-arts nommera immédiatement la moitié du nombre de ses associés et de ses correspondants ; les autres nominations seront faites par dix, et à un an d'intervalle.

Art. 54. Le secrétaire perpétuel est maintenu dans ses fonctions.

Il continue provisoirement à rester dépositaire des fonds de l'Académie et à les administrer, sous la surveillance des commissions désignées à l'art. 41.

Art. 55. Par dérogation à l'art. 8, chaque classe nommera à la fois, à la première séance de janvier 1846, son directeur et son vice-directeur.

Art. 56. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉ ROYAL COMPRENANT LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS.

—

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Revu la disposition de l'art. 51 de Notre arrêté de ce jour, ainsi conçu :

« La première nomination des deux tiers des membres dans la classe des beaux-arts est faite par le Roi. »

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés membres de la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique :

POUR LA PEINTURE :

MM. N. de Keyser, peintre d'histoire, à Anvers;
L. Gallait, peintre d'histoire, à Bruxelles;
H. Leys, peintre de genre, à Anvers;
Madou, peintre de genre, à Bruxelles;
Navez, peintre d'histoire, directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles;
H. Vandermaert, dessinateur et peintre de portraits, directeur de l'Académie royale des beaux-arts de Gand;

MM. Eug. Verboeckhoven, peintre d'animaux, à Bruxelles;
G. Wappers, peintre d'histoire, directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

POUR LA SCULPTURE :

MM. G. Geefs, statuaire, à Bruxelles;
Eug. Simonis, statuaire, à Bruxelles.

POUR LA GRAVURE :

M. Braemt, graveur de la monnaie, à Bruxelles.

POUR L'ARCHITECTURE :

MM. Roelandt, architecte de la ville de Gand, membre de la commission royale des monuments;
Suys, architecte, à Bruxelles, membre de la commission royale des monuments.

POUR LA MUSIQUE :

MM. Ch. de Bériot, professeur de la classe de perfectionnement du violon, au conservatoire royal de musique de Bruxelles;
F. Fétis, maître de la chapelle du Roi, directeur du conservatoire royal de musique de Bruxelles;
C. Hanssens, jeune, compositeur, à Bruxelles,
H. Vieuxtemps, compositeur, à Bruxelles.

POUR LES SCIENCES ET LES LETTRES DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES BEAUX-ARTS.

MM. L. Alvin, directeur de l'administration de l'instruction publique, ancien secrétaire de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles;

A. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie;

A. Van Hasselt, inspecteur des écoles normales du royaume.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

LOCAL PROVISOIRE DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Il manque à l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, telle que Votre Majesté vient de la réorganiser, un complément indispensable; c'est un local digne du premier corps savant du pays.

Malheureusement, il est impossible au Gouvernement de trouver ce local parmi les édifices qui sont à sa disposition, et les circonstances ne permettent pas de songer immédiatement à faire la dépense nécessaire à de nouvelles constructions.

Cependant, Sire, l'Académie ne peut continuer à siéger dans son local actuel, dont l'insuffisance était déjà reconnue avant la création de la classe des beaux-arts. Il faudra donc, malgré tous les désavantages qui en résultent, recourir encore à des mesures provisoires.

Par suite d'arrangements récemment pris, les bâtiments de l'ancienne cour offrent quelques salles qui peuvent être appropriées à l'usage de l'Académie. L'une de ces salles servira aux séances publiques. Afin de la rendre plus digne de sa destination, le Gouvernement pourra la décorer successivement des bustes des fondateurs et protecteurs de l'Académie, des Belges illustres, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants. Ce sera, en même temps, rendre un juste hommage à la mémoire de ces académiciens, et cet honneur, accordé au mérite, ne pourra que stimuler le zèle des membres actuels de l'Académie.

Guidé par les considérations qui précèdent, j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LE LOCAL DESTINÉ A L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. En attendant qu'il puisse être construit un local spécial pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, il lui sera assigné un local provisoire dans les bâtiments de l'ancienne cour.

ART. 2. La salle des séances publiques de l'Académie sera ornée des bustes des souverains fondateurs et protecteur de cette institution, de ceux des Belges qui se sont illustrés dans la carrière des sciences, des lettres et des arts, ainsi que des académiciens décédés, qui ont doté le pays d'ouvrages importants.

ART. 3. Le Gouvernement fera exécuter, à ses frais, un ou deux bustes par an.

ART. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE. — ADJONCTION DE SAVANTS ET DE LITTÉRATEURS.

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

Votre Majesté vient de réorganiser l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, et Elle a déterminé quelles seraient ses publications.

Ces publications comprennent les mémoires des membres, des associés, des correspondants; les mémoires couronnés et ceux des savants étrangers.

Ce cadre, Sire, est assez vaste, et, à en juger par le passé, l'Académie continuera à fournir dignement son contingent à notre édifice littéraire et scientifique.

Mais indépendamment de ces travaux, il en est d'autres, d'une haute importance, qui exigent le concours et les lumières d'un grand nombre de personnes. Tels seraient :

Une biographie nationale;

Une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

Enfin, la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de confier ces travaux à l'Académie, qui sera autorisée à s'adjoindre des savants et des littérateurs pris en dehors de son sein Flattée de ce nouveau témoignage de la confiance du Gouvernement

de Votre Majesté en ses lumières et en son zèle, elle y répondra dignement, et elle acquerra de nouveaux droits à la reconnaissance du pays, à l'estime du monde savant.

Le Ministre de l'intérieur,
SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LES TRAVAUX SPÉCIAUX DE L'ACADÉMIE.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, sera successivement chargée des travaux suivants :

1° D'une biographie nationale;

2° D'une collection des grands écrivains du pays, avec traductions, notices, etc.;

3° De la publication des anciens monuments de la littérature flamande.

Art. 2. L'Académie soumettra à la sanction du Gouvernement les mesures d'exécution de ces travaux.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

PRIX QUINQUENNAL DE 5,000 FRANCS EN FAVEUR DU MEILLEUR OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DU PAYS.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Les études historiques sont cultivées en Belgique avec une espèce de prédilection. Il est permis de croire que l'action du Gouvernement n'est pas restée étrangère à ce fait et qu'il y a, au contraire, puissamment contribué. Ainsi la recherche et la publication des chroniques belges inédites, les soins donnés à la mise en ordre des dépôts des archives nationales, la publication des inventaires des archives, la création de la bibliothèque royale, les encouragements accordés aux bibliothèques communales et aux sociétés lit-

téraires ou savantes locales, toutes ces mesures ont incontestablement servi à répandre et à faciliter la connaissance des sources historiques.

Naguère Votre Majesté a donné une preuve de sa sollicitude pour les travaux historiques, en instituant un prix spécial de trois mille francs en faveur de l'auteur de la meilleure histoire du règne des Archiducs Albert et Isabelle.

J'ai l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté une nouvelle mesure qui, j'ose le croire, sera accueillie avec faveur par le public savant; c'est l'institution d'un prix quinquennal en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays, qui sera publié durant chaque période de cinq années.

L'expérience prouve, Sire, qu'on obtient souvent, en laissant à chacun sa liberté d'action, des résultats plus satisfaisants qu'en traçant d'avance le cadre d'un travail. Ici, aucun point historique n'est désigné de préférence à un autre. Tout savant traitera le sujet vers lequel il se sentira attiré. Tel cherchera à éclaircir les points encore obscurs de la constitution primitive de notre nationalité ; tel racontera nos luttes et nos dissensions au moyen âge; tel autre enfin rapportera les événements qui, pour être plus récents, ne sont cependant qu'imparfaitement connus. L'érudition, la critique, le style, trouveront à la fois l'occasion de se produire et d'être appréciés.

Déjà plus d'une fois, Sire, l'idée de cette mesure a été suggérée. La meilleure occasion de la réaliser me semble être la réorganisation de l'Académie. C'est donc avec confiance que je soumets à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

SYLVAIN VAN DE WEYER.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA FONDATION D'UN PRIX QUINQUENNAL.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Voulant donner un nouveau témoignage de Notre haute sollicitude pour les travaux relatifs à l'histoire de la Belgique, et exciter, en même temps, le zèle et l'émulation des savants qui se livrent à ces travaux;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est institué un prix quinquennal de cinq mille francs, en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire du pays qui aura été publié par un auteur belge, durant chaque période de cinq ans.

Art. 2. Il sera affecté, pour la formation de ce prix, un subside annuel de mille francs sur les fonds alloués au budget en faveur des lettres et des sciences.

Art. 3. La classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, soumettra à la sanction du Gouvernement un projet de règlement, qui déterminera les conditions auxquelles le prix sera décerné, et le mode qui sera observé pour le jugement des ouvrages.

Art. 4. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

TRAVAUX DE LA COMMISSION D'HISTOIRE.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

Par arrêté du 22 juillet 1834, Votre Majesté a créé une Commission, à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites.

La Commission a dignement répondu au but de son institution. Elle a publié jusqu'aujourd'hui huit volumes de chroniques et dix volumes de bulletins de ses séances.

Ces travaux, Sire, ont obtenu les suffrages du monde littéraire. Mais, jusqu'à présent, ils avaient été exécutés en dehors de l'Académie, quoique, par leur nature, ils parais-

sent appartenir à ce corps savant. En conséquence, il m'a semblé qu'il serait convenable de les faire rentrer dans le cercle de ses travaux.

Cette mesure est d'autant plus opportune, que Votre Majesté a assigné à chacune des trois classes de l'Académie, un cercle de travaux bien distincts. Au premier rang de ceux qui sont confiés à la classe des lettres, se trouve l'histoire nationale. Dès lors, Sire, il paraît juste de lui donner aussi dorénavant la direction des recherches et des publications de la Commission d'histoire.

Il est, du reste, à remarquer que tous les membres de celle-ci font déjà partie de l'Académie, et rien ne sera changé à la constitution actuelle de la Commission d'histoire, si ce n'est que ses travaux auront, dans le patronage de l'Académie, une garantie de plus aux yeux du monde savant.

C'est pour ces motifs, Sire, que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Majesté le projet d'arrêté ci-joint.

Le Ministre de l'intérieur,

Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉ ROYAL CONCERNANT LA COMMISSION D'HISTOIRE.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, salut.

Vu Notre arrêté de ce jour, portant réorganisation de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Revu Notre arrêté du 22 juillet 1834, instituant une Commission à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La Commission prérappelée, dans sa formation actuelle et avec son budget spécial, est maintenue.

Elle rentre dans le sein de l'Académie, et sa correspondance est soumise aux dispositions arrêtées pour cette compagnie.

Il en est de même de ses archives.

Ses publications serviront de complément à celles de l'Académie.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er décembre 1845.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur,
Sylvain Van de Weyer.

ARRÊTÉS ROYAUX

CONCERNANT

LES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES CLASSES DE L'ACADÉMIE.

Règlement intérieur de la Classe des Sciences.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des sciences de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique ;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. Les deux sections de la classe des sciences, celle des sciences mathématiques et celle des sciences naturelles, se composent, chacune, d'un même nombre de membres.

2. En cas de vacance dans une section, un membre de l'autre section peut y être admis du consentement de la classe. L'Académicien doit en avoir exprimé la demande par écrit, avant que la liste de présentation ait été arrêtée pour la section où la place est devenue vacante.

3. Le bureau se compose du directeur, du vice-directeur et du secrétaire perpétuel.

4. La séance, quel que soit le nombre des membres présents, s'ouvre à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation.

5. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus aucien membre de la classe.

Lorsque plusieurs membres ont été élus dans la même séance, l'âge détermine leur rang d'ancienneté dans la liste des membres.

6. Le directeur peut admettre à la séance des savants de distinction, étrangers au pays.

7. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Ne sont admis, pour être lus en séance, que les écrits dont la rédaction est entièrement achevée et qui sont indiqués à l'ordre du jour.

8. Quand un écrit est accompagné de planches, l'auteur en prévient le secrétaire perpétuel. L'impression du texte et la gravure des planches sont votées séparément.

En cas de disjonction, l'auteur peut s'opposer à l'impression de son travail.

9. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, le vote pour l'impression est différé; et, à la séance sui-

vante, le secrétaire présente un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

10. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être imprimés les premiers.

Il a égard: 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe, soient représentées dans ses publications.

La décision du bureau est rendue exécutoire par la sanction de la classe.

11. Les opinions des commissaires sont signées par eux, et restent annexées au mémoire examiné.

Elles sont communiquées en temps utile au premier commissaire, qui fera fonction de rapporteur.

12. La classe ne fait pas de rapports sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

13 La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

Toute proposition que la classe n'a pas prise en considération ou qu'elle a écartée après discussion, ne peut être représentée dans le cours de l'année académique.

14. La présentation pour les places vacantes est faite par la section.

La section ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, s'il n'a été présenté par deux membres au moins. Les présentations indiquent les titres des candidats.

15. La classe met annuellement au concours six questions. Chaque section en propose trois.

16. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des sciences, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury sur la proposition des commissaires.

17. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Règlement intérieur de la Classe des Lettres.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu le règlement intérieur formé par la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

ART. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante :

1. La séance commence à l'heure précise, indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe.

3. Le directeur peut admettre à la séance des savants,

des littérateurs et des personnages de distinction, étrangers au pays.

4. Le directeur donne lecture de l'ordre du jour, immédiatement après l'adoption du procès-verbal.

Cet ordre du jour, quant aux mémoires et notices, est réglé par la date de leur dépôt entre les mains du secrétaire.

Ne sont admis, pour être lus dans la séance, que les mémoires et notices entièrement achevés et indiqués à l'ordre du jour.

5. Quand des planches devront être jointes à un travail, l'auteur en préviendra la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

6. Si une planche doit donner lieu à des dépenses extraordinaires ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

7. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard : 1° à la date de la présentation du mémoire; 2° aux frais qui seront nécessités par la publication; 3° à ce que les différentes matières dont s'occupe la classe soient représentées dans ses recueils.

8. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent, avec la date de leur présentation, celle de l'époque où les modifications ont été faites.

9. Les rapports faits à la classe sont signés par leurs auteurs.

Le rapport de chaque commissaire reste annexé au mémoire examiné.

10. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

11. La classe, dans ses nominations, veille à ce que les différentes matières dont elle s'occupe soient, autant que possible, représentées. Ces matières sont :

1° Histoire et antiquités nationales;

2° Histoire générale et archéologie ;

3° Langues anciennes, littératures française et flamande;

4° Sciences philosophiques ;

5° Législation, droit public et jurisprudence ;

6° Économie politique et statistique.

12. Les présentations pour les places vacantes, sont faites collectivement par un comité de trois personnes nommées au scrutin secret dans la séance précédente, comité auquel s'adjoint le bureau.

La classe ne délibère sur l'admission d'aucun candidat, à moins que deux membres n'aient demandé par écrit que son nom soit porté sur la liste des candidats.

13. La classe met annuellement au concours six questions sur les matières indiquées à l'art. 11.

14 Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes;

2° Pour la discussion des articles réglementaires;

3° Pour la formation des programmes et le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret les associés, les

académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury du concours

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique, sont préalablement soumises à la classe.

16. La classe ne fait pas de rapports sur les ouvrages déjà livrés à la publicité.

Sont exceptés les ouvrages sur lesquels le Gouvernement demande l'avis de la classe.

17. Lorsque l'Académie aura pris une décision d'après un rapport rédigé par un ou plusieurs de ses commissaires, il ne sera plus permis de changer la rédaction de ce rapport.

18. Tous les deux ans, et dans l'ordre déterminé par le sort, chacun des membres ou correspondants communiquera à la classe un travail inédit, dont la lecture ne dépassera pas la durée d'une heure.

Ces lectures seront réparties entre les séances de manière qu'il n'y en ait jamais plus de deux par jour.

Les lectures obligatoires n'excluent pas les autres lectures.

Le bureau avertira deux mois à l'avance chaque membre ou correspondant de l'époque où il est appelé à communiquer son travail.

La convocation fera mention, pour chaque séance, des lectures qui seront faites en vertu de la présente disposition, du sujet des travaux qui seront lus et du nom des auteurs.

Article transitoire.

19. Les dispositions de l'art. 18 ne seront mises à exécution qu'à partir du mois de juillet 1847. Toutefois, dans la séance qui suivra l'adoption du présent règlement, un

tirage au sort règlera l'ordre dans lequel les membres et correspondants devront se succéder.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Règlement intérieur de la Classe des Beaux-Arts.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT :

Vu le règlement intérieur formé par la classe des beaux-arts de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique;

Vu l'art. 16 de Notre arrêté du 1er décembre 1845, portant réorganisation de cette compagnie;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le règlement susdit est approuvé dans sa teneur suivante:

1. La séance commence à l'heure précise indiquée sur la carte de convocation, quel que soit le nombre des membres présents.

2. La liste de présence est retirée une demi-heure après l'ouverture de la séance. Les inscriptions ne sont plus admises, sinon pour des motifs valables et soumis à l'appréciation du bureau.

3. En cas d'absence du directeur et du vice-directeur, le fauteuil est occupé par le plus ancien membre de la classe. Quand l'ancienneté est la même, le fauteuil est occupé par le plus âgé des membres.

4. Le directeur fait connaître l'ordre du jour immédiatement après la lecture du procès-verbal.

5. On n'admet pour la lecture que les notices entièrement achevées et indiquées à l'ordre du jour.

6. Quand une notice est accompagnée de planches, l'auteur en prévient la classe. L'impression de la notice et la gravure des planches sont votées séparément.

7. Si une planche doit occasionner des dépenses extraordinaires, ou si plusieurs planches sont jointes à une notice, la publication en est différée, et le secrétaire présente à la séance suivante un devis des frais qui seront occasionnés par la gravure ou la lithographie.

8. Le bureau juge quels sont, parmi les mémoires reçus pour l'impression, ceux qui doivent être publiés les premiers : il a égard :

1° A la date de la présentation du travail; 2° aux frais qui seront occasionnés par la publication ; 3° à ce que les différentes branches dont s'occupe la classe soient représentées dans ses mémoires.

9. Les mémoires modifiés (art. 22 du règlement) portent la date de l'époque où les modifications ont été faites.

10. Les rapports faits à la classe sont signés par les auteurs.

Ils auront dû être communiqués, en temps utile, au rapporteur.

11. La classe ne délibère que sur des propositions écrites et signées.

La délibération sur une proposition réglementaire n'a lieu que dans la séance qui suit celle de la présentation.

12. La présentation pour les places vacantes est faite par le bureau, qui s'adjoint la section dans laquelle la place est vacante.

En outre, la classe ne délibère sur l'admission d'aucun

candidat, à moins que deux membres ne l'aient présenté officiellement.

13. La classe des beaux-arts met annuellement au concours quatre questions, à savoir :

Une sur la peinture ou sur la gravure en taille-douce ;

Une sur la sculpture ou sur la gravure en médailles ;

Une sur l'architecture ;

Une sur la musique.

Il est entendu qu'il y a un roulement qui permet de représenter successivement les différentes parties des beaux-arts correspondantes aux quatre divisions précédentes.

14. Quand la classe se constitue en comité secret, elle se compose de ses membres seulement.

Le comité secret est de rigueur :

1° Pour la présentation et l'élection aux places vacantes ;

2° Pour la discussion des articles réglementaires ;

3° Pour le jugement des concours.

Sont toutefois admis au comité secret, les associés, les académiciens des deux autres classes, ainsi que les correspondants de la classe des beaux-arts, lorsqu'ils ont été désignés pour faire partie du jury.

15. Les pièces destinées à être lues en séance publique sont préalablement soumises à la classe.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 27 octobre 1846.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

Création de la Commission royale d'Histoire.

RAPPORT AU ROI.

Sire,

L'histoire de la Belgique, comme celle de la plupart des nations de l'Europe, n'est encore qu'imparfaitement connue, malgré les travaux recommandables de plusieurs écrivains distingués.

Ce qui a manqué à ces écrivains, c'est moins le talent, il est juste de le reconnaître, que les matériaux qu'ils auraient pu mettre en œuvre avec succès, et qui étaient restés enfouis dans la poussière des archives et des bibliothèques.

Cependant, depuis que la Belgique, après tant de vicissitudes, a recouvré une existence indépendante, la connaissance de tous les faits qui se rattachent à son histoire a acquis un degré d'importance qu'elle n'eut à aucune autre époque; aussi les esprits se sont-ils reportés, avec une activité remarquable, vers les traditions du passé, et l'étude de nos fastes civiques a pris un essor qui s'est manifesté par des indices non équivoques.

Il appartenait au Gouvernement auquel le vœu national a confié les destinées du pays, de seconder de tout son pouvoir une tendance non moins favorable au développement du patriotisme qu'au progrès des lettres.

Dans un rapport que j'ai soumis récemment à Votre Majesté, j'ai retracé ce qui, dès le principe de notre régénération politique, et malgré les embarras de tout genre qui préoccupaient l'administration, a été fait pour la mise en ordre de nos dépôts d'archives; j'ai proposé à Votre

Majesté, comme l'une des mesures les plus propres à encourager les investigations sur l'histoire nationale, la publication des catalogues de ces dépôts. Votre Majesté a donné son assentiment à cette mesure.

Là ne s'est pas bornée la sollicitude du Gouvernement. Par une disposition qui date de l'année 1832, la mise en lumière des documents intéressants pour l'histoire générale de la Belgique, que renferment non pas seulement les Archives de l'État, mais tous les dépôts de titres du pays, a été ordonnée : cette publication, confiée aux soins de l'archiviste général du royaume, se poursuit avec activité. Déjà deux volumes de documents ont paru ; le troisième sera imprimé dans le courant de cette année.

Mais il est une autre source précieuse pour l'histoire et à laquelle jusqu'ici il a été trop peu puisé : je veux parler des chroniques, des mémoires, des relations de tel ou tel événement, rédigés par des contemporains.

La Belgique était autrefois très-riche en monuments de ce genre : on y comptait peu d'abbayes et de chapitres dans lesquels il ne s'en conservât; les archives des corps administratifs et judiciaires en recélaient aussi, quoiqu'en moins grand nombre.

Les événements qui marquèrent la fin du dernier siècle, ont malheureusement occasionné la perte de beaucoup de nos chroniques, comme d'une quantité considérable de nos chartes : les unes ont été détruites, d'autres sont passées à l'étranger ; toutefois il nous en est resté qui méritent l'attention des savants : telle est la chronique de Vander Heyden, dit *a Thymo*, pensionnaire ou secrétaire de la ville de Bruxelles pendant près d'un demi-siècle, et de plus chanoine et trésorier de Sainte-Gudule, mort en 1473; on

crut longtemps qu'elle avait été la proie des flammes lors du bombardement de Bruxelles en 1695. Tels sont encore la chronique d'Edmont De Dynter, qui fut successivement secrétaire des ducs de Brabant Antoine Ier, Jean III, Philippe Ier et Philippe II; les chroniques flamandes rimées de Jean Van Heelu et de De Klerk, les voyages de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, et d'autres ouvrages sans doute qui ne sont pas connus.

Je viens proposer à Votre Majesté la publication de ces chroniques.

Bien des fois déjà, Sire. la même entreprise a été tentée, sans avoir eu jamais un résultat satisfaisant.

Dans le XVIe et le XVIIe siècle, des savants isolés en conçurent le projet; mais leurs plans reçurent à peine un commencement d'exécution.

Sous le règne de l'impératrice Marie-Thérèse, ce fut le Gouvernement lui-même qui le forma : le comte De Cobenzl fit faire beaucoup de recherches et d'écrits dans ce but; il s'assura de la coopération d'hommes distingués par leurs connaissances dans l'histoire du pays, le comte De Neny, chef et président du conseil privé, l'abbé Paquot, historiographe de l'impératrice, l'abbé Nelis, bibliothécaire de l'université de Louvain, MM. Van Heurck et Verdussen. Différentes circonstances, mais principalement la mort du comte De Cobenzl, arrivée en 1770, rendirent infructueux tous les travaux préparatoires qui avaient été faits pour la publication du recueil dont le plan avait été adopté par lui.

Plus tard, l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles créa dans son sein un comité qu'elle chargea de la mise au jour des chroniques, mémoi-

les et autres monuments propres à servir de matériaux à une histoire générale de la Belgique. Cette création semblait promettre de grands résultats ; mais, soit défaut de zèle ou de loisir de la part des membres du comité, soit manque de fonds nécessaires, tout ce qui en sortit se réduisit à l'édition, par le marquis Du Chasteler, de la chronique de Gilbert, chancelier des comtes de Hainaut sur la fin du XII[e] et au commencement du XIII[e] siècle.

L'œuvre pour l'accomplissement de laquelle l'Académie et le Gouvernement lui-même s'étaient en quelque sorte montrés impuissants, M. De Nelis, devenu évêque d'Anvers, crut pouvoir l'entreprendre, aidé de ses seules forces. Il s'était livré à des recherches étendues sur l'histoire de la Belgique ; il avait eu accès aux bibliothèques et aux chartriers qui contenaient le plus de richesses : il annonça, en 1783, le dessein de publier, en trente à trente-cinq volumes in-4°, une collection d'historiens des Pays-Bas.

Cette entreprise, ainsi que toutes celles dont le projet avait été précédemment conçu, n'eut point de suite. Il faut d'autant plus le regretter que, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, le seul monument que nous possédions de ses longs et importants travaux, le savant évêque d'Anvers a prouvé qu'il eût été capable de s'acquitter de la tâche difficile qu'il s'était imposée.

Dans les dernières années de notre communauté politique avec la Hollande, le Gouvernement avait résolu de faire publier, aux frais de l'État, les chroniques belges inédites, et il avait institué une commission à cet effet (1).

(1) Un arrêté royal du 23 décembre 1826 nomme membres de cette commission : MM. De Reiffenberg, Willems, Van de Weyer, Raoul et Bernhardi.

Au mois de septembre 1830, la commission dont je viens de parler n'avait encore livré au public aucun des ouvrages qu'elle avait annoncé l'intention d'éditer ; seulement deux de ces ouvrages se trouvaient entre les mains de l'imprimeur : le premier volume de la chronique d'*a Thymo* et quelques feuilles de la chronique flamande de Jean Van Heelu venaient de sortir de la presse (1).

Je viens de proposer à Votre Majesté de reprendre une œuvre nationale, aussi souvent abandonnée ou interrompue qu'entreprise. Je ne m'arrêterai pas à démontrer que c'est sous les auspices des Gouvernements seuls, que de pareilles entreprises peuvent aujourd'hui être exécutées; seuls ils possèdent les ressources de tout genre qu'elles exigent : d'une part, en effet, les dépenses qu'elles entraînent ne sauraient être bien onéreuses pour eux, et, de l'autre, ils sont dépositaires des matériaux les plus importants qui doivent y être employés. Des individus isolés, quels que fussent leurs efforts, n'obtiendraient que des résultats partiels et nécessairement bornés.

Le projet d'arrêté ci-joint a été basé sur cette donnée.

L'article premier institue une Commission pour la recherche et la mise en lumière des chroniques belges inédites.

Il est évident qu'un aussi grand travail réclame le concours d'un certain nombre de coopérateurs. Les hommes que je désigne au choix de Votre Majesté se recommandent à cette distinction par leurs connaissances et par leurs travaux sur l'histoire nationale.

L'art. 2 porte que la Commission, aussitôt après qu'elle aura été installée, s'occupera de rédiger un plan pour ses travaux.

(1) Il faut y ajouter l'*Histoire de la Toison d'or*.

Je pense, Sire, qu'à cet égard une grande latitude doit être laissée à la Commission.

Par l'art. 3 du projet d'arrêté, une somme annuelle de cinq mille francs, à prélever sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur pour l'encouragement des sciences et des lettres, est mise à la disposition de la Commission, jusqu'à ce qu'elle ait rempli la tâche qui lui est confiée.

Il m'a paru de toute nécessité, pour assurer aux travaux de la Commission une marche régulière, de lui allouer un subside fixe et sur lequel elle puisse compter; elle fera ses arrangements en conséquence. Il arrivera que, une année, les 5,000 francs ne seront pas dépensés; une autre année, ils auront été insuffisants : le déficit de l'une sera couvert par l'excédant de l'autre.

Au surplus, la Commission est tenue, d'après le même article, de rendre compte, chaque année au département de l'intérieur, de l'emploi des fonds affectés à ses travaux.

La somme annuelle de 5,000 francs est destinée à faire face aux frais de copie, aux frais de déplacement des membres de la Commission et aux frais d'impression que ne couvrira pas la vente des ouvrages.

Dans l'art. 4 et dernier, le Gouvernement fait espérer aux membres de la Commission les distinctions ou les récompenses que leurs travaux auront pu mériter : c'est un encouragement dont Votre Majesté reconnaîtra l'opportunité autant que la justice.

J'ose me flatter, Sire, que l'ensemble de ces dispositions répondra aux vues libérales de Votre Majesté, et je les soumets avec confiance à son approbation.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

À tous présents et à venir, salut.

Considérant que tous les travaux qui ont pour objet de répandre des lumières sur l'histoire de la Belgique, méritent Notre sollicitude;

Qu'ils doivent contribuer à la fois au développement du patriotisme et aux progrès des lettres;

Que, déjà, mû par ce motif, Nous avons ordonné la publication des catalogues des Archives de l'État et celles des documents intéressants pour l'histoire générale du royaume, qui existent tant dans ces Archives que dans les autres dépôts de titres du pays;

Considérant que la mise au jour des chroniques belges inédites doit concourir puissamment au même but;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons:

Art. 1er. Une Commission est instituée à l'effet de rechercher et mettre au jour les chroniques belges inédites.

Cette Commission est composée de:

MM. De Gerlache, premier président de la Cour de cassation, membre de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

L'abbé De Ram, archiviste de l'archevêché et professeur au séminaire archiépiscopal de Malines;

Le baron de Reiffenberg, professeur à l'université de Louvain, membre de l'Académie de Bruxelles;

Dewez, inspecteur des athénées et colléges, secrétaire perpétuel de l'Académie de Bruxelles;

Gachard, archiviste général du royaume;

Warnkœnig, professeur à l'université de Gand;

Et J.-F. Willems, receveur à Eeclo.

Art. 2. La Commission sera installée par Notre Ministre de l'intérieur.

Elle s'occupera, dans ses premières séances, de la rédaction d'un plan pour ses travaux, qu'elle soumettra à l'approbation de Notre dit Ministre.

Art. 3. Il sera mis à la disposition de la Commission, jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche qui lui est confiée, une somme annuelle de cinq mille francs, destinée à couvrir les frais de toute nature qu'elle aura à supporter.

Cette somme sera prélevée sur le crédit alloué au budget du département de l'intérieur, pour l'encouragement des sciences et des lettres.

La Commission rendra compte de son emploi, chaque année, à Notre Ministre de l'intérieur.

Art. 4. Nous nous réservons d'accorder aux membres de la Commission telles distinctions et récompenses dont Nous les aurons jugés dignes.

Art. 5. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Bulletin Officiel*.

Donné à Bruxelles, le 22 juillet 1834.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Ch. Rogier.

Règlement intérieur de la Commission royale d'Histoire (1).

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu l'arrêté royal du 22 juillet 1834, organique de la Commission royale d'histoire;

Vu les propositions de ladite Commission;

ARRÊTE :

ART. 1er. La Commission, composée de sept membres, nommés par le Roi, choisit dans son sein un président, un secrétaire et un trésorier.

ART. 2. Les membres de la Commission s'assemblent régulièrement à Bruxelles quatre fois l'an, dans les mois de janvier, avril, juillet et octobre, pour délibérer sur les matières soumises à leur examen, se concerter sur les publications qui font l'objet de leurs travaux d'après le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'art. 2 de l'arrêté royal du 22 juillet 1834, et s'aider mutuellement de leurs lumières et de leurs connaissances.

La Commission s'assemble extraordinairement, lorsque le président le juge convenable.

ART. 3. Le président met les matières en délibération, recueille les voix, et conclut au nom de la Commission.

En cas d'absence, il est remplacé par le doyen d'âge.

ART. 4. Il est publié un compte-rendu ou bulletin des

(1) Voyez les modifications apportées à ce règlement et à l'arrêté royal qui le précède, pages 71 et 99 de cet *Annuaire*.

séances de la Commission, dans lequel sont rapportés les sujets dont elle s'est occupée, et les communications qu'elle a reçues, en tant que celles-ci concernent l'histoire de la Belgique.

Aucune communication ne peut toutefois y être insérée, qu'après résolution prise par la Commission.

Le secrétaire est invité à continuer de placer, à la suite du compte-rendu, un bulletin bibliographique, où seront mentionnées les publications relatives à l'histoire de la Belgique, faites dans le royaume et à l'étranger, mais sans y exprimer d'opinion sur le mérite de ces ouvrages.

Art. 5. La Commission étant instituée uniquement à l'effet de rechercher et de mettre au jour les chroniques belges inédites, les membres éditeurs s'abstiennent d'introduire dans les publications qui leur sont confiées des matières étrangères au contenu du texte principal de l'ouvrage.

Art. 6. Les règles de publication arrêtées dans les séances de la Commission du 4 et du 16 août 1834, et imprimées dans le recueil de ses bulletins, vol. Ier, pp. 4, 5 et 6, seront strictement observées. Chaque volume à publier ne dépassera pas 100 feuilles in-4°.

Art. 7. Aucune publication comprise dans le plan approuvé par le Ministre de l'intérieur, ne sera autorisée qu'après que le membre qui désirera en être chargé aura fait connaître, dans un rapport à la Commission, le plan qu'il se propose de suivre, ainsi que la nature et l'importance des documents qu'il croit devoir ajouter au texte principal. L'impression commencera quand la copie d'un tiers de volume, au moins, pourra être livrée à l'imprimeur.

Art. 8. Les cartes et planches reconnues nécessaires,

pour être jointes au texte des chroniques, ou de leurs appendices, ne seront confectionnées que lorsque la Commission en aura autorisé la dépense, sur évaluation approximative.

Art. 9. Tous les mois, l'imprimeur adressera à chaque membre de la Commission, une bonne feuille de tout ce qu'il aura imprimé du texte des volumes de la collection.

Art. 10. Chaque membre reçoit un exemplaire sur grand papier et un exemplaire sur papier ordinaire, des volumes de la collection, ainsi que six exemplaires du Bulletin. Il a droit, en outre, à vingt-cinq exemplaires dits d'auteur de chacun des ouvrages qu'il est chargé de publier (1).

Art. 11. La distribution et la mise en vente des volumes ne peuvent avoir lieu, en Belgique, que dix jours après leur présentation au Roi, leur remise aux membres de la Commission et leur envoi dans les pays étrangers.

Art. 12. Les employés attachés à la Commission, adressent au président, avant chaque assemblée trimestrielle, un rapport sur leurs travaux pendant le trimestre qui a précédé.

La Commission elle-même adresse au Ministre de l'intérieur, à la fin de chaque année, un rapport général sur ses travaux.

Art. 13. La Commission s'abstient de porter un jugement sur les ouvrages imprimés d'auteurs vivants, quand ces ouvrages n'ont pas de rapport direct avec ses travaux.

(1) Deux lettres du Ministre de l'intérieur, datées du 12 août et du 21 octobre 1847, 5e division, n° 2878, statuent que *tous les membres* de l'Académie seront gratifiés également des publications de la commission.

Art. 14. Les résolutions et les pièces expédiées par la Commission ou en son nom, sont signées par le président et par le secrétaire.

Art. 15. Le secrétaire est dépositaire des papiers et documents appartenant à la commission. Il en tient inventaire.

Art. 16. Les comptes sont vérifiés par le trésorier et visés par le président et par le secrétaire.

Ils sont transmis ensuite au Ministre de l'intérieur, qui en soigne la liquidation.

Cependant une somme à déterminer par le Ministre de l'intérieur pourra être mise annuellement à la disposition de la Commission pour faire face aux dépenses urgentes.

Il sera rendu un compte régulier de l'emploi de cette somme.

Art. 17. Les livres dont il est fait hommage à la Commission sont déposés à la Bibliothèque royale, contre le reçu du conservateur; ils y formeront une section distincte sous le nom de fonds de la Commission royale d'histoire, et seront, en tout temps, à la disposition des membres de la Commission. Les titres de ces livres, avec les noms des donateurs, sont imprimés dans le Bulletin (1).

Art. 18. Pour les cas d'urgence et de moindre importance, ainsi que pour les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes imprimées, concernant l'histoire de la Belgique, les membres de la Commission domiciliés à Bruxelles, réunis à ceux qui s'y trouveraient temporairement, sont autorisés à prendre telles résolutions qu'ils jugeront convenir.

(1) Cet article a été modifié par l'arrêté qui suit, p. 99.

Il sera rendu compte à la Commission, dans son assemblée ordinaire suivante, de ce qui aura été fait en conséquence de la présente autorisation (1).

Bruxelles le 29 mars 1845.

NOTHOMB.

(1) Par sa lettre en date du 20 novembre 1846, M. le Ministre de l'intérieur, a fait connaître que la correspondance officielle de la Commission royale d'histoire doit se faire par le Secrétaire perpétuel de l'Académie, conformément à l'art. 1er de l'arrêté royal du 1er décembre 1845. Le secrétaire de la Commission royale d'histoire reste chargé de la correspondance particulière entre les membres.

Modification au règlement intérieur de la Commission royale d'histoire.

Le Ministre de l'intérieur,

Revu l'arrêté ministériel du 29 mars 1845, approuvant le règlement intérieur de la Commission royale d'histoire;

Vu la proposition de ladite Commission;

ARRÊTE :

Article unique. L'article 17 dudit règlement est modifié de la manière suivante :

« A l'avenir les ouvrages dont il sera fait hommage à la » Commission, seront déposés à la Bibliothèque de l'Acadé- » mie, à l'exception de ceux dont le commencement a été » envoyé à la Bibliothèque royale qui continuera à en rece- » voir la suite. Les titres de ces ouvrages et les noms des » donateurs, seront insérés au *Bulletin*. »

Bruxelles, le 8 juin 1847.

DE THEUX.

Création d'un Bureau paléographique.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et a venir, Salut.

Sur le rapport de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il est annexé à la Commission royale d'histoire et sous la haute direction de celle-ci, un bureau paléographique.

Art. 2. Ce bureau est chargé de satisfaire aux demandes qui lui seront faites tant par les administrations publiques que par les particuliers, et qui auront pour objet des transcriptions, des extraits, des analyses des textes, des traductions, des renseignements empruntés aux manuscrits et aux archives.

Art. 3. Le personnel se compose d'un chef de bureau et d'un certain nombre d'attachés.

Art. 4. Le chef du bureau, seul, est salarié; il est nommé par Nous et son traitement est fixé par l'arrêté de sa nomination (1).

Art. 4. Les attachés sont nommés par le Ministre de l'in-

(1) Un arrêté du même jour nomme M. Émile Gachet, chef du bureau paléographique.

térieur ; ils doivent être au moins candidats en philosophie et lettres, ils sont exercés dans l'interprétation des manuscrits, dans leur transcription et généralement dans tout ce qui concerne la paléographie, surtout la paléographie nationale.

Art. 6. Les attachés n'ont point de traitement ; ils font gratuitement les copies et les recherches demandées par les départements ministériels pour le service de l'administration, mais celles qui sont exécutées pour des particuliers ou pour des institutions littéraires ou scientifiques, leur sont payées suivant un tarif à établir.

Art. 7. Le nombre des attachés ne pourra dépasser six, il sera pour commencer limité à deux et augmenté successivement suivant que les travaux du bureau en feront sentir la nécessité.

Art. 8. La Commission royale d'histoire proposera à Notre Ministre de l'intérieur les mesures réglementaires pour l'organisation du bureau.

Art. 9. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Paris, le 30 janvier 1847.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Comte de Theux.

LISTE DES MEMBRES,

DES CORRESPONDANTS ET DES ASSOCIÉS DE L'ACADÉMIE.

LE ROI, PROTECTEUR.

M. VERHULST, président pour 1848.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

COMMISSION ADMINISTRATIVE.

(1848).

Le directeur de la classe des Sciences, M. VERHULST.
» » des Lettres, M. le baron DE GERLACHE.
» » des Beaux-Arts, M. ALVIN.
Le Secrétaire perpétuel.
Le délégué de la classe des Sciences, M. DUMORTIER.
» » des Lettres, M. DE RAM.
» » des Beaux-Arts, M. BRAEMT.

M. DE HEMPTINNE, trésorier de l'Académie.

CLASSE DES SCIENCES.

30 MEMBRES.

M. VERHULST, directeur.
» Le vicomte B. DU BUS, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

Section des sciences mathématiques et physiques (15 membres).

M. KESTELOOT, J. L.; à Gand.	Nommé le 3 juillet 1816.
» THIRY, Ch. E. J.; à Bruxelles. . . .	— id.
» QUETELET, A. J. L.; à Bruxelles. . .	Élu le 1er février 1820.
» PAGANI, G. M.; à Louvain.	— 28 mars 1825.
» TIMMERMANS, H. A.; à Gand. . . .	— 12 octobre 1833.
» DE HEMPTINNE, A.; à Bruxelles. . .	— 7 mai 1834.
» CRAHAY, J. G.; à Louvain.	— 8 mai 1835.
» PLATEAU, J.; à Gand.	— 15 décem. 1836.
» VERHULST, P.; à Bruxelles	— 14 décem. 1841.
» DELVAUX, C.; à Liége	— id.
» STAS, Jean-Servais; à Bruxelles. . .	— id.
» DE KONINCK, L.; à Liége	— 15 décem. 1842.
» DEVAUX, Ad.; à Bruxelles.	— 16 décem. 1846.

. . . .
. . . .

Section des sciences naturelles (15 membres).

M. D'OMALIUS, J. J.; à Halloy.	Nommé le 3 juillet 1816.
» VANDERMAELEN, P.; à Bruxelles. . .	Élu le 10 janvier 1829.
» DUMORTIER, B. C.; à Tournay	— 2 mai 1829.
» SAUVEUR, D.; à Bruxelles.	— 7 novem. 1829.

M. LEJEUNE, A. L. S.; à Verviers	Élu le	7 mai 1834.
» WESMAEL, C.; à Bruxelles.	—	15 décem. 1835.
» MARTENS, M.; à Louvain.	—	id.
» DUMONT, A. H.; à Liége.	—	id.
» CANTRAINE, F.; à Gand.	—	id.
» KICKX, J.; à Gand	—	15 décem. 1837.
» MORREN, Ch.; à Liége	—	7 mai 1838.
» VAN BENEDEN, P. J.; à Louvain . .	—	15 décem. 1842.
» Le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, Ed.; à Liége	—	16 décem. 1846.
» Le vicomte DU BUS, Bern.; à Bruxelles.	—	id.
» NYST, Henri; à Louvain	—	17 id. 1847.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. GALEOTTI, Henri; à Bruxelles . . .	Élu le	7 mai 1841.
» GLUGE; à Bruxelles	—	17 décem. 1843.
» DUPREZ, F.; à Gand.	—	16 décem. 1846.
» MAUS; à Bruxelles	—	id.
» MEYER, A.; à Bruxelles	—	id.
» MELSENS; à Bruxelles	—	id.
» LOUYET, P.; à Bruxelles	—	id.
» NERENBURGER; à Bruxelles	—	17 décem. 1847.
» BRASSEUR; à Liége	—	id.

50 ASSOCIÉS.

M. Le baron DE GEER, J. W. L.; à Utrecht.	Nommé le	3 juillet 1816.
» VROLIK, G.; à Amsterdam	—	id.
» VÈNE, A.; à Paris	Élu le	2 février 1824.
» GERGONNE, F. D.; à Montpellier. . .	—	8 mai 1824.
» MOREAU DE JONNÈS, Alex.; à Paris. .	—	21 mai 1825.
» OCKEN; à Zurich.	—	8 octobre 1825.

M. BABBAGE, Ch.; à Londres.	Élu le	7 octobre 1826.
» HERSCHEL, sir John F.; à Londres. .	—	id.
» VILLERMÉ, L. R.; à Paris.	—	31 mars 1827.
» BERTOLONI, Ant.; à Bologne. . . .	—	6 octobre 1827.
» GRANVILLE, A. B.; à Londres. . . .	—	id.
» BARLOW, P.; à Woolwich.	—	10 novem. 1827.
» SOUTH, sir James; à Londres. . . .	—	id.
» SABINE, Édouard; à Londres. . . .	—	2 février 1828.
» BARRAT, John; à Grassinton-Moor. .	—	1er mars 1828.
» TAYLOR, John; à Londres	—	id.
» CHASLES; à Paris.	—	4 février 1829.
» BLUME, Ch. L.; à Leyde	—	2 mai 1829.
» BROWN, Robert; à Londres.	—	7 novem. 1829.
» ENCKE, J. F.; à Berlin.	—	id.
» SCHUMACHER, H. C.; à Altona. . . .	—	id.
» VAN REES, R.; à Utrecht	—	6 mars 1830.
» Le baron DE HUMBOLDT, A.; à Berlin .	—	3 avril 1830.
» ARAGO, D. F. J.; à Paris	—	5 avril 1834.
» BERZÉLIUS, C.; à Stockholm	—	id.
» BREWSTER, sir David; à Édimbourg. .	—	5 avril 1834.
» CRELLE, A. L.; à Berlin.	—	id.
» PLANA, J.; à Turin	—	id.
» MATTEUCCI, Ch.; à Pise	—	8 novem. 1834.
» DE MACEDO; à Lisbonne	—	15 décem. 1836.
» DECAISNE, Jos.; à Paris.	—	id.
» TIEDEMANN, Fr.; à Heidelberg . . .	—	15 décem. 1837.
» DE BLAINVILLE (H. M. Ducrotay); à Paris	—	8 mai 1838.
» GAUSS, Ch. Fr.; à Goettingue. . . .	—	14 décem. 1841.
» SCHWANN, Ph.; à Louvain.	—	id.
» SPRING, A.; à Liége	—	id.
» BACHE, D.; à Philadelphie.	—	9 mai 1842.
» BONAPARTE, Charles P., prince de Canino; à Rome	—	id.

M. De La Rive, Aug.; à Genève. . . .	Élu le	9 mai 1842.
» De Martius, Ch. Fr. Ph.; à Munich.	—	id.
» Fuss, P. H.; à St-Pétersbourg	—	id.
» Oersted, J. Ch.; à Copenhague. . .	—	id.
» Lacordaire; à Liége	—	15 décem. 1842.
» Sommé; à Anvers	—	9 mai 1843.
» De Buch, Léopold; à Berlin	—	17 décem. 1843.
» Dumas, Jean-B.; à Paris	—	id.
» Faraday, Michel; à Londres	—	17 décem. 1847.
» Owen, Richard; à Londres.	—	id.
» De Beaumont, Élie; à Paris	—	id.
» Lamarle; à Gand	—	id.

CLASSE DES LETTRES.

30 MEMBRES.

M. Le baron De Gerlache, directeur.
» Le baron De Stassart, vice-directeur.
» Quetelet, secrétaire perpétuel.

M. Cornelissen, Norbert; à Gand. . .	Nommé le	3 juillet 1816.
» Le baron De Reiffenberg, F. A. F. T.; à Bruxelles	Élu le	8 juillet 1823.
» Le chevalier Marchal, J.; à Bruxelles.	—	4 février 1829.
» Steur, Ch.; à Gand.	—	5 décem. 1829.
» Le baron De Gerlache, E. C.; à Brux.	—	14 octobre 1833.
» Le baron De Stassart; à Bruxelles. .	—	id.
» Grandgagnage; à Liége	—	7 mars 1835.
» Le chanoine De Smet, J. J.; à Gand .	—	6 juin 1835.
» Le chanoine De Ram, P. F. X.; à Louvain.	—	15 décem. 1837.
» Roulez, J. E. G.; à Gand.	—	id.
» Lesbroussart, Ph.; à Liége. . . .	—	7 mai 1838.
» Moke, H. G.; à Gand	—	7 mai 1840.
» Nothomb; à Bruxelles	—	id.
» Van de Weyer, Sylvain; à Bruxelles .	—	id.
» Gachard; à Bruxelles	—	9 mai 1842.
» Quetelet, A.-J.-L.; à Bruxelles . .	Nommé le	1er déc. 1845.
» Van Praet, Jules; à Bruxelles . . .	Élu le	10 janvier 1846.
» Borgnet; à Liége	—	id.
» Le baron de St-Genois, Jules; à Gand.	—	id.
» David; à Louvain	—	id.
» Van Meenen; à Bruxelles	—	id.

M. Devaux, Paul; à Bruxelles	Élu le 10 janvier 1846.
» De Decker; à Bruxelles.	— id.
» Schayes; à Bruxelles	— 11 janvier 1847.
» Raoul; à Bruxelles	— id.
» Snellaert; à Gand	— id.
» L'abbé Carton; à Bruges	— id.
» Haus; à Gand.	— id.
» Bormans; à Liége.	— id.
» Le Clercq; M. N. J., à Bruxelles . .	— 17 mai 1847.

CORRESPONDANTS (10 au plus).

M. De Witte; à Anvers.	Élu le 7 mai 1840.
» Baguet; à Louvain.	— 14 décem. 1841.
» Bernard, Ph.; à Bruxelles.	— 9 mai 1842.
» Polain; à Liége	— 10 janvier 1846.
» Gruyer, Louis; à Bruxelles	— id.
» Faider, Ch.; à Bruxelles	— id.
» Ducpétiaux; à Bruxelles	— 11 janvier 1847.
» Weustenraad; à Bruxelles	— id.
» Arendt; à Louvain.	— id.
» Serrure; à Gand.	— id.

50 ASSOCIÉS.

M. Le duc d'Ursel; à Bruxelles. . . .	Nommé le 3 juillet 1816.
» Van Lennep, D. J.; à Amsterdam. .	— id.
» Le baron Vandercappellen; à Utrecht.	Élu le 7 mai 1818.
» De Moléon, J. G. V.; à Paris . . .	— 14 octobre 1820.
» Lenormand, L. Séb.; à Paris. . . .	— id.
» De La Fontaine; à Luxembourg . .	— 23 décem. 1822.
» Muller; à Trèves	— id.
» Jullien, M. A.; à Paris	— 8 mai 1824.
» Van Gobbelschroy, L.; à Paris . .	— 20 août 1825.

M. Van Ewyck, D. J.; à Bois-le-Duc .	Élu le	4 février 1826.
» De Jonge, J. C.; à La Haye. . . .	—	1er avril 1826.
» Cousin, Victor; à Paris.	—	6 octobre 1827.
» Cooper, C. P.; à Londres.	—	5 avril 1834.
» Leglay, A.; à Lille.	—	id.
» Le baron de la Doucette; à Paris. .	—	8 mai 1835.
» Blondeau, J. B. A. H.; à Paris . . .	—	15 décem. 1836.
» Mone, J.; à Carlsruhe	—	7 mai 1840.
» Groen van Prinsterer, à La Haye .	—	15 décem. 1840.
» Lenormant, Charles; à Paris. . . .	—	14 décem. 1841.
» Le vicomte de Santarem, à Lisbonne .	—	15 décem. 1842.
» L'abbé Gazzera; à Turin.	—	id.
» Grimm, Jacques; à Berlin.	—	id.
S. E. le cardinal Maï; à Rome.	—	id.
M. Philips; à Munich	—	id.
» Wittenbach; à Trèves	—	id.
» Raoul-Rochette; à Paris	—	17 décem. 1843.
» Dinaux, Arthur; à Valenciennes. . .	—	9 février 1846.
» Ellis, sir Henry; à Londres	—	id.
» Gioberti, Vincent; à Paris	—	id.
» Guizot; à Paris	—	id.
» Hallam, Henry; à Londres	—	id.
» Mignet; à Paris	—	id.
» Rafn; à Copenhague.	—	id.
» Ramon de la Sagra; à Madrid . . .	—	id.
» Ranke; à Berlin	—	id.
» Salva, Miguel; à Madrid.	—	id.
» Warnkoenig; à Tubingue.	—	id.
» Le baron De Hammer-Purgstal; à Vienne.	—	11 janvier 1847.
» Droz; à Paris.	—	id.
» Le baron Charles Dupin; à Paris . .	—	id.
» Hermann, Ch. Fr.; à Goettingue. . .	—	id.
» Hurter; à Vienne	—	id.

M. LEEMANS; à Leyde	Élu le 11 janvier 1847.	
» LETRONNE; à Paris	—	id.
» MITTERMAIER; à Heidelberg	—	id.
» PERTZ; à Berlin	—	id.
» RITTER, Ch; à Berlin	—	id.
» MANZONI; à Milan	—	17 mai 1847.

. . . .

. . . .

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

30 MEMBRES.

M. ALVIN, directeur.
» FÉTIS, vice-directeur.
» QUETELET, secrétaire perpétuel.

Pour la Peinture :

M. DE KEYZER, N.; à Anvers	Nommé le 1er déc. 1845.	
» GALLAIT, Louis; à Bruxelles	—	id.
» LEYS, H.; à Anvers	—	id.
» MADOU, Jean; à Bruxelles.	—	id.
» NAVEZ; à Bruxelles	—	id.
» VERBOECKHOVEN, Eugène; à Bruxelles .	—	id.
» Le baron WAPPERS, G.; à Anvers . .	—	id.
» DE BRAEKELEER; à Anvers.	Élu le 8 janv. 1847.	

Pour la Sculpture :

M. GEEFS, Guillaume; à Bruxelles . . .	Nommé le 1er déc. 1845.	
» SIMONIS, Eugène; à Bruxelles. . . .	—	id.
» GEEFS, Joseph; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.	
» FRAIKIN; à Bruxelles	—	8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. BRAEMT; à Bruxelles	Nommé le 1er déc. 1845.
» CORR, Érin; à Anvers	Élu le 9 janvier 1846.

Pour l'Architecture :

M. Roelandt; à Gand . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Suys; à Bruxelles. . . . . — id.
» Bourla; à Anvers . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Partoes; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Musique :

M. De Bériot, Ch.; à Bruxelles . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Fétis, F.; à Bruxelles . . . . — id.
» Hanssens, C.; à Bruxelles. . . . . . — id.
» Vieuxtemps, H.; à Bruxelles . . . — id.
» Snel, F.; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts :

M. Alvin, Louis; à Bruxelles. . . . . Nommé le 1er déc. 1845.
» Quetelet, A. J. L; à Bruxelles. . . — id.
» Van Hasselt, André; à Bruxelles . . — id.
» Buschmann, Ernest; à Anvers . . . Élu le 9 janvier 1846.
» Baron; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.
» Fétis, Ed.; à Bruxelles . . . . . . — id.
. . . .

CORRESPONDANTS (10 au plus).

Pour la Peinture :

M. De Biefve; à Bruxelles. . . . . . Élu le 7 janvier 1846.
» Dyckmans; à Anvers . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Sculpture :

M. **Jehotte**, Louis; à Bruxelles . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» **Geerts**; à Louvain . . . . — 8 janvier 1847.

Pour la Gravure :

M. **Jehotte**, père; à Liége. . . . . . Élu le 9 janvier 1846.
» **Jouvenel**; à Bruxelles . . . . — 8 janvier 1847.

Pour l'Architecture :

M. **Renard**; à Tournay . . . . Élu le 8 janvier 1847.

Pour la Musique :

M. **Mengal**; à Gand. . . . . Élu le 9 janvier 1846.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts.

M. **Bogaerts**; F.; à Anvers . . . . . Élu le 8 janvier 1847.
. . . .

50 ASSOCIÉS.

Pour la Peinture :

M. **Vernet**, Horace; à Paris. . . . . . Élu le 6 février 1846.
» **Scheffer**, Ary; à Paris . . . . — id.
» **Cornelius**, P.; à Berlin. . . . . . . — id.
» **De La Roche**, Paul; à Paris . . . . — id.
» **Landseer**; à Londres. . . . . — id.

M. Kaulbach, W.; à Munich	Élu le 6 février 1846.
» Ingres, J.; à Paris.	— 8 janvier 1847.
» Calame, A.; à Genève	— id.
» Granet; à Paris	— id.
» Becker, J.; à Francfort	— id.
» Hagre; à Londres.	— id.

Pour la Sculpture :

M. Schadow, Godefroi, à Berlin	Élu le 6 février 1845.
» Rauch, à Berlin	— id.
» Pradier, James; à Paris.	— id.
» Rude, F.; à Paris	— id.
» Ramey, Étienne-Jules; à Paris. . . .	— id.
» David d'Angers; à Paris.	— 8 janvier 1847.
» Tenerani, Pierre; à Rome	— id.
» Bartolini; à Florence	— id.

Pour la Gravure :

M. Wyon, William; à Londres.	Élu le 6 février 1846.
» Le baron Boucher-Desnoyers; à Paris .	— id.
» Forster, François; à Paris.	— id.
» Barre, père; à Paris	— id.
» Henriquel Dupont; à Paris	— 8 janvier 1847.
» Calamatta, L.; à Bruxelles	— id.
» Toschi, Paul; à Parme	— id.
» Bovy, Ant.; à Paris	— id.

Pour l'Architecture :

M. Fontaine, P. F. L.; à Paris	Élu le 6 février 1846.
» Donaldson, Thom.; à Londres . . .	— id.
» Von Kleinze, Léon; à Munich . . .	— id.

M. Caristie, Aug.; à Paris	Élu le 8 janvier 1847.	
» Barry, Ch.; à Londres	—	id.
» Stüler, A.; à Berlin.	—	id.
» Bianchi, C.-P.; à Naples.	—	id.

Pour la Musique :

M. Rossini; à Bologne	Élu le 6 février 1846.	
» Meyerbeer, Giacomo; à Berlin. . . .	—	id.
» Auber, D. F. E., à Paris	—	id.
» Spontini, G. L. P.; à Paris	—	id.
» Daussoigne-Méhul; à Liége	—	id.
» Halévy, Jacques-F.; à Paris	—	8 janvier 1847.
» Spohr; à Cassel.	—	id.
» Lachner; à Munich	—	id.

Pour les Sciences et les Lettres dans leurs rapports avec les Beaux-Arts.

M. Bock; à Bruxelles	Élu le 6 février 1846.	
» Passavant, J. D.; à Francfort. . . .	—	id.
» Quatremère de Quincy; à Paris. . .	—	8 janvier 1847.
» Waagen, Gust.; à Berlin	—	id.
» Coussemaker; à Hasebrouck	—	id.
» Avellino; à Naples	—	id.
» Gerhard, Ed.; à Berlin	—	id.

. . . .

COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE

(pour la publication des Chroniques inédites).

M. Le baron DE GERLACHE, président.
» Le baron DE REIFFENBERG, secrétaire.
» GACHARD, trésorier.
» Le chanoine DE RAM.
» Le chanoine DE SMET.
» DUMORTIER.
» BORMANS.

COMMISSION DE L'ACADÉMIE

(*pour la rédaction d'une Biographie nationale*).

Le Président de l'Académie.
Le secrétaire perpétuel.

M.	MORREN,	délégué	de la classe	des Sciences.
»	KICKX,	id.	id.	id.
»	Le Baron DE GERLACHE,	id.	id.	des Lettres.
»	Le baron DE REIFFENBERG,	id.	id.	id.
»	FÉTIS,	id.	id.	des Beaux-Arts.
»	VAN HASSELT,	id.	id.	id.

COMMISSION DE LA CLASSE DES LETTRES

(pour la littérature flamande).

M. Bormans.
» David.
» L'abbé Carton.
» Snellaert.
» De Decker.

COMMISSION DE LA CLASSE DES BEAUX-ARTS

(pour la rédaction d'une Histoire de l'art en Belgique).

M. QUETELET, président.
» VAN HASSELT, secrétaire.
» ALVIN.
» FÉTIS.
» BOCK.
» SCHAYES.

Ordre déterminé par le sort, d'après lequel devront avoir lieu les lectures dans la Classe des Lettres, conformément à l'art. 18 du Règlement intérieur.

M. Serrure.
» Le baron De Reiffenberg.
» Le chanoine De Smet.
» S. Van de Weyer.
» Le baron de Stassart.
» Polain.
» Bormans.
» Grandgagnage.
» Le chevalier Marchal.
» Baguet.
» Lesbroussart.
» Cornelissen.
» P. De Vaux.
» Quetelet.
» Haus.
» Gruyer.
» Ed. Ducpétiaux.
» Gachard.
» Faider.

M. David.
» L'abbé Carton.
» Le baron De Gerlache.
» J. Van Praet.
» Weustenraad.
» Le chanoine De Ram.
» Moke.
» Roulez.
» Arendt.
» Raoul.
» Van Meenen.
» Steur.
» Nothomb.
» Le baron de St-Genois.
» De Decker.
» Borgnet.
» Bernard.
» Snellaert.
» Schayes.

MEMBRES ET ASSOCIÉS

DÉCÉDÉS EN 1847.

Classe des Sciences.

Le colonel G. P. DANDELIN, membre, décédé le 15 février 1847.

Classe des Lettres.

VAN LIMBOURG-BROUWER, associé, décédé le 21 juin 1847.

Classe des Beaux-Arts.

Le comte de CLARAC, associé, décédé le 20 janvier 1847.

NOTICES BIOGRAPHIQUES.



NOTICE

SUR

LE COLONEL G.-P. DANDELIN,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,

Né le 12 avril 1794, mort le 15 février 1847 (1).

J'ai demandé, Messieurs, à pouvoir vous entretenir, dans cette solennité publique, du digne confrère dont nous pleurons encore la perte. Pour mériter cette faveur, j'ai invoqué, en dehors de mes attributions de Secrétaire perpétuel, la communauté de nos études, de nos travaux, et surtout une ancienne amitié qui ne s'était jamais démentie depuis notre enfance : et vous aussi, Messieurs, vous avez pensé que le dernier hommage que nous avons à lui rendre, serait plus naturellement placé dans la bouche de celui qu'il regardait comme son frère d'adoption.

Mais quand j'ai voulu m'acquitter de ce pieux devoir, j'ai senti combien ma tâche devenait difficile et délicate. En effet, comment parler, en termes convenables, d'une

(1) Cette notice a été lue à la séance publique de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique, le 18 décembre 1847.

existence que j'avais en quelque sorte partagée, et de travaux, que l'auteur ne faisait, écrivait-il lui-même avec modestie, que pour me complaire? J'ose espérer que vous voudrez bien apprécier les difficultés de ma position, et m'excuser si, dans le tableau que je vais tracer, je n'ai pu m'effacer entièrement moi-même.

Germinal-Pierre Dandelin était né au Bourget, près de Paris, le 12 avril 1794 (1). Il était encore enfant, lorsque ses parents vinrent s'établir en Belgique. Son père avait été attaché à la préfecture du département de l'Escaut par M. Faipoult, qui y laissa de si honorables souvenirs, et qui, plus tard, fut nommé ministre des finances en Espagne.

Le jeune Dandelin entra au Lycée de Gand, en 1807, lors de la création de cet établissement; il ne tarda pas à s'y faire remarquer par sa bonne conduite et son aptitude aux sciences; dès la première année, il fut décoré des galons de sergent-major, grade le plus élevé dans cette petite colonie semi-militaire.

Cependant ses études furent troublées par l'attaque que l'Angleterre dirigea à cette époque contre l'île de Walcheren. Dandelin s'enrôla, comme volontaire, dans la première compagnie des gardes nationales de l'Escaut, dont

(1) Il était fils de Pierre-Noël Dandelin, né en Bourgogne, et de Marie-Françoise Botteman, née aux Ecaussines. La famille se composait de six garçons et une fille : Germinal était l'aîné. Je dois à l'obligeance de son plus jeune frère, Achille, ingénieur distingué des ponts et chaussées, la communication de la plupart des documents qui ont servi à composer cette notice. J'ai fait usage également de ma correspondance particulière.

il fut nommé sergent (1). Quand l'armée anglaise, décimée par les fièvres des poldres, abandonna ensuite les bouches de l'Escaut, il vint reprendre sa place sur les bancs du Lycée, et remporta, au mois d'août 1813, le premier prix de mathématiques spéciales.

Au mois de novembre suivant, Dandelin entrait à l'école polytechnique. Mais ses paisibles études devaient encore y être interrompues par le bruit des armes. Vers la fin de 1813, en effet, parut le décret impérial qui mobilisait l'école et l'appelait sous les drapeaux avec la garde nationale. Dandelin prit part au combat qui fut livré sous les murs de Paris, le 30 mars 1814; il y fut blessé d'un coup de lance (2). Pendant les Cent-Jours, il obtint la croix de la légion d'honneur, comme récompense de sa bonne conduite. Cette distinction lui fut adressée avec une lettre flatteuse, par le comte Carnot, ministre de l'intérieur et l'un des géomètres les plus distingués de l'époque. Bientôt après, il fut attaché à ce général et abandonna l'École polytechnique, où il avait été rappelé au mois

(1) Je cite cette circonstance d'après les états de service de Dandelin et d'après une note écrite de sa propre main, dans laquelle on lit : « Avant ce temps (1813) j'avais servi volontairement, quoique très-jeune encore, dans l'île de Walcheren, sous le capitaine De Mahieu, aujourd'hui général, et qui commandait une compagnie de grenadiers dans les gardes nationales mobiles. Je fus employé longtemps, à cette époque, auprès du général de division Rousseau, qui commandait le corps d'observation de la rive gauche, et des généraux Nalèche et Laurent, qui le remplacèrent pendant quelque temps. »

(2) Un certificat, signé par le comte Dejean, contient ce qui suit : « Le gouverneur de l'École impériale polytechnique certifie que

d'octobre 1814, après quelques mois de séjour chez ses parents.

« La bataille de Waterloo, écrivait Dandelin, en forçant le ministre à s'expatrier, me décida à rentrer dans la Belgique, où j'avais toute ma famille et où j'avais passé presque toute ma vie. J'avais refusé de prendre du service aux Pays-Bas en 1814, après la dissolution de l'armée de la Loire; et, mécontent du nouveau régime de la Belgique, que je n'avais eu le temps de juger qu'avec mes préventions napoléoniennes, je comptais partir pour les États-Unis, où l'on m'avait fait entrevoir des avantages (1). »

Quoi qu'il en soit, Dandelin resta parmi nous, et personne plus que moi n'eut à se féliciter de cette détermination : je renouvelai avec lui d'anciennes relations, commencées pendant nos études au Lycée, et bientôt nous devînmes inséparables. Cette amitié si vive et si constante a contribué, surtout alors, à adoucir bien des chagrins communs et à préparer la carrière que nous avons suivie l'un et l'autre. Nous passions les journées ensemble, nous occupant de

M. Dandelin (Germinal), né au Bourget, près Paris, le 12 avril 1794, a été admis à l'École polytechnique, au mois de novembre 1813, le 70e d'une promotion de 227 élèves; qu'il est passé, en octobre 1814, à la première division, sous le n° 8, et qu'il a actuellement le grade de caporal dans cette division.

« Cet élève a montré une constante application depuis son entrée à l'École, et a tenu une excellente conduite. Il a fait, en 1814, le service d'artilleur dans la garde nationale, s'est trouvé à l'affaire du 30 mars, sous les murs de Paris, et a été blessé d'un coup de lance. »

Paris, le 5 mai 1815.

(1) Notes manuscrites sur ses états de service.

sciences, de littérature ou de beaux-arts (1); toutefois, après les mathématiques, la poésie obtenait chez nous une préférence marquée (2).

L'idée nous vint de composer pour le théâtre ; et elle fut exécutée avec tout l'enthousiasme que l'on peut avoir à

(1) Dandelin dessinait fort bien et avait le sentiment de l'art. Quoiqu'il fût bon musicien, ce n'était cependant point par l'exécution qu'il brillait. Il s'était aperçu que, quand il jouait du violon, je n'étais pas du nombre de ses admirateurs; aussi avait-il adroitement tiré parti de cette observation. Il était assez sujet à souffrir de maux de dents et de la névralgie; son humeur alors devenait très-chagrine, et pour me faire comprendre qu'il désirait être seul, il allait prendre son instrument. J'allais, de mon côté, prendre aussitôt mon chapeau; et nous nous quittions parfaitement d'accord. Le souvenir de ce stratagème, toujours couronné d'un plein succès, nous a souvent égayés par la suite.

(2) Malgré sa gaieté apparente, Dandelin était disposé à la mélancolie et avait quelque chose de romanesque dans la tournure de son esprit. Il parlait avec un charme infini des visions, des choses surnaturelles, et s'était créé à cet égard des théories qu'il avait ornées de tout le prestige de sa brillante imagination. On comprenait que les entreprises hasardeuses ne lui auraient point déplu. Un jour, c'était à l'époque de nos préoccupations poétiques, et peut-être Dandelin y joignait-il quelque préoccupation amoureuse, un jour il me demanda d'un air assez solennel, s'il pouvait compter sur moi. Cet air me fit craindre qu'il ne lui fût arrivé quelque chose de fâcheux, et je lui promis tout ce qu'il voulut. « Hé bien donc, me dit-il, trouvez-vous vers minuit, près de l'église St-Michel, et je vous dirai ce que j'attends de vous. » Ceux qui connaissent Gand savent que cet endroit est un des plus déserts de la ville. Cependant à l'heure indiquée, je m'y trouvai; Dandelin vint de son côté, il avait l'air fort préoccupé. Nous y attendîmes assez longtemps, en échangeant

vingt ans. Les plans de plusieurs ouvrages furent tracés presqu'en même temps, c'étaient *Jean Second*, *Les deux Troubadours* et *Le Railleur* (1). L'opéra de *Jean Second* fut achevé le premier, et représenté sur le théâtre de Gand, le 18 décembre 1816. Une musique agréable et une bienveillance

à peine quelques paroles, et nous nous quittâmes ensuite, sans que j'aie jamais rien su du motif de cet étrange rendez-vous. Quoique très-liés, très-dévoués l'un à l'autre, il était des choses sur lesquelles nous ne nous permettions jamais de nous questionner. Nous étions d'avis que les amis se doivent les plus grands égards, même dans les plus petites choses. Ainsi le tutoiement n'a jamais existé entre nous, bien qu'il l'employât avec des personnes qui lui étaient parfaitement indifférentes.

(1) Les vers de Dandelin ne manquaient pas de cette grâce et de ce charme qui caractérisaient sa conversation; je voudrais pouvoir en citer quelques exemples; je ne retrouve malheureusement dans mes papiers qu'un fragment de l'opéra des *Troubadours*; c'est un monologue de Thibault, comte de Champagne, si connu par son amour pour la reine Blanche de Castille :

Il est enfin auprès de son amie....
Ah! je crains tout de sa douleur!
On observe ses traits, son geste, sa pâleur;
Un seul mot peut ouvrir les yeux de la vengeance;
Un regard peut trahir, dans Alfred sans défense,
La cause de l'amour et celle du malheur.
Amour, sur nous quel est donc ton empire!
D'Edgard, de moi tu causes tous les maux.
Pour toi, quittant le casque des héros,
Des troubadours nous avons pris la lyre:
Pour toi, de châteaux en châteaux,
Nous promenons notre délire.

très-prononcée de la part du public, produisirent une espèce de succès qui faillit être compromis par un incident tout à fait inattendu. Le père de Dandelin, qui ne se souciait que médiocrement de nous voir suivre la carrière dramatique, avait promis d'ameuter tous ses amis contre nous et de faire siffler notre pièce chérie. Toutefois, au moment du danger, sa tendresse paternelle se réveilla ; et, pendant la représentation même, il voulut rassurer son fils. Mais, en le cherchant aux abords du théâtre, il se trompa de route, et fit subitement une entrée de scène, à la grande surprise des acteurs et des spectateurs, qui furent pris de l'hilarité la plus bruyante.

Le triste Edgard ne doit qu'à toi
Le noir tourment qui le dévore ;
Tu m'as rendu plus malheureux encore.
Infortuné rival d'un époux et d'un roi,
Je ne dois espérer de Blanche que j'adore.....
De Blanche !... à ce nom seul mes pleurs vont-ils couler ?
Moi, Thibault, moi, français, j'irais me désoler
Parce qu'une maîtresse à mes vœux insensible
M'oppose les rigueurs d'un devoir inflexible ?
Non, non ! le troubadour est enfant du plaisir ;
Toujours aimant, quelquefois infidèle,
Il sait de ses malheurs chasser le souvenir ;
Rit du présent, laisse en paix l'avenir ;
Souffre, combat, et meurt, s'il faut mourir,
Aussi gaîment qu'il célébrait sa belle.

On voudra bien être indulgent pour ces péchés de jeunesse, et se souvenir que le grave et sévère général Carnot, le protecteur de Dandelin, se délassait lui-même en composant parfois des poésies légères, voire même la chanson de *Madame Gertrude*.

Après deux représentations, Dandelin fut le premier à prendre son parti; il prétendait que le parterre avait fait acte de civisme et de dévouement, et qu'il serait peu loyal de le mettre à une troisième épreuve. Une fois dans cette voie, les représentations de *Jean Second* devinrent, pour nous, une source de plaisanteries qui nous ramenèrent tout naturellement dans la carrière des sciences.

Cependant, Dandelin se trouvait sans fortune, et appartenait à une famille nombreuse; il fallait songer à se créer un état. Son talent avait été remarqué par le duc Bernard de Saxe-Weimar, général au service des Pays-Bas; et, grâce à l'intermédiaire de cet officier supérieur, il obtint successivement des lettres de grande naturalisation (1) et le brevet de sous-lieutenant du génie (le 16 avril 1817). Il reçut en même temps l'ordre de se rendre à Namur, où il fut employé à la construction de deux lunettes voisines de la citadelle, et dont l'une porte encore son nom.

C'est pendant son séjour à Namur que Dandelin écrivit la plupart de ses ouvrages mathématiques les plus remarquables. Jusque-là il n'avait publié que les solutions de deux problèmes de géométrie élémentaire, dans le 3e volume de la *Correspondance sur l'École polytechnique* (2); et au mois de mars 1817, il avait présenté à notre Académie un mémoire manuscrit *Sur quelques parties de la géométrie*. Cet ouvrage, paraît-il, obtint peu de succès, et Dandelin renonça à en composer de nouveaux. Là, très-probablement, se serait fermée sa carrière mathématique, sans une circonstance toute particulière.

(1) Elles portent la date du 4 avril 1816.

(2) Pages 103 et 205. Paris, mai 1815.

Nous étions séparés depuis deux ans, lorsqu'en 1819, je publiai, à l'occasion de ma promotion au grade de docteur en sciences, une dissertation dans laquelle je faisais connaître, sous le nom de *focale*, une courbe nouvelle jouissant de différentes propriétés. L'une se rapportait aux foyers des sections coniques et avait pour objet de montrer que, *sur le cône droit*, *la distance des deux foyers est égale à la différence des deux rayons vecteurs*, *menés du sommet du cône aux deux extrémités du grand axe de la courbe*, *quand c'est une ellipse ; et à la somme*, *quand c'est une hyperbole*. Je m'empressai, comme on le comprend bien, d'envoyer mon travail à mon ancien ami, que, sous plusieurs rapports, je pouvais considérer comme mon maître. Il me répondit sur-le-champ qu'il se réservait de l'examiner avec soin et de m'en dire son avis. « J'ai justement sous la main les œuvres de Pascal, ajoutait-il ; le rapport qui existe entre vos idées et les siennes me fournira un point de départ pour mes observations. » Nous verrons bientôt tout ce que son esprit supérieur sut tirer de la lecture des ouvrages du géomètre français.

Dandelin commença par m'envoyer un écrit, dans lequel il ajoutait aux deux générations que j'avais données de la *focale*, deux générations nouvelles de cette courbe et la solution d'un grand nombre de problèmes intéressants. Il s'établit entre nous, à ce sujet, une correspondance active ; et nous continuâmes chacun nos travaux, en suivant une marche à peu près parallèle. Alors, je crois pour la première et seule fois de sa vie, Dandelin songea à mériter quelque réputation par ses travaux mathématiques. J'avais parlé de m'absenter : « il faut renoncer absolument à votre voyage de Hollande, m'écrivit-il aussitôt ; votre séjour ici peut avoir,

pour nous deux, des résultats plus satisfaisants que vous ne pensez, pour arrêter un plan d'études suivi entre nous deux et une collaboration sur différents sujets dont je vous parlerai alors. Si vous le voulez, peut-être pourrons-nous ne pas rester obscurs et obscurcis. »

Cet appel était trop avantageux pour ne pas m'y rendre; nous combinâmes, en effet, nos études et nos travaux. J'avais déjà présenté à l'Académie, en 1820, un nouvel écrit sur les sections coniques (1); je repris mes recherches avec plus d'ardeur; et Dandelin, de son côté, après avoir revu son mémoire *sur la focale*, le présenta à l'Académie, le 4 mars 1822 (2). Ce travail, remarquable à tant de titres, lui servit de pièce de réception; il fut élu, à l'unanimité, dans la séance suivante. Un de ses résultats les plus curieux est, sans contredit, la démonstration si simple et si élégante qu'il donne de la propriété que j'avais reconnue aux sections coniques (3).

(1) *Mémoire sur une nouvelle théorie des sections coniques considérées dans le solide*. Tome II des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*.

(2) *Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique*. Tome II des *Mémoires*.

(3) L'énoncé est donné de la manière suivante : *Si l'on fait mouvoir dans un cône droit une sphère, et que, dans une position quelconque de cette dernière, supposée tangente au cône, on lui mène un plan tangent, l'intersection de ce plan et du cône aura pour foyer le point de contact de la sphère et du plan*. On voit, en effet immédiatement, que le triangle qui a pour base le grand axe de la section conique, et, pour sommet, le sommet du cône, a ses côtés touchés par la sphère, de manière que les points de contact sont, deux à deux, à égale distance de chaque sommet de ce triangle. On voit, dès lors, que la différence des deux segments du grand axe de

On voudra bien m'excuser, si je suis entré dans quelques détails au sujet de cette propriété des foyers, qui, depuis, a servi de point de départ, dans plusieurs ouvrages élémentaires, pour démontrer toute la théorie des sections coniques. Quelques erreurs avaient été publiées à ce sujet, et il était peut-être utile de rétablir les faits historiques.

M. Hachette, le premier, fit usage du théorème des foyers, dans la seconde édition de son *Traité de géométrie descriptive*, imprimé en 1828. Mais personne ne montra mieux la fécondité de cette proposition et de quelques autres contenues dans les Mémoires de notre Académie, que M. Théodore Olivier, qui en a fait récemment l'objet d'un travail spécial, et leur a donné le nom de *Théorèmes belges* (1).

« Les démonstrations (de ces théorèmes), dit le savant français, sont d'autant plus remarquables, qu'outre leur simplicité et la facilité avec laquelle les trois sections

l'ellipse égale la différence des deux autres côtés du triangle, c'est-à-dire des deux rayons vecteurs menés du sommet du cône aux extrémités du grand axe de la courbe, quand c'est une ellipse, et à la somme, quand c'est une hyperbole.

(1) *Additions au Cours de géométrie descriptive*, 1 vol. in-4°, avec atlas; Paris, chez Carilian-Goeury, 1847. « Lorsque je me proposai d'écrire sur la géométrie descriptive, dit M. Th. Olivier dans sa préface, avec des *vues* que je puis dire nouvelles, quoiqu'elles ne fussent réellement que la continuation de celles de Monge, fondateur de cette science, je dis, en 1831, à M. Quetelet, que je *baserais* toutes les recherches touchant les propriétés géométriques des sections coniques et des surfaces du second ordre sur les *Théorèmes belges*, c'est-à-dire sur le mode de démonstration employé par lui et M. Dandelin (mon ancien camarade à l'École polytechnique) pour la *manifestation* des propriétés principales des sections coniques. »

coniques se trouvent soumises à un même mode de *recherche géométrique*, elles sont comme un *reflet* de la géométrie *antique* (1). »

Le même écrit *sur la focale parabolique* renferme un théorème bien curieux, à cause de la singulière ressemblance de son énoncé avec celui de l'hexagone mystique de Pascal. L'auteur le fait servir fort ingénieusement à démontrer que les *focales*, courbes du troisième degré, ne sont que des transformations des sections coniques, avec lesquelles elles ont un grand nombre de propriétés communes. Ces analogies sont démontrées avec la plus grande élégance, au moyen de la théorie des projections stéréographiques que notre confrère employait avec un rare bonheur.

Il en a fait encore un usage remarquable dans son mémoire *Sur les intersections de la sphère et d'un cône du deuxième degré*, qu'il nous communiqua au mois de juin 1825 (2), presqu'en même temps que son beau travail *Sur l'emploi des projections stéréographiques en géométrie* (3).

C'est dans ce dernier ouvrage que Dandelin, répondant aux sollicitations qui lui étaient adressées, fait connaître sa manière de procéder en géométrie, pour résoudre les problèmes, ou pour arriver à des théorèmes nouveaux; on y trouve le cachet de son génie mathématique, en même

(1) *Additions au Cours de géométrie*, etc., préface, page v.

(2) Tome IV des *Mémoires de l'Académie*, 1827. On y voit que les projections stéréographiques de l'intersection d'une sphère et d'un cône du 2e degré sont des *lemniscates*, formées par les pieds des perpendiculaires abaissées d'un point fixe sur les tangentes d'une conique.

(3) Tome IV des *Mémoires de l'Académie*, 1827.

temps qu'on admire les ressources et la variété de sa belle intelligence. L'auteur montre qu'un grand nombre de figures, et spécialement les polygones inscrits et circonscrits, peuvent être ramenés à des figures régulières dont elles conservent les propriétés dans leurs déformations. Il y revient encore sur la théorie des sections coniques et donne une élégante solution du problème du plus court crépuscule.

Mais de tous les ouvrages de Dandelin, le plus curieux est incontestablement celui *Sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de Brianchon* (1). Ce petit mémoire est un chef-d'œuvre d'élégance géométrique; c'est l'écrit le plus remarquable qui soit sorti de la plume de notre savant confrère. En le reproduisant dans ses *Annales*, M. Gergonne ajoutait : « Ainsi se trouvent établis, sans calcul et par une sorte d'intuition, les deux théorèmes de Pascal et de M. Brianchon, c'est-à-dire, les plus importants peut-être de tous ceux qui composent la théorie des sections coniques (2). »

Si l'on songe maintenant qu'un géomètre de cette force n'écrivait que pour répondre aux sollicitations de l'amitié, et qu'il fallait en quelque sorte, lui arracher ses ouvrages, on concevra ce qu'il aurait pu produire, s'il avait été stimulé par l'ambition et par la soif de la gloire (3). Dans pres-

(1) Tome III des *Mémoires de l'Académie*, 1826. L'auteur y généralise le théorème des foyers, et l'étend aux sections coniques considérées dans l'hyperboloïde de révolution, au lieu du cône droit.

(2) *Annales de mathématiques pures et appliquées*, tome XVe, p. 396, années 1824 et 1825.

(3) Je saisissais presque toujours les occasions de ses voyages à Bruxelles, pour l'engager à rédiger ses travaux mathématiques. Mes

que toutes ses lettres, il proteste de son désir de vivre tranquille et de ne s'occuper des sciences que pour exercer son esprit; on croirait entendre Pascal parlant de la géométrie et de la vanité des succès qu'elle procure(1). Combien il y a loin de cette abnégation de tout amour-propre à la susceptibilité irritable de tant d'écrivains médiocres qui se répandent en invectives et en outrages contre ceux qui ont le malheur de ne pas les admirer!

Pendant qu'il s'occupait de ses plus beaux ouvrages géométriques, Dandelin avait entrepris aussi un travail d'analyse, dans la vue, « moins de trouver des méthodes nouvelles pour la résolution des équations, comme il le disait, que de simplifier et de généraliser celles déjà connues, et d'en rendre l'usage plus commode. » Son mémoire *sur la résolution des équations numériques* fut présenté à la séance

instances un peu vives rencontraient souvent de l'opposition; il se vengeait alors par des plaisanteries et allait raconter à nos amis communs que je l'appelais à Bruxelles pour l'enfermer et le forcer à écrire. Assez généralement, il se bornait à m'envoyer les énoncés des théorèmes nouveaux qu'il avait rencontrés dans ses recherches, pour me laisser le plaisir, disait-il, d'en trouver les démonstrations, mais plutôt, je crois, pour s'éviter l'ennui de les rédiger lui-même. Il aimait à s'appliquer les mots de Figaro : *paresseux avec délices!* et cependant son esprit était constamment en action; il n'avait réellement de paresse que pour écrire le résultat de ses méditations. Il professait, du reste, peu d'estime et une sorte de mépris pour ceux qui ne cultivent les sciences que par des motifs d'amour-propre ou de cupidité.

(1) « Car, pour vous parler franchement de la géométrie, je la trouve le plus haut exercice de l'esprit; mais en même temps je la connais pour si inutile, que je fais peu de différence entre un homme

du 5 mai 1823, et imprimé dans le tome III de nos *Mémoires*.

Cet écrit fixa l'attention du respectable commandeur de Nieuport, qui, dans un âge octogénaire, avait conservé le goût des sciences mathématiques, et qui leur devait son entrée à l'Institut de France. Ce vétéran de la science demanda à son jeune confrère la résolution d'une équation qui l'avait arrêté et à laquelle il avait été conduit par l'examen d'un problème sur le calcul des probabilités. Dandelin leva la difficulté qui lui avait été soumise, et les deux écrits parurent ensemble dans les *Mémoires de l'Académie* (1).

Vers la fin de 1821 (2), Dandelin avait quitté Namur et avait été envoyé à Gand, pour être employé à la construction des forteresses entre la Lys et l'Escaut. Il semblait qu'en se

qui n'est que géomètre et un habile artisan. Aussi je l'appelle le plus beau métier du monde; mais enfin, ce n'est qu'un métier; et j'ai dit souvent qu'elle est bonne pour faire l'essai, mais non pas l'emploi de notre force : de sorte que je ne ferais pas deux pas pour la géométrie, et je m'assure que vous êtes fort de mon humeur. » *Lettre à Fermat*, PASCAL, tome IV, page 392.

(1) Tome III des *Mémoires*.

(2) La lettre par laquelle il était envoyé à Gand porte la date du 22 novembre, et celle qui l'envoyait à Venloo est datée du 3 février 1824.

Le départ de Namur fut véritablement un événement; Dandelin s'était fait beaucoup d'amis dans cette ville, et il tenait à leur laisser des souvenirs. Il n'était point riche, et sa libéralité était grande. Il se dépouilla à peu près de tout ce qu'il avait, et s'en alla, disait-il en riant, comme s'il partait pour l'autre monde. Il avait des livres de choix, c'est même la seule chose à laquelle il parût tenir; cependant s'il arrivait à un ami d'examiner un de ses ouvrages avec quel-

rapprochant de sa famille, il dût avoir à se féliciter du changement; mais il n'en fut pas ainsi : les lettres qu'il écrivit à cette époque, annoncent toutes le plus grand abattement et un véritable dégoût du service militaire. Ses plaintes devinrent plus amères encore, lorsqu'au commencement de 1824, il fut relégué dans la petite ville de Venloo; et bientôt elles n'eurent plus de bornes. « Au nom du ciel, écrivait-il, mon ami, aidez-moi à sortir de cet infernal séjour; j'y sens dépérir mes moyens et mollir mon caractère. A chaque instant l'atmosphère qui m'entoure, m'enlève une nouvelle partie de mon intelligence....... Une des plus grandes privations que j'éprouve ici, c'est l'absence d'une bibliothèque : je suis absolument sans livres,

que curiosité, il pouvait être certain de le retrouver, en rentrant chez lui. Quand on lui faisait des représentations sur cette prodigalité, Dandelin se bornait à répondre : « je l'ai lu; » ce qui, chez lui, signifiait, en effet, qu'il en possédait parfaitement le contenu et que l'ouvrage lui était désormais inutile. Il présentait sous ce rapport une espèce de problème inexplicable; on ne le voyait presque point lire, et cependant il savait une infinité de choses dont il parlait fort bien.

Dandelin ne connaissait pas la valeur de l'argent : il lui est arrivé même de le jeter, littéralement, par les fenêtres. Il se trouvait alors à Namur; il venait de toucher son traitement, et, rentré chez lui, il avait placé l'argent sur une table, en priant son hôtesse de vouloir bien le mettre en lieu de sûreté. Comme cette personne tardait à obtempérer à ses désirs, Dandelin insista en disant que cet argent le gênait. L'on ne fit que rire de son impatience; et, la fenêtre étant ouverte, Dandelin en un tour de main débarrassa lui-même la table, à la grande satisfaction de plusieurs petits malheureux qui passaient en ce moment et qui prélevèrent une notable partie sur le traitement,

et comme je suis aussi sans conversation, je m'y trouve bien malheureux. »

Le grade de lieutenant en premier auquel il fut promu, le 26 août 1824, ne calma point ses chagrins. Je crus que le seul moyen de le tirer de l'état pénible où il se trouvait, était de l'aider à changer de carrière. Celle de l'enseignement paraissait la plus favorable; elle mettait à sa portée tous les moyens de travail, et permettait au pays de tirer parti de cette brillante intelligence, qui pouvait dépérir faute d'aliment.

Dandelin avait une organisation véritablement privilégiée; sa conception était vive et facile, son expression toujours nette et élégante; sa physionomie heureuse inspi-

dont les personnes de la maison s'empressèrent d'aller recueillir les restes.

Son premier séjour à Namur fut marqué par quelques autres excentricités de jeunesse. Les rochers sur lesquels est construite la citadelle, sont, dans un endroit, taillés à pic et laissent entre eux une fente immense sur laquelle on a établi un pont. A l'époque des travaux, on y avait jeté, pour les ouvriers, un simple pont en planches, non muni de parapets et dont le passage était fort dangereux. Dandelin eut la fantaisie de le passer à cheval; et il exécuta son dessein, malgré les représentations des ouvriers, qui lui étaient très-attachés.

Lui-même racontait avec beaucoup de gaieté une mésaventure qui lui était arrivée, en se rendant à une revue. Il était en grande tenue militaire, et passait devant la boutique d'un vannier, quand tout à coup son cheval s'avisa de saisir un panier; Dandelin voulut le lui retirer; mais le cheval eut peur et se mit au galop; les passants ne firent que l'effrayer davantage en voulant lui enlever le panier malencontreux. C'est dans cet équipage que Dandelin parut subitement devant la troupe déjà réunie pour l'inspection.

rait la confiance et la sympathie. Il savait, avec une flexibilité admirable, se mettre au niveau de toutes les intelligences, aborder les questions les plus difficiles, et parler à chacun le langage qui lui convenait. S'effaçant toujours pour mettre les autres en relief, il leur laissait croire que ses pensées les plus ingénieuses venaient d'eux-mêmes. Aussi, recherchait-on le charme de sa conversation, et chacun se sentait une valeur plus grande en le quittant. On n'apercevait véritablement sa supériorité que par le talent qu'il savait mettre à la cacher.

Je parlai du projet concerté avec Dandelin à notre vieil ami, le commandeur de Nieuport, qui l'appuya avec une bienveillance toute particulière, et qui, par l'obligeante entremise de M. Walter, alors inspecteur général des études, obtint pour Dandelin une nomination de professeur extraordinaire à l'université de Liége (le 13 mai 1825). Malheureusement la chaire qui lui fut confiée, n'était pas celle des sciences auxquelles il s'était voué; il fut chargé du cours d'exploitation des mines (1).

Les espérances de ses amis ne se réalisèrent donc pas complétement. Au lieu de pouvoir donner carrière à sa brillante imagination et de produire de nouveaux travaux de géométrie, Dandelin se vit d'abord forcé de se mettre au

(1) Je lis dans les notes écrites de sa main : « Je quittai le service le 13 mai 1825, sous la condition expresse d'être conservé sur les cadres de l'armée, condition qui n'eut pas son effet, puisque je reçus quelque temps après ma démission honorable, contre laquelle je m'inscrivis en réclamation. » Sous le rapport pécuniaire, Dandelin trouvait peu d'avantage en passant à Liége, où son nouveau traitement fut fixé à 1,600 florins (3,386 francs).

courant des études que nécessitait sa nouvelle position. Non-seulement il voulut acquérir la connaissance de tous les détails des sciences métallurgiques et de la pratique des ateliers, mais il descendit encore dans le labyrinthe des affaires, où le Gouvernement lui-même l'appela par différentes missions administratives.

C'est un grand art que celui de savoir tirer parti des hommes et de les placer dans les postes qui leur conviennent : il exige un discernement qui n'appartient qu'aux esprits supérieurs. Les attributions d'ordinaire réparties au hasard expliquent les nombreux mécomptes que la société enregistre chaque jour. On pourrait juger un homme d'État par les personnes qu'il emploie et par les fonctions qu'il leur confie.

Notre confrère avait, du reste, trop de ressources en lui-même, pour tarder à se mettre au niveau des exigences de son nouvel emploi ; il commença même, au milieu de toutes ses préoccupations, à écrire quelques ouvrages élémentaires ; il n'en a publié toutefois qu'un seul, les *Leçons sur la mécanique et les machines* (1), encore n'en avons-nous que le premier volume. Quant aux autres, je n'en connais que ce qu'il m'en écrivit lui-même, en me remerciant de l'envoi de quelques ouvrages, dont l'un lui était dédié. « J'ai refait en entier et reconstruit sur le modèle de votre Astronomie populaire, disait-il, un petit ouvrage qui va, dans quelques jours, paraître à Verviers et qui est destiné aux ouvriers et aux militaires. Vous le voyez, toujours votre étoile entraîne la mienne, à la façon des satellites qui, malgré leurs perturbations et leur tendance

(1) 1 vol. in-8°, 471 pages, avec pl. A Liége, chez Dessain, 1827.

à s'échapper par la tangente, n'en sont pas moins obligés de se retrouver, après de certaines périodes, au point dont ils étaient partis. » Sa métaphore était plus vraie qu'il ne pensait, car presque immédiatement après avoir écrit cette lettre, il subit je ne sais quelle perturbation, et je reçus cette autre missive. « Depuis que je vous ai écrit, j'ai fait une justice: j'ai brûlé tout ce que j'avais écrit jusqu'à ce jour, et j'ai bien fait; plus des trois quarts étaient inachevés, et je me sentais incapable de finir... Tous les jours, je sens davantage combien il m'est impossible de bien écrire, et surtout d'être clair et concis; d'une autre part, j'éprouve un dégoût invincible pour la publicité... »

Notre confrère, comme tous les hommes d'une imagination vive, était d'une grande mobilité de caractère, du moins dans tout ce qu'il considérait comme secondaire. Il se laissait facilement influencer par les personnes qui l'entouraient; il en prenait même les goûts et les habitudes; cette trop grande facilité, résultat d'un naturel confiant, a quelquefois été mal interprétée et a fait naître des préjugés fâcheux, chez ceux qui ne le connaissaient qu'imparfaitement (1).

(1) Quand une personne lui plaisait, il lui trouvait d'abord cent qualités, souvent même des talents supérieurs. Je le voyais quelquefois s'arrêter près d'un simple ouvrier, entrer en conversation avec lui; et, s'il lui trouvait quelqu'intelligence, il se prenait aussitôt à regretter que la société ne tirât point partie de facultés aussi remarquables.

Un jour, je trouvai l'Administrateur général de l'instruction fort indisposé contre lui, pour une petite scène qui, si elle avait eu réellement lieu, eût été de nature, en effet, à compromettre étrangement la gravité académique. Dandelin, disait-on, à la suite d'une excursion géologique, était rentré dans Liége en jouant du violon et

Le plaisir de la conversation l'entraînait aussi à soutenir des paradoxes; mais il le faisait avec tant d'esprit, avec tant de finesse, et surtout avec tant d'abnégation d'amour-propre, qu'on aurait eu mauvaise grâce à se montrer sévère. Les seuls succès auxquels il se soit toujours montré sensible, étaient précisément ceux que procure la conversation, et, il faut en convenir, ses prétentions n'étaient point déplacées.

J'ai dit que le Gouvernement le chargea de différents travaux administratifs. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'organiser, en 1825, les écoles des services publics, il fut appelé à La Haye pour faire partie de la commission chargée de cette organisation.

Presqu'immédiatement après, il fut envoyé en Allemagne (1826), pour comparer les établissements scientifiques et les mines de ce pays avec les nôtres. En 1827, il reçut une semblable mission pour l'Angleterre.

Lorsque le syndicat eut pris, en 1829, la résolution de mettre en exploitation les mines de fer et les autres ressources des forêts de Herzogenwald et de Grunhaut, il fut

accompagné de ses élèves qui dansaient autour de lui. Je me hasardai à lui parler de l'accusation; Dandelin en parut indigné. « Voilà, dit-il, comme on dénature les meilleures actions. Dans une promenade géologique que je fis avec mes élèves, nous rencontrâmes un pauvre ménétrier aveugle; j'en eus pitié, et lui donnai quelqu'argent. Je voulus ensuite essayer son violon; et je jouai quelques airs qui mirent mes élèves en gaieté; ce que la liberté de la campagne autorisait en quelque sorte, et me fit facilement excuser : voilà le canevas sur lequel on a brodé toute une histoire. » Cette histoire, en effet, avait eu un certain retentissement, que la médiocrité envieuse avait exploité à son bénéfice.

encore désigné pour intervenir dans cette opération, qui fut arrêtée par la révolution de 1830.

Son séjour en Saxe donna lieu à quelques lettres fort spirituelles (1). Surtout son excursion à Prague, et ses démêlés avec une police tracassière, qui finit par le reconduire au delà des frontières, étaient racontés avec une verve et une gaieté qui répandaient sur ce récit le charme du roman. Il aurait été difficile de trouver un compagnon de voyage plus habile à saisir le côté pittoresque des choses et à s'accommoder plus facilement de toutes les circonstances.

J'ai eu la bonne fortune de faire avec lui le voyage d'Angleterre, ou du moins une partie de ce voyage. Plus de vingt années se sont écoulées depuis cette époque; je venais d'être nommé à la place que j'occupe encore aujourd'hui, et le Gouvernement m'avait chargé d'aller en Angleterre pour y commander quelques instruments destinés à notre futur Observatoire. Dandelin arriva la veille de mon départ, disant qu'il venait passer ses vacances avec moi. Que faire? cette difficulté cependant s'arrangea à notre grande satisfaction. Il fut chargé lui-même d'une mission scientifique; et nous pûmes partir ensemble. C'était le 20 août 1827, le jour même de la mort du digne commandeur de Nieuport. Nous partîmes sans avoir connaissance de cette perte cruelle, qui ne nous fut communiquée qu'en Angleterre.

(1) Pendant l'impression de cette notice, M. Achille Dandelin m'a remis différents papiers, parmi lesquels se trouvent, sous le titre d'*Extrait d'un journal du voyage en Allemagne*, des renseignements scientifiques pleins d'intérêt.

Jamais Dandelin ne fut plus gai que pendant ce voyage; je ne crois pas l'avoir vu plus véritablement heureux. Cependant cet excès de bonne humeur fut altéré par un incident qui faillit nous devenir funeste. Nous nous étions embarqués à Ostende, après y avoir été retenus dans le port une partie de la journée, par une tempête affreuse; et, au milieu de la nuit, le bateau à vapeur alla échouer sur un banc de sable, à l'entrée de la Tamise. Notre position était des plus alarmantes; nous nous attendions à périr d'un instant à l'autre. Mais, vers la naissance du jour, la marée montante parvint à nous dégager.

Après avoir visité Londres, notre dessein était de parcourir ensemble le nord de l'Angleterre et l'Écosse. Dandelin prit le devant et devait m'attendre à Sheffield. Quand j'arrivai dans cette ville, le nombre des connaissances et des amis qu'il s'était faits déjà, malgré son ignorance à peu près complète de la langue anglaise, était si considérable que j'en fus effrayé. Ne pouvant répondre à toutes les invitations qu'il avait reçues pour moi, je dus me séparer de lui.

A mon retour en Belgique, je demandai vainement de ses nouvelles. Un mois, deux mois se passèrent, sans que je fusse plus heureux; il en était de même dans sa famille et au ministère de l'intérieur. On commençait à concevoir des inquiétudes, quand Dandelin arriva subitement. Il envoya de Liége un rapport détaillé sur tout ce qu'il avait eu occasion d'observer; et le Gouvernement lui en témoigna sa satisfaction, oubliant le déplaisir que lui avait causé un trop long silence.

On se ferait difficilement aujourd'hui une idée exacte de ce qu'était l'Académie des sciences et belles-lettres de

Bruxelles, à l'époque où Dandelin y fut appelé. Composée, en grande partie, de savants qui habitaient les provinces septentrionales du Royaume, ou qui se trouvaient disséminés dans nos universités, elle ne comptait guère qu'une demi-douzaine de membres qui suivissent assidûment ses séances. On causait bien plus qu'on ne dissertait sur des points scientifiques; mais, en causant, on était souvent conduit à s'occuper des mêmes recherches, et l'un dénouait une difficulté devant laquelle l'autre avait échoué.

La géométrie pure occupait à peu près exclusivement quelques-uns des membres. La publication de plusieurs mémoires avait mérité l'attention des savants étrangers et avait contribué à étendre les relations de la compagnie, qui était devenue un centre pour ce genre d'études. Tous les amis de la géométrie ancienne encourageaient cette utile tendance; je citerai particulièrement MM. Ampère, Bobilier, Chasles, Gergonne, Gérono, Hachette, Lévy, Th. Olivier, Plana, Plücher, Poncelet, Michel Reiss; tous nous communiquèrent de leurs travaux, qui furent insérés soit dans les *Mémoires* de la compagnie, soit dans la *Correspondance mathématique et physique*. Nous n'avions pas encore les *Bulletins*, et l'on sentait le besoin d'un recueil qui pût recevoir les écrits de peu d'étendue, et même les simples communications.

Ce mouvement intellectuel se répandit dans nos universités et jusque dans nos athénées et colléges. La plupart des savants nationaux, qui se sont fait connaître depuis, essayaient alors leurs forces, et déposaient dans la *Correspondance mathématique* les résultats de leurs recherches.

Les événements de 1830 donnèrent un autre cours aux

idées; beaucoup de jeunes gens qui se destinaient aux sciences embrassèrent la carrière des armes, et les nouvelles études qu'ils eurent à suivre, leur firent négliger celles dont ils s'étaient précédemment occupés.

Au moment où éclatèrent les premiers troubles, Dandelin se trouvait à Liége. Il se hâta d'abandonner sa paisible profession, et rentra dans la carrière militaire : c'était la troisième fois qu'il déposait la plume, pour prendre l'épée. Son esprit supérieur, ses relations nombreuses, ses connaissances spéciales lui assignèrent aussitôt un poste distingué; il fut nommé commandant de la légion d'artillerie de la garde urbaine, le 13 septembre 1830, et il en reçut, peu de temps après, un sabre d'honneur. Quelques imprudences faillirent malheureusement le compromettre; et, lui aussi, prouva, par son exemple, que

La roche Tarpéienne est près du Capitole.

Une accusation de trahison fut lancée contre lui; et, dans le premier instant, il eut beaucoup de peine à s'y soustraire. L'autorité se hâta de détromper le public, en annonçant que l'imputation faite à Dandelin était calomnieuse (1).

(1) M. le comte de Berlaymont, commandant général de la garde urbaine, fit mettre à l'ordre du jour et afficher aux coins des rues l'annonce suivante :

« M. Dandelin, commandant de l'artillerie et du matériel de guerre, a été l'objet d'une imputation révoltante; il est du devoir du commandant général, de tout son état-major et du corps des officiers de la garde urbaine, de reconnaître que l'imputation faite à M. Dandelin est calomnieuse.

» Fait à l'hôtel de ville, le 28 septembre 1830. »

Le 12 octobre suivant, notre confrère recevait du Gouvernement provisoire le brevet de major du génie, et l'ordre de se rendre à Ypres. Il revint ensuite à Gand, où il fut employé, du 16 février 1831 jusqu'à la fin de juillet de la même année, comme chef de la brigade du génie, à l'armée des deux Flandres.

Cependant, il n'avait pas encore renoncé définitivement à l'enseignement, et le Gouvernement le pressait de prendre un parti; sa nomination de lieutenant-colonel du génie, signée par le Régent du royaume, le 24 juin, acheva de le déterminer à rester dans son ancienne carrière.

Dandelin, sous plusieurs rapports, pouvait être comparé à P.-L. Courrier. Il en avait la tournure d'esprit vive et piquante; il saisissait rapidement le côté pittoresque ou philosophique des choses; et, comme lui, à la veille d'une bataille, il se serait facilement oublié au fond d'une bibliothèque, au risque d'y être surpris et de se faire un mauvais parti, soit avec les siens, soit avec l'ennemi. Soldat de profession, partisan même d'une vie aventureuse, il était, sans s'en douter, homme de science avant tout.

Pour avoir passé dans une autre province, Dandelin n'avait pas entièrement échappé aux dangers de la tourmente révolutionnaire. Avec une tête aussi ardente que la sienne, il ne pouvait se tenir en repos, alors que tout était mouvement autour de lui. Il se mêla aux clubs les plus exaltés, et bientôt il en devint l'orateur favori.

J'étais dans de vives inquiétudes à ce sujet, quand, un matin, un ami commun, aujourd'hui officier supérieur du génie, vint me donner avis que Dandelin était menacé d'être traduit devant un conseil de guerre. Nous courûmes aussitôt ensemble chez le Ministre, pour tâcher de conjurer

la tempête. Tout put s'arranger en effet, et Dandelin fut envoyé à Namur (le 7 septembre 1831). En rentrant dans son ancienne résidence, il y reprit aussi ses anciennes habitudes, hormis son goût pour les études. Il passa en effet dix années dans cette nouvelle garnison, sans presque se mêler à nos travaux.

Je crus que notre ancienne amitié me donnait le droit de lui adresser des reproches à ce sujet; et je le fis, en lui envoyant un exemplaire de la 2e édition de mes *Positions de physique*, qui lui étaient dédiées. Il me répondit par une lettre affectueuse qu'il terminait par ces mots : « Vous dites, mon vieil ami, que mon nom vous a porté bonheur; mais je retourne le compliment : vous devez porter bonheur à mon nom, et j'ajouterai plus encore, vous seul pouvez me rendre à la carrière où je n'ai jamais fait un pas qui n'eût pour objet de m'occuper d'une de vos occupations ou de caresser une de vos sciences favorites. » (8 novembre 1834).

Fort de cette promesse, je le pressai plus vivement de rentrer dans la lice. Il parlait de s'occuper de physique et d'astronomie, et plus particulièrement de la théorie de la lumière, mais les instruments lui manquaient; il en reçut du Gouvernement, qui les emprunta aux collections du Musée de Bruxelles (14 avril 1835).

Vers la même époque, il fut nommé professeur de physique à l'Athénée de Namur (1), sans cesser de conserver son service actif dans l'armée. C'est alors qu'il nous communiqua ses idées sur la composition du spectre solaire et sur la théorie de la lumière en général, dont il s'était tou-

(1) Le 9 novembre 1835.

jours occupé avec une prédilection particulière. Il reprit aussi la théorie des équations (1), et mit en ordre ses *Recherches sur la détermination géométrique des orbites cométaires*, mais ce n'est qu'au mois de mars 1840 qu'il nous transmit ce dernier travail.

Depuis longtemps notre confrère témoignait le désir de se fixer à Bruxelles. Cette faveur lui fut accordée par le général Buzen, alors ministre de la guerre, qui l'appela au commandement du génie dans les places de Bruxelles, Louvain et Vilvorde (le 22 juin 1841).

Dandelin était heureux de ce changement, qui réalisait enfin pour lui des espérances conçues depuis longtemps. Mais à peine achevait-il de mettre en ordre sa nouvelle habitation, qu'il fut brusquement désigné pour aller prendre, à Liége, la direction des fortifications de la 3e division territoriale (le 23 octobre 1841). Ce coup lui fut très-sensible. Ses amis intervinrent en sa faveur, mais ils ne purent rien obtenir du général Buzen qui, cependant, portait à Dandelin un véritable attachement. « Il faut, répondit-il, que mes amis donnent, les premiers, l'exemple de la soumission ; c'est le seul moyen d'établir la discipline. » Dandelin se résigna et partit le jour même.

Au mois de décembre suivant, M. Nothomb, alors ministre de l'intérieur, proposa au Roi de reconnaître, dans la per-

(1) « Je viens d'achever un nouveau travail pour l'Académie. Il roule sur les formes des racines imaginaires des équations, et contient plusieurs choses nouvelles. Peut-être pourrai-je vous l'adresser avant la séance de l'Académie, mais cela est douteux.

» Je suis également sur le point de terminer la première partie de mon travail sur la décomposition de la lumière, et vous la recevrez bientôt... Vous voyez qu'enfin je me suis réveillé. »

De tout cela on n'a rien retrouvé dans ses papiers.

sonne de quelques-uns de ses membres, les services rendus aux sciences et aux lettres par l'Académie royale de Bruxelles, et demanda des distinctions en leur faveur. Dandelin fut, à cette occasion, nommé chevalier de l'ordre de Léopold (1). Cette récompense était méritée et obtint l'assentiment général.

Quoique Dandelin fût incontestablement un des hommes les plus savants de notre royaume, c'était un de ceux qui, après une aussi longue carrière, comptaient le moins de titres honorifiques (2). Si l'on se rappelle que, depuis dix-

(1) L'arrêté porte :

« Voulant, à l'occasion de la séance solennelle de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres, donner une marque publique de notre satisfaction à quelques-uns de ses membres, pour les services qu'ils ont rendus aux sciences et aux lettres ;

» Sur la proposition de notre Ministre de l'intérieur, et vu, en outre, quant au lieutenant-colonel du génie Dandelin, le rapport favorable de notre Ministre de la guerre,

» NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

» Art. 1er. Le sieur.....

» Art. 2. Sont nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, les sieurs :

» Dandelin, lieutenant-colonel du génie, membre de l'Académie royale des sciences et des belles-lettres ;

. . . .

» Ils porteront la décoration civile et le lieutenant-colonel du génie, Dandelin, la décoration militaire, etc.

» Donné à Laeken, le 15 décembre 1841. »

(2) Il avait été nommé docteur honoraire de l'Université de Gand en 1825. Il était aussi membre de la société minéralogique d'Iéna et des trois Sociétés des sciences de Liége. Il est à remarquer qu'il ne faisait partie d'aucune autre société du royaume.

huit ans, il avait composé ses plus beaux mémoires, ceux qui avaient été le plus admirés des juges compétents, et qui avaient fait le plus d'honneur à notre Académie, on y trouvera de quoi consoler ceux que pousse un désir immodéré d'obtenir des honneurs, dès leur début dans la carrière.

Notre confrère ne fut point insensible à ce témoignage de la bienveillance royale, et il voulut y répondre par de nouveaux travaux scientifiques. Au mois de décembre 1842, il nous présenta son écrit *sur quelques points de métaphysique géométrique*, écrit qui fut inséré dans le tome XVII de nos *Mémoires*. L'idée lui en fut suggérée par un travail de Legendre, imprimé en 1833, dans le tome XII de la collection de l'Académie royale des sciences de Paris. « J'avais, il y a bientôt vingt-six ans, dit-il dans l'*Introduction*, traité moi-même ce sujet dans un mémoire adressé à l'Académie royale de Bruxelles : j'ignore ce que ce mémoire est devenu, mais je croyais et je crois, encore aujourd'hui, qu'il renfermait l'exposé des vrais points de départ de la géométrie élémentaire. » Il est remarquable de voir l'auteur rattacher pour ainsi dire ensemble les deux extrémités de sa carrière scientifique, et revenir avec une sorte de prédilection sur un sujet qui l'avait occupé dans sa première jeunesse. Lui-même, il s'étonne de voir Legendre, « ce savant illustre, poursuivre jusqu'à la fin de sa carrière les recherches destinées à éclaircir le point délicat de métaphysique sur lequel repose toute la géométrie. » Mais ce retour n'est point une anomalie dans les phases de l'intelligence humaine, c'en est au contraire une des lois; c'est ce que prouve l'exemple de d'Alembert, de Lagrange, de Carnot, de Legendre et de Dandelin lui-même. C'est ordinairement

après avoir usé des théories mathématiques, que les savants se préoccupent le plus de la nécessité d'en consolider les bases.

Depuis notre nouvelle organisation politique, il ne s'était point passé d'année que notre confrère ne fût appelé à faire partie de quelque jury d'examen, soit pour les élèves de l'école militaire, soit pour les aspirants du corps des ponts et chaussées.

En 1845, il avait été désigné par la Chambre des Représentants comme membre de la commission chargée de l'examen des causes qui avaient pu amener la destruction du tunnel près de Tirlemont. Les travaux auxquels il dut se livrer nécessitèrent un nouveau voyage en Angleterre, afin d'établir des comparaisons entre les travaux faits dans ce pays et ceux exécutés dans le nôtre pour l'établissement des chemins de fer.

La dernière commission dont il fit partie, était celle qui fut instituée par arrêté royal du 9 février 1846. Elle était chargée « d'examiner les documents géodésiques de la triangulation du royaume, exécutée antérieurement, en 1830, et d'arrêter les bases principales et le mode d'exécution du travail complémentaire de celui auquel ces documents appartiennent. » Tant que sa santé le permit, notre confrère prit part aux travaux de la commission, et l'aida de tous ses moyens dans l'accomplissement de la pénible et délicate mission qui lui avait été confiée.

La position de Dandelin s'était sensiblement améliorée. Le 1er août 1843, il avait été nommé colonel du génie; et il avait enfin été rappelé à Bruxelles, pour y prendre la direction des fortifications de la 2e division territoriale (1).

(1) Le 30 septembre 1844.

Le siége de la direction était à Anvers, mais il obtint de pouvoir résider dans la capitale.

Il y arriva sous l'impression d'une vive douleur, causée par une perte cruelle qu'il venait de faire. Son père, qu'il avait toujours tendrement aimé, avait succombé, huit jours auparavant, aux suites d'un accident des plus déplorables (1). Non-seulement le moral de Dandelin était douloureusement affecté, mais ses habitudes mêmes étaient changées.

Cependant, quand il se retrouvait avec ses anciens amis, sa gaieté se réveillait encore; sa conversation si animée, si spirituelle reprenait toute sa chaleur, surtout quand ses souvenirs se reportaient sur ses premières années. Son cœur était aimant et avait besoin de l'affection des autres; il s'attachait aux choses comme aux hommes. « Je viens de Gand, me dit-il un jour, et pendant une journée entière je me suis fait promener en voiture par toute la ville; j'ai voulu revoir jusqu'aux moindres rues, jusqu'aux promenades les plus solitaires que nous fréquentions autrefois. » Avait-il le pressentiment qu'il ne les reverrait plus ? Depuis quelques années, il suivait avec assez de régularité nos séances; et s'il ne nous présentait plus de ces mémoires remarquables qui fixeront à jamais son nom dans l'histoire des sciences, cependant il prenait encore une part active à nos travaux, par les nombreux et savants rapports dont il enrichissait nos *Bulletins*.

(1) M. Dandelin, père, était dans sa 76e année; il avait été renversé et écrasé par une voiture que sa surdité ne lui avait pas permis d'éviter; il mourut des suites de ses blessures, le 22 août 1844. — Germinal n'avait pas une affection moins vive pour sa vieille mère, qui toujours s'était montrée extrêmement dévouée à ses nombreux enfants.

Quand eut lieu la réorganisation actuelle de l'Académie, et que la classe des sciences eut à nommer, pour la première fois, son directeur annuel, c'est sur lui que tombèrent nos suffrages. Cet honneur lui était dû sous tous les rapports. Il était un des plus anciens fils d'adoption de l'Académie où il siégeait depuis vingt-quatre ans; toujours il s'y était concilié l'estime de ses confrères, et ses travaux étaient de ceux qui honoraient le plus nos recueils.

L'année dernière, dans cette même enceinte, à cette même place, en inaugurant la même solennité, miné déjà par la maladie, qui devait bientôt après le conduire au tombeau, Dandelin nous prononçait encore des paroles qui, si elles ne rappelaient pas toute la force de son talent, témoignaient encore de la parfaite élégance de sa pensée, de la délicatesse exquise de ses sentiments et de cette urbanité si rare que l'esprit cherche en vain à simuler, mais que le cœur seul peut mettre en relief.

Cette séance fut la dernière à laquelle il assista; elle couronna en quelque sorte sa carrière académique. Dès cet instant, il ne sortit plus.

Dandelin était d'une constitution robuste, et semblait destiné à devoir vivre longtemps encore. Cependant la maladie faisait de rapides progrès; aux douleurs physiques qu'il ressentait, se joignaient malheureusement des chagrins réels qui précipitèrent sa fin. Ses derniers jours furent marqués par une résignation douce et religieuse; par des sentiments affectueux; et lorsque déjà la mort avait engourdi la plus grande partie de son corps, ses yeux, à défaut de ses mains, cherchaient encore ses frères et trois de ses anciens camarades d'études qui avaient voulu re-

cueillir ses derniers adieux (1). Son agonie fut longue et pénible ; mais, vaincu enfin par la douleur et ayant perdu toute connaissance, il rendit le dernier soupir, le 15 février 1847 (2).

Ses restes furent suivis par un concours immense de citoyens de tout âge et de tout rang (17 février) ; chacun comprenait la perte immense que le pays venait de faire ; mais ceux qui avaient connu Dandelin, et qui avaient su l'apprécier, comprenaient seuls qu'il est des pertes que l'on ne peut réparer.

(1) Dandelin avait eu, pour camarades, au Lycée de Gand, le docteur Lengrand, qui le soigna pendant sa maladie, et M. Dutilleul, général du génie, qui le suivit de très-près au tombeau.

(2) Il mourut à Ixelles, faubourg de Bruxelles, rue de l'Arbre Bénit. Parmi ceux qui se rendirent les interprètes de la douleur publique, se trouvait le lieutenant-colonel du génie Beuckers, qui lui avait été attaché dans la province de Liége et dans les Flandres, et qui, à la fleur de l'âge, était, lui aussi, destiné à le suivre de près dans la tombe.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR M. DANDELIN.

Mémoires de l'Académie Royale.

Mémoire sur quelques propriétés remarquables de la focale parabolique. Séance du 1er avril 1822, tome II.

Recherches sur la résolution des équations numériques. Séance du 5 mai 1823, tome III.

Mémoire sur l'hyperboloïde de révolution et sur les hexagones de Pascal et de M. Brianchon. Séance du 2 février 1824, tome III.

Note additionnelle au mémoire de M. de Nieuport, sur une question relative au calcul des probabilités. Séance du 8 mai 1824, tome III.

Sur les intersections de la sphère et d'un cône du second degré. Séance du 4 juin 1825, tome IV.

Mémoire sur l'emploi des projections stéréographiques en géométrie. Séance du 25 avril 1825, tome IV.

Sur la détermination géométrique des orbites cométaires. Séance du 7 mars 1840, tome XIII.

Mémoire sur quelques points de métaphysique géométrique. Séance du 3 décembre 1842, tome XVII.

Correspondance Mathématique et Physique.

Sur l'emploi des projections stéréographiques en géométrie, t. I, p. 256 et 316, année 1825. Ces articles forment un travail spécial, et non un simple extrait du mémoire présenté à l'Académie vers la même époque, année 1826.

De la sphère tangente à quatre sphères, t. II, p. 13. Cette note se rapporte également au *Mémoire sur les projections stéréographiques*, année 1826.

Problème du plus court crépuscule, t. II, p. 97. Voyez aussi le *Mémoire sur les projections stéréographiques*, année 1826.

Propriétés projectives des courbes du second degré, t. III, p. 9, année 1827.

Sur quelques applications de la théorie des polaires, t. III, p. 277, année 1827.

Note sur les vaisseaux insubmersibles, t. III, p. 311, année 1827.

Sur une difficulté mécanique relative aux pressions exercées sur un plan, t. IV, p. 241, année 1828.

On a, en outre, de lui :

Les solutions de deux problèmes insérées dans la *Correspondance sur l'École polytechnique*, t. III.

Leçons sur la mécanique et les machines, t. Ier, 1 vol. in-8o. Liége, chez Dessain, 1827.

NOTICE

SUR LE

BARON BORY DE SAINT-VINCENT,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Né en 1780, *mort le* 22 *décembre* 1846 (1).

Ainsi tous, maîtres et disciples, confrères ès-sciences, lettres et arts, tous nous finirons, tous nous viendrons nous éteindre ! Heureux si, après notre court passage sur cette terre, nous laissons à nos successeurs quelques travaux utiles qui leur prouvent que tous nos jours n'ont pas été perdus, et qu'à travers la vie souvent la plus agitée et la plus malheureuse, nous avons consacré quelques heures à l'étude, aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'industrie, ou à la gloire et à la prospérité du pays.

Telle fut, Messieurs, la vie de notre confrère Jean-Baptiste, Marcelin, baron Bory de Saint-Vincent, colonel d'état-major, commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur,

(1) Cette notice a été lue par M. le vicomte Héricart de Thury, aux funérailles de M. le baron Bory de St-Vincent, le 26 décembre 1846.

académicien libre de l'Académie des sciences, auquel nous venons rendre les derniers devoirs.

Né à Agen en 1780, Bory de Saint-Vincent prit dès ses plus jeunes années le goût de l'histoire naturelle dans le riche musée du comte de Tustal, son oncle maternel, mort sénateur en 1814, à Bordeaux. Il s'y livra même avec une telle application, qu'à l'âge de seize ans, il avait déjà fait des découvertes microscopiques importantes, et que, n'ayant pas encore vingt ans, il présenta à l'Académie de Bordeaux plusieurs mémoires, qui furent imprimés et lui firent prendre rang parmi les savants de cette ville.

Appelé aux armées, Bory de Saint-Vincent fut distingué par le général Brune, qui se l'attacha, et lui donna, sur le littoral de la Bretagne, la facilité de suivre les études qu'il avait commencées avec tant de succès dans les landes de Bordeaux. La ville de Rennes ne peut avoir oublié ce jeune militaire, si ardent pour l'histoire naturelle, qui, protégé par le général Brune, y professa si brillamment la botanique au milieu des cris de guerre et du bruit des armes, qu'il avait le talent de calmer et d'apaiser en entraînant ses jeunes et nombreux auditeurs dans ses herborisations.

Chargé de la défense de l'un des forts de Belle-Isle en mer, Bory de Saint-Vincent, bloqué par une escadre anglaise, employa les heures que lui laissait son service, à étudier l'histoire naturelle et les antiquités celtiques de cette île, dont il a décrit la constitution physique et la minéralogie, avant lui encore peu connues.

Désigné, à la demande du comte de Lacépède, son parent, comme naturaliste en chef de l'expédition du Géographe et du Naturaliste commandée par le capitaine Baudin, il vint le rejoindre au Havre au moment de son départ, étant par-

venu, à travers une violente tempête, à échapper à l'escadre anglaise, qui avait, depuis quelques jours, plus étroitement resserré le blocus de Belle-Isle.

Forcé par l'état de sa santé à renoncer à suivre le capitaine Baudin dans son expédition, Bory de Saint-Vincent s'arrêta à l'île de France. Le gouverneur Magallon de la Morlière l'attacha à son état-major, et le chargea d'étudier et de décrire l'histoire naturelle de cette île, et ensuite celle de l'île Bourbon, où il fut témoin d'une violente éruption volcanique, dont il a donné une description détaillée d'un grand intérêt.

Après avoir visité toutes les îles d'Afrique, et particulièrement celle de Sainte-Hélène, il rentra en France, et publia, en 1803, ses *Essais sur les îles Fortunées,* et, en 1804, son *Voyage dans les îles d'Afrique*, ouvrage remarquable par ses recherches, ses descriptions et des cartes d'un admirable travail. Cet ouvrage lui mérita, à vingt-trois ans, le titre de correspondant de l'Académie.

En 1805, laissant un moment de côté ses travaux et ses études scientifiques, Bory de Saint-Vincent rentra dans la carrière militaire sous le général Moreau, avec le grade de capitaine d'état-major ; puis, sous le général Davoust, il fit les campagnes d'Allemagne, et se trouva aux mémorables batailles d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau et de Friedland, comme capitaine au 5e régiment de dragons.

Rentré dans l'état-major, il alla, sur la proposition du général Jomini, en1808, en Espagne, rejoindre le maréchal Ney, sous les yeux duquel il se signala de la manière la plus brillante, aux batailles de Québara et d'Albuhéra, où il eut plusieurs chevaux tués sous lui.

Au siége de Badajoz, il montra le dévouement le plus

intrépide. M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, le fit nommer colonel d'état-major et le retint près de lui dans sa dernière campagne d'Espagne, en qualité d'aide de camp.

Après la bataille de Toulouse, le maréchal l'envoya, en 1814, défendre sa ville natale, Agen, où il fut reçu avec enthousiasme par ses compatriotes.

En 1815, Bory de Saint-Vincent, retiré d'abord en Belgique (1), ensuite en Prusse, sous la protection de notre illustre et savant confrère le comte Alexandre de Humboldt, se remit à l'étude, et, dans la vie errante qu'il fut souvent obligé de mener en Allemagne, il ne cessa jusqu'à sa rentrée en France, en 1820, de publier des mémoires, des observations et des essais, ou des recherches sur les sciences, les arts, la géographie, l'industrie, l'archéologie et la politique. C'est à cette époque de sa vie, la plus inquiète, la plus agitée et certainement la plus malheureuse, que nous devons la plupart de ses ouvrages et des travaux scientifiques, politiques et littéraires qu'il publia dans les recueils périodiques de Belgique et d'Allemagne.

Parmi ses nombreux ouvrages, on distinguera toujours son *Voyage souterrain des carrières de Saint-Pierre de Maestricht*, dans lesquelles Bory de Saint-Vincent fut pendant quelque temps obligé de chercher un asile; sa *Relation d'un voyage dans les montagnes Maudites*; ses *An-*

(1) Il s'était fait de nombreux amis dans ce pays, où il publia plusieurs de ses ouvrages, et, entre autres, les *Annales générales des sciences physiques*, dont il était rédacteur avec MM. Van Mons et Drapiez. L'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles l'avait inscrit parmi ses associés, le 4 février 1829. A. Q.

nales générales des sciences naturelles et physiques ; sa *Géographie de la Péninsule Ibérique, ou du royaume d'Espagne et de Portugal ;* son *Traité de l'Homme ;* son *Dictionnaire classique d'histoire naturelle*, et divers mémoires ou articles insérés dans les journaux et les recueils périodiques du temps.

Le plus important, le plus remarquable de tous ses ouvrages, est la *Relation de l'expédition de Morée*, qu'il publia en 1836, comme directeur de la commission scientifique, avec MM. de Virlet et Puillon de Boblay. La relation historique, la géographie, une grande partie de l'archéologie, de la cryptogamie, etc., lui sont particulièrement dues.

Tel fut, Messieurs, notre confrère Bory de Saint-Vincent. Tour à tour, et souvent tout à la fois, naturaliste, géographe, antiquaire, voyageur, politique et militaire ; quelquefois malheureux, très-malheureux, même dans la détresse, mais cependant jamais découragé ; ayant toujours foi dans un meilleur avenir et mettant sa confiance en la Providence des affligés, qui, disait-il, ne l'avait jamais abandonné. Son âme, fortement trempée, ne lui fit en effet jamais défaut. Elle le soutint dans les jours de souffrance et d'adversité ; elle lui fit trouver des ressources et des consolations dans les sciences et les arts, aux progrès desquels il a puissamment concouru par ses recherches, ses observations et ses travaux personnels, autant que par ses communications franches, cordiales et empressées, à tous ceux qui le consultaient.

Les premières publications de Bory de Saint-Vincent lui avaient valu, à vingt-trois ans, le titre de correspondant de l'Académie. Ses travaux et les nombreux ouvrages qu'il

a depuis publiés, lui assuraient d'autres droits. Il aspirait au titre d'académicien libre; c'était là son unique, sa dernière ambition. La relation de l'expédition de Morée fut un nouveau titre à faire valoir auprès de l'Académie, qui appréciait ses travaux. Sa nomination en fut la juste récompense, et jusqu'à la longue et douloureuse maladie qui nous l'a enlevé, vous avez vu, Messieurs, Bory de Saint-Vincent, au milieu de ses souffrances, assister assidûment à vos séances, et venir partager vos travaux.

Aujourd'hui nos rapports sont brisés... Nous n'avons plus qu'un vœu à exprimer... Repose en paix, Bory de Saint-Vincent... Jouis enfin de ce repos que tant de fois ton âme exaspérée demanda au ciel dans tes jours de douleurs et d'adversité.

NOTICE

SUR

LE COMTE DE CLARAC,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Mort le 20 janvier 1847 (1).

Il y a peu de jours, nous étions réunis pour rendre les derniers devoirs à l'un de nos collègues, savant naturaliste, antiquaire, voyageur, et militaire distingué, et nous voici encore réunis pour pleurer ensemble un ami, un ami franc, sincère, lòyal, un savant antiquaire, un voyageur instruit dans toutes les sciences et les arts des temps anciens et modernes, un militaire brave et éprouvé dans les circonstances les plus critiques, les plus épineuses et les plus méritantes; enfin, un homme qui dès l'âge le plus tendre

(1) Cette notice a été lue par M. le vicomte Héricart de Thury, aux funérailles de M. le comte de Clarac, le samedi 23 janvier 1847.

M. le comte de Clarac avait été nommé associé de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, le 8 janvier 1847.

A. Q.

consacra sa vie entière aux sciences, aux arts, à l'harchéologie, à l'histoire naturelle, en même temps qu'aux armes dans lesquelles, jeune encore, il sut se faire distinguer par de belles et nombreuses actions d'éclat, au milieu des plus grandes privations et souvent du dernier dénûment.

Tel fut, Messieurs et chers Confrères, tel fut, en peu de mots, Charles-Othon-Frédéric-Jean-Baptiste, comte de Clarac, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Malte, décoré de l'ordre de Saint-Anne de Russie, fils du comte de Clarac, maréchal de camp des armées du Roi.

Frappé des dispositions que son fils montrait pour les arts et l'étude des langues étrangères, son père l'emmena avec lui, à l'âge de neuf ans, en Allemagne et en Italie. Ce premier voyage développa chez lui la passion des arts et de l'archéologie, à l'étude desquels sa vie fut dès lors consacrée.

En 1793, il fut obligé de suspendre momentanément ses recherches et ses études, appelé par son père, le général Clarac, à l'armée de Condé. Il y servit en qualité de sous-lieutenant, et s'y fit remarquer par ses bonnes relations et les soins de toute espèce qu'il ne cessa de rendre aux blessés et prisonniers des armées françaises, qui trouvèrent toujours en lui un frère et un ami charitable et obligeant.

Après le licenciement de l'armée de Condé, Clarac passa en Russie pour y étudier les langues du Nord et les antiquités des anciens peuples cimmériens, sarmates, scythes et scandinaves.

En 1800, riche de tout ce qu'il avait vu, étudié et re-

cueilli, Clarac, en profitant de l'amnistie du premier consul, s'empressa de rentrer en France pour se mettre au courant des progrès des sciences et des arts de la mère patrie, et bientôt après, sur la recommandation de Denon, il fut envoyé à Naples pour y diriger et activer les fouilles des villes des Pompéi et d'Herculanum, où il fit de belles et importantes découvertes.

En 1814, dégagé de ses serments par l'abdication de Fontainebleau, Clarac accourut demander à Louis XVIII de reprendre son service, qu'il n'avait cessé que par l'effet du licenciement de l'armée de Condé.

En 1815, il donna de grandes preuves de dévouement au Roi, lors de sa retraite à Gand, et après son retour, renonçant à la carrière des armes, pour reprendre ses études favorites, il demanda un congé pour aller parcourir les deux Amériques, y rechercher leurs vieilles antiquités, dont on commençait à s'entretenir, et il termina ses longues et savantes pérégrinations par son beau voyage des forêts vierges du Brésil, dont il nous a rapporté de riches portefeuilles de dessins, admirables d'effet et non moins précieux par tous leurs détails de botanique et d'histoire naturelle.

A son retour d'Amérique, en 1818, Clarac fut nommé conservateur du Musée des antiques du Louvre. Ce choix fut aussi généralement approuvé qu'il fut promptement justifié par le grand travail auquel notre nouveau conservateur se livra pour le classement et la description de ce magnifique Musée.

Jusqu'ici, Messieurs, je ne vous ai présenté notre savant et excellent confrère que dans la partie la plus active, la plus agitée de sa vie, parcourant souvent au milieu des

armes notre vieille Europe d'une extrémité à l'autre, et allant ensuite jusque dans les deux Amériques chercher de nouveaux sujets d'étude. Il me reste maintenant à vous le faire connaître dans sa vie privée : homme de lettres, savant profond, voyageur infatigable, ayant étudié et comparé partout toutes les parties de l'archéologie, pour arriver à la rédaction et à la publication des nombreux ouvrages qui ont si bien établi sa réputation et la haute considération dont il a joui généralement.

Parmi ses plus importants ouvrages, nous devons mentionner :

1° Sa description du Musée royal des antiques, entreprise par Visconti, continuée et augmentée par Clarac.

2° Ses nombreuses et savantes dissertations sur les statues de Germanicus, de l'Orateur, du Mercure romain, de la belle Vénus de Milo, offerte à Louis XVIII par M. le duc de Rivière, à son retour de l'ambassade à Constantinople.

3° La description des ouvrages les plus remarquables de la statuaire et de la sculpture française aux XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, de la galerie d'Angoulême, au Musée du Louvre.

4° Son grand ouvrage du Musée, antique et moderne, ou la description de tout ce que le Louvre et les Tuileries renferment de plus précieux en statues, bustes, bas-reliefs, vases, meubles, inscriptions, etc., au nombre de plus de 3,000 sujets, avec une iconographie grecque et romaine; ouvrage vraiment monumental, et à lui seul fait pour établir la réputation de Clarac, qui lui sacrifia sa vie, sa santé et sa fortune.

Dans ses voyages, il avait recueilli une foule d'objets des

temps les plus reculés des divers pays qu'il avait parcourus. Il en avait formé une collection des plus remarquables. Il en a déposé une partie dans le Musée royal du Louvre. Par ses dons multipliés, il a beaucoup contribué à augmenter celui de Toulouse, déjà si riche par lui-même ; mais il conservait cependant encore une collection de beaux sujets d'étude, pour la comparaison des différents âges archéologiques de chaque pays, collection précieuse qu'il communiquait et qu'il mettait toujours à la disposition de ses amis et de tous ceux qui venaient le consulter.

Tel fut, Messieurs, notre confrère, le comte de Clarac, membre de l'Institut, de l'Académie des beaux-arts. Sa vie, vous le voyez, fut bien remplie ; elle fut tout entière consacrée aux sciences et aux arts, lorsqu'elle ne le fut point aux armes.

Homme religieux comme ses pères, d'une foi pure, solide et éclairée, bon et excellent ami, d'un dévouement sans bornes comme d'un attachement invariable, toujours prêt à obliger, à secourir les malheureux, à encourager les jeunes artistes, communiquant à tous indistinctement, avec autant de grâces que d'empressement, ses recherches, ses travaux et ses portefeuilles, Clarac avait de nombreux amis, comme lui de vrais amis, en France et dans tous les pays. Sa perte sera partout vivement sentie. Partout il sera regretté !

Pour nous, auxquels il a été enlevé si subitement, qu'aucun de nous n'a pu lui serrer la main, lui dire le dernier adieu, unissons-nous, Messieurs, et vous mes chers Confrères, unissons-nous de cœur et d'esprit en ce pénible et douloureux moment de séparation, pour dire à notre ami, à notre bon et excellent confrère, le dernier

adieu, que nous n'avons pu lui exprimer. ... Demandons en sa faveur à la divine Providence le repos du juste et de l'homme de bien, qu'il mérite à tant de titres.

Adieu, Clarac, adieu; tout n'est pas fini pour toi, et pour ceux qui, comme toi, ont si bien employé, si bien rempli leur vie, ayant confiance en la bonté et la justice de Dieu ....

NOTICE

SUR

P. VAN LIMBURG-BROUWER,

ASSOCIÉ DE L'ACADÉMIE ROYALE (1),

Né le 20 février 1795, mort le 21 juin 1847.

La vie des savants compte, en général, peu d'événements dramatiques; elle se compose plutôt d'études que d'actions. Raconter leur existence n'est donc, la plupart du temps, que résumer leurs travaux, en déterminer la marche successive, et en apprécier, quand cette tâche n'est pas trop ardue, l'importance et le but. Dans le cadre restreint de notre travail, une pareille appréciation ne saurait convenablement être essayée; mais c'est en se plaçant au point de vue qu'elle suppose, qu'on a rassemblé ici quelques

(1) Les faits de cette notice sont empruntés à deux journaux hollandais : le *Provinciale Groninger courant* (1847, n° 52) et le *Kunst- en Letterbode, voor het jaar* 1847 (n°s 37 et 38).

notions biographiques sur un des littérateurs les plus distingués de la Hollande, récemment enlevé à son pays et aux lettres.

Pierre Van Limburg-Brouwer naquit à Dordrecht, le 20 février 1795. Les premières années de sa vie s'écoulèrent d'abord à Amsterdam, puis à La Haye. Ainsi que beaucoup d'hommes qui se sont fait un nom dans les sciences ou les arts, il brilla dans une carrière différente de celle qu'il semblait devoir parcourir : on le destinait à pratiquer la médecine, il s'illustra par l'étude de la philologie. Cependant, dès sa jeunesse, on pouvait entrevoir les prémices de sa réputation future ; les études classiques avaient pour lui un charme particulier, et, outre qu'une sorte d'instinct l'entraînait vers elles, l'enseignement et les conseils d'un ami de son père, M. Van Wesele-Scholten, contribuaient puissamment à le diriger dans cette voie. Ce respectable vieillard exerça sur son avenir la plus grande influence, et c'est avec un sentiment de reconnaissance qu'il se plaît à le reconnaître dans ses écrits : « Aucun souci personnel, aucune préoccupation, mais une abnégation absolue, une cordiale affection, tels étaient, dit-il, les seuls mobiles qui animaient ce noble cœur pour nous faire recueillir le fruit de son enseignement. Je ne pourrai jamais suffisamment reconnaître tout ce que je lui dois ; c'est lui qui me donna des leçons académiques longtemps avant que je fusse à l'Université ; c'est lui qui me fit connaître les chants immortels d'Homère et le style si expressif et si pur de Cicéron. » Certes, quand le but de leurs travaux n'y conduit forcément, il est peu de jeunes gens qui soient dans le cas d'étudier l'antiquité avec cette vive ardeur et de s'éprendre ainsi d'enthousiasme pour ses écrivains, tandis que le jeune

Van Limburg, sans cesse encouragé dans ses prédilections littéraires, y consacrait tout le temps dont il pouvait disposer. Il y a même lieu de croire que dès lors il formait le vœu de pouvoir se livrer tout entier à des études philologiques, mais son caractère résolu le portait à ne laisser aucune entreprise inachevée; il continua donc sa carrière, fut promu, à Leyde, docteur en médecine le 20 février 1816, et alla s'établir comme praticien, d'abord à Tiel, puis ensuite à Rotterdam.

Le cercle d'idées et de labeurs dans lequel sa vie paraissait devoir désormais s'agiter, n'était point en rapport avec les besoins de son intelligence. Il le sentit, et prit l'énergique résolution d'être philologue et non médecin. Le fait suivit aussitôt la décision; et, aspirant à la célébrité, n'accordant à lui-même que le repos indispensable à la conservation de ses forces physiques, il retourna à Leyde et se mit au travail sans trêve et sans relâche.

Chaque science a ses branches spéciales, ses aspects divers sous lesquels elle peut être considérée. Il en est ainsi de la philologie : pour les uns, elle n'est que l'analyse passionnée de la littérature ancienne; elle tend à en pénétrer le sens intime, les moindres beautés; elle se manifeste surtout par des gloses et des commentaires; pour les autres, elle tend à des résultats différents : étroitement unie à l'histoire, son but est de suivre le développement graduel des connaissances humaines et la marche de la civilisation. La nouvelle dissertation que Van Limburg défendit le 21 juin 1820, pour obtenir le grade de docteur ès lettres, démontre, ainsi que la plupart de ses œuvres, que c'est à ce dernier point de vue qu'il considérait la science; il avait pris pour sujet : *la manière dont Sophocle a fait usage, dans*

ses tragédies, *des idées des anciens sur la puissance et la justice divines* (1).

Van Limburg n'eut aucun motif de se plaindre du changement de carrière auquel il s'était décidé. L'année de sa promotion, il fut nommé directeur-adjoint (*conrector*) de l'École latine d'Alkmaar; quelques mois plus tard, directeur de l'École *Érasmienne* de Rotterdam, et enfin, en 1825, professeur extraordinaire à l'Université de Liége. A l'occasion de cette dernière nomination, il publia un discours latin: *Sur la réserve avec laquelle il convient de se servir des traditions grecques dans l'histoire de l'antiquité* (2). Au surplus, il n'avait jamais abandonné la culture des lettres, et, avant cette époque, pendant l'exercice de sa rapide carrière médicale, il publia deux mémoires couronnés par l'Institut des Pays-Bas, l'un *Sur les principes des écoles philosophiques de Socrate, de Platon et de leurs prédécesseurs*, l'autre sur la question de savoir *si la Hollande possède un théâtre national* (3).

Ce fut à Liége que Van Limburg épousa la fille du poëte dramatique Wiselius. Cette union le rendit heureux; et, plus tard, quand les événements politiques lui eurent fait quitter la ville où elle se contracta, il y revint souvent attiré par le charme des souvenirs et par la beauté pittoresque du pays. Les ouvrages déjà cités montrent qu'il s'occupa dès son début de l'art théâtral; d'autres

(1) *De ratione, qua Sophocles veterum de administratione et justitia divina notionibus usus est, ad voluptatem tragicam agendam.*

(2) *De veterum graecorum traditionibus ad antiquitatis cognitionem prudenter adhibendis.*

(3) *Bezitten de Nederlanden een nationaal tooneel?* etc.

ouvrages témoignent encore de l'intérêt que ce sujet lui inspirait, tels sont : la *Dissertation sur les idées qui dominent dans la tragédie grecque*, — ses trois *Essais sur la beauté morale des poésies d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide*, — et plusieurs autres écrits moins importants. Il raconte lui-même plaisamment qu'afin de mieux juger la poésie dramatique, il se mit à écrire des tragédies, lesquelles, enfouies sous la poussière, se dérobent dans quelque coin perdu à l'admiration de la foule! Il fit successivement paraître, de 1828 à 1830, ses *Essais sur les poésies de Pindare et d'Homère* (1), publiés en français et en hollandais; et — ses *Idées sur la civilisation morale et religieuse des Égyptiens* (2).

A force d'étudier et de fouiller ainsi les trésors que l'antiquité nous a légués, il conçut le plan d'un vaste ouvrage, de nature à comprendre l'ensemble de toutes ses recherches. Ainsi parut d'abord l'*Histoire de la civilisation morale et religieuse des Grecs dans les siècles héroïques*, et l'horizon s'élargissant sous le regard de l'écrivain, bientôt après, l'histoire de cette même civilisation, *depuis le retour des Héraclides jusqu'à la domination des Romains* (3). Dans

(1) *Essai sur la beauté morale des poésies de Pindare, traduit du hollandois, augmenté de quelques notes ajoutées par l'auteur*. Bruxelles, 1830. — L'Essai sur Homère parut en 1829, à Liége; il était suivi de *Remarques sur les opinions de M. Benjamin Constant, concernant l'Iliade et l'Odyssée, etc.*

(2) *Gedachten over het verband tusschen de zedelijke en Godsdienstige beschaving der Egyptenaren*. 1828.

(3) Ces deux œuvres historiques, publiées séparément, constituent un seul ouvrage en deux parties; la première comprend deux volumes; la seconde en comprend six

l'introduction de ce dernier ouvrage, écrit en français, l'auteur apprécie lui-même les difficultés de son œuvre: « Le résultat de mes recherches, dit-il, sur l'ancienne Égypte n'était qu'un essai, qu'une initiation (qu'il me soit permis de me servir de cette image), qu'une initiation dans les petits mystères. La première partie de mon histoire de la civilisation morale et religieuse des Grecs était le commencement de mon ouvrage principal. Maintenant j'aborde la seconde partie de ce travail qui embrasse des objets bien plus intéressants, cette même histoire dans l'âge vraiment historique des républiques grecques; ouvrage immense, et par la variété des points de vue qui s'offrent à tout moment, et par la richesse des matériaux, et par l'importance des questions à résoudre. » Ce vaste et important travail parut à Groningue, de 1833 à 1842. Le savant philologue avait été nommé professeur à l'université de cette ville depuis 1831, à la suite de la révolution belge.

Nous l'avons dit en commençant, l'étendue trop restreinte de cette notice empêche d'analyser le monument historique que Van Limburg a lui-même élevé à sa réputation et qui constitue un éclatant témoignage de son érudition profonde. Nous ne saurions même relater ici tout ce que la vie studieuse et active de Van Limburg a fait naître d'œuvres littéraires, de travaux historiques et de productions en tout genre; car, n'importe où il se trouvait, soit en voyage, soit chez lui, soit à l'étranger, il s'était imposé pour règle de ne laisser aucun jour sans labeur, et même sans achever une tâche déterminée d'avance. Il semblait avoir adopté à ce sujet la recette du grand pensionnaire Jean de Witt, lequel disait ne jamais penser qu'à une seule chose et ne cesser d'y penser avant qu'elle ne fût terminée.

Van Limburg jouissait non-seulement d'une réputation méritée dans son pays, mais son nom avait depuis long-temps dépassé les frontières, et plusieurs sociétés savantes l'avaient compris au nombre de leurs membres, notamment l'Académie royale de Belgique, qui l'avait élu associé de la classe des lettres, le 9 février 1846. Il est mort dans la force de l'âge, le 21 juin 1847, en laissant d'unanimes regrets comme homme, comme citoyen, comme savant ; mais, quelle que soit la haute et juste estime que l'on accorde à ses travaux, le deuil public qui a environné son cercueil, ne restera pas son moindre titre de gloire.

ARRÉTÉ ROYAL

ATTRIBUANT LA FRANCHISE DE PORT A LA CORRESPONDANCE DE L'ACADÉMIE.

—

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Revu Notre arrêté en date du 8 novembre 1841, qui attribue la franchise de port à la correspondance officielle de l'Académie royale de médecine;

Considérant que, par des motifs analogues, il y a lieu d'accorder le même privilége à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles;

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux Publics;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1er. Notre Ministre de l'intérieur est autorisé à correspondre en franchise de port, *sous enveloppe fermée*, avec le bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, et les membres de ce corps individuellement.

Art. 2. La franchise est également attribuée à la correspondance sous bandes et contre-seing que l'Académie et son Secrétaire perpétuel doivent échanger avec chacun de ses membres.

Art. 3. Le contre-seing de l'Académie en nom collectif sera exercé, soit par le Président, soit par le Secrétaire perpétuel délégué à cet effet.

Notre Ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 22 décembre 1841.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des travaux publics,

L. DESMAISIÈRES.

Pour que les envois parviennent avec la franchise de port, il est indispensable que les lettres, papiers ou livres soient mis sous bandes croisées à l'adresse du Secrétaire perpétuel et contresignées par le membre, correspondant ou associé qui fait l'envoi. De plus, les envois doivent être déposés au bureau de la poste; l'exemption n'a pas lieu pour les papiers qui seraient simplement jetés dans la boîte aux lettres.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.





